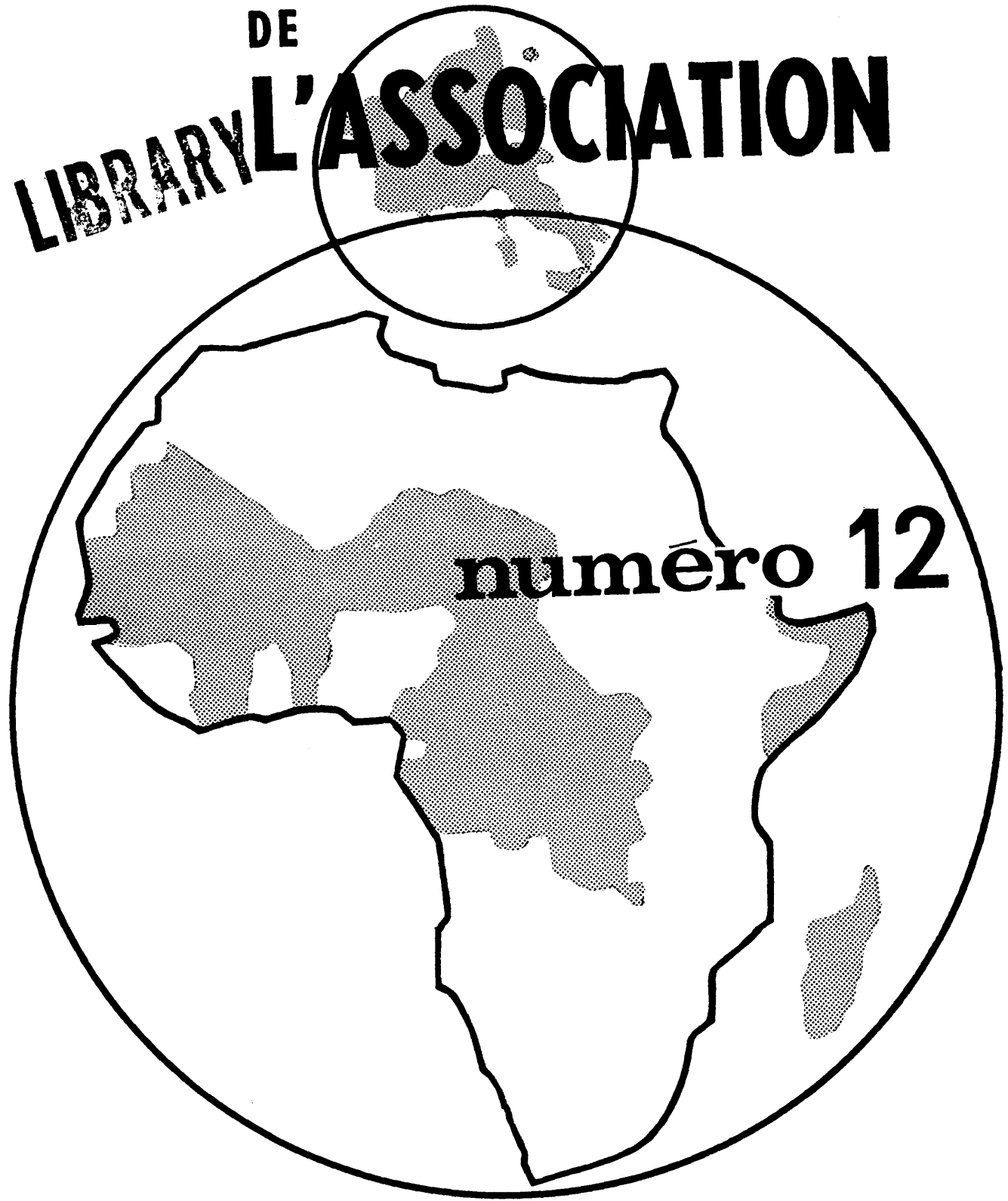


COURRIER

Mars-Avril 1972

DE

LIBRARY L'ASSOCIATION



numéro 12





COURRIER DE L'ASSOCIATION

Mars-Avril 1972
N° 12

S O M M A I R E

EDITORIAL

L'agriculture, activité de base (p. 2)

VOIX D'AFRIQUE

Interview de Son Excellence Aladji OUEDDO, Ambassadeur du Tchad (p. 6)

Le bétail dans le commerce extérieur du Mali,
par M. le Directeur Général Ibrahim Konate (p. 12)

Extraits de discours d'élèves dahoméens (p. 15)

DOSSIER

L'agriculture

I. Les problèmes de l'agriculture en Afrique de l'Ouest (p. 16)

II. Un exemple d'intervention du F.E.D. (p. 22)

III. Le commerce du bétail et de la viande en Afrique noire et à Madagascar (p. 25)

IV. La chèvre de Maradi et l'élevage caprin au Niger (p. 32)

A PROPOS

DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

La Conférence parlementaire de l'Association (p. 38)

Cahier général des charges (p. 42)

Propos d'André Philip (p. 44)

RAPPORTS

Madagascar : résultat de certaines opérations d'amélioration des cultures
dans le cadre du deuxième FED (p. 47)

BIBLIOGRAPHIE (troisième page couverture)

ACTUALITES (pages vertes)

L'agriculture,

activité de base

La fascination qu'exerce l'industrialisation sur les pays en voie de développement ne doit pas faire oublier le rôle important, voire prépondérant, que l'agriculture joue et jouera encore pendant de longues années dans les économies sous-développées.

Ce rappel est d'autant plus nécessaire qu'un certain nombre de pays, ayant négligé leur agriculture ou n'ayant pu parvenir à la moderniser de façon à développer les rendements au même rythme que s'accroissait la population, ne sont plus aptes de nos jours à subvenir suffisamment à leurs besoins alimentaires. Les exportations commerciales de produits alimentaires des pays industrialisés vers les pays en voie de développement, qui forcent ces pays à puiser dans leurs réserves des devises déjà trop rares, et l'aide alimentaire qui se développe au plan international illustrent la réalité de ce déficit alimentaire.

Sans doute, l'importance de l'agriculture dans le processus de développement peut varier selon les pays ou les groupes de pays considérés et de talentueux économistes ont écrit de savants et nombreux ouvrages à cet égard. Toutefois, en termes simples, il apparaît que **le rôle d'une agriculture en expansion est triple dans le développement**. D'une part, elle procure des produits de consommation ou d'exportation. D'autre part, elle relève le pouvoir d'achat des masses rurales qui forment de loin la majeure partie de la population dans la plupart des pays en voie de développement et ce pouvoir d'achat constitue le principal facteur d'élargissement des marchés dont le volume va déterminer, notamment, les possibilités de l'industrialisation pour le marché intérieur. Enfin, l'agriculture, en créant une certaine épargne, fournit des capitaux nationaux susceptibles de s'investir dans le pays.

Au surplus, avec une agriculture qui stagne, il est impossible de réaliser une croissance globale satisfaisante. En raison de la part prépondérante que représente l'apport des activités agricoles dans le Produit National Brut des pays qui ne sont guère industrialisés et, inversement, de la faible part de la contribution du secteur secondaire dans ces mêmes P.N.B., il faudrait un développement fulgurant de la production industrielle pour obtenir un accroissement appréciable du produit national. De pareils taux d'expansion industrielle ne sont guère réalisables, sauf exceptionnellement et pendant des périodes relativement brèves.



Si l'importance de l'agriculture dans tout processus de développement est évidente, il importe de se demander comment se présentent, dans l'ensemble des EAMA, les conditions naturelles de base, c'est-à-dire la fertilité des sols.

Dans leurs manuels de géographie, les enfants européens apprennent que l'Afrique noire est un pays principalement rural et leurs jeunes imaginations parent généralement ces régions lointaines des prestiges d'une végétation luxuriante et d'une vie facile. Les enfants africains savent bien que la réalité est différente. Dans les zones tropicales, cette luxuriance même est le signe d'une sorte de fragilité, de rachitisme végétal et les plantes qui font vivre de nombreux pays d'Afrique, l'arachide, le cacao, le café, le manioc, le coton, ne sont pas des plantes africaines, mais viennent d'Amérique ou d'Asie. Ce ne sont pas, en général, la richesse, la facilité et l'abondance qui caractérisent l'agriculture, mais, au contraire, la pauvreté relative, la difficulté et la précarité.

Les sols tropicaux sont pauvres en humus : c'est là une constatation essentielle. Même en forêt, on estime que le sol ne contient pas plus de 1,8 % d'humus, tandis que les sols fertiles des régions tempérées dépasseraient 10 % facilement. Ce phénomène est aggravé constamment par la déforestation et les feux de brousse qui préparent l'action stérilisante des agents atmosphériques conduisant à l'érosion et à la latéritisation.

Le premier facteur d'aggravation est la **déforestation**. Pourtant, la forêt tropicale donne une impression de puissance, de vitalité. A mesure qu'on s'éloigne du désert et qu'on se dirige vers l'Equateur, on découvre la savane, la savane aux herbes, puis la savane arbustive, enfin on atteint la forêt à peu près vers le huitième degré nord en Côte d'Ivoire. Cette forêt n'est pas aussi remarquable par sa richesse qu'elle le paraît. La qualité des bois laisse, en effet, à désirer : ainsi les bois légers et tendres ne sont guère exploités car ils sont très sensibles aux champignons et aux insectes, s'ils ne sont pas protégés par des insecticides et des fongicides appropriés et, d'autre part, on manque de séchoirs pour présenter des bois suffisamment secs. Enfin l'hétérogénéité des bois, la rareté des essences de valeur commerciale (on estime qu'en Côte d'Ivoire, on ne trouve pas plus d'un acajou pour 10 hectares), les difficultés d'accès et d'écoulement, car on doit aller chercher les essences rares sans cesse plus loin, les rigueurs du climat sont autant d'obstacles. Les frais d'exploitation sont encore accrus du fait que les entreprises ne peuvent le plus souvent travailler à 100 % que pendant les trois mois de l'année qui correspondent à la belle saison.

Cette forêt, qui n'est pas une source de richesse aussi grande qu'on pourrait le croire, n'en joue pas moins un rôle considérable dans la vie de ces régions, et là où elle disparaît, nous assistons à la rupture de cet équilibre de la nature africaine qu'elle permettait de maintenir. Elle joue, en effet, un rôle protecteur essentiel : protection des terrains contre l'érosion et la formation de cuirasses latéritiques, régularisation du régime des eaux des fleuves, maintien de l'équilibre climatique et surtout conservation de l'humus. Si la forêt n'accroît pas la quantité d'humus, elle la maintient : elle est, dans la nature, un facteur d'équilibre. « Il faut multiplier ces arbres qui donnent aux hommes leurs fruits et aux bêtes leurs feuilles, mais qui, surtout, ancrent le sol par leurs racines; des haies doivent couper le vent et arrêter l'érosion éolienne. La cessation des incendies annuels est la condition du progrès ».

En effet, à la déforestation, s'ajoutent **les feux de brousse**, très fréquents sur les zones déforestées ou sur celles qui étaient normalement des zones de brousse ou de savane ; ces feux de brousse peuvent être naturels parfois, mais, la plupart du temps, ils sont dus à l'homme. C'est un procédé de chasse, c'est aussi un procédé de culture et de cueillette. On a observé, surtout dans les régions limitrophes de la zone subtropicale, que les feux de brousse, en déterminant des brûlis aux dépens des graminées, donnaient à la terre un certain engrais qui permettait ensuite, pendant une courte période d'ailleurs, à une herbe de pousser. Les pasteurs sont très souvent responsables de ces feux de brousse qui sont aussi utilisés comme moyen de culture. Dans ces cas, la technique agricole est extrêmement rudimentaire. Quand on veut cultiver, on commence par débrousser, c'est-à-dire par couper la forêt ou la brousse, puis on attend que tout soit sec, afin de brûler la végétation, ce qui rappelle le rai indochinois. On plante alors dans les cendres et l'humus vierge qui sont très fertiles. La première récolte est magnifique, la seconde l'est moins, la troisième moins encore, la quatrième ne donne plus rien et l'on s'en va faire la même chose un peu plus loin. Si bien qu'il faut au cultivateur africain 25 à 30 fois plus de terre, plus d'espace pour vivre qu'au cultivateur européen.

Toujours est-il que déforestation et feux de brousse ont conjugué très souvent leurs efforts pour livrer le sol aux **agents atmosphériques** : les pluies diluviennes qui tombent pendant la saison des pluies sur la région tropicale provoquent l'enlèvement rapide du sol superficiel ; de là, une véritable érosion des sols. Il y a là un phénomène qui se nourrit lui-même et s'aggrave constamment, car la disparition progressive de l'humus favorise le lessivage des sols et le ruissellement.

Dans les régions situées plus au nord, c'est le vent très violent qui s'attaque au sol et qui produit lui aussi une érosion aussi importante que celle du ruissellement de l'eau. Enfin, dans les régions où le sol subsiste, dans les cuvettes par exemple, où il ne peut pas être entraîné par l'eau lors de la saison des pluies, l'eau pénètre dans la partie superficielle du sol. Elle dissout un certain nombre d'éléments minéraux en s'enfonçant dans le sol, et, pendant la période sèche qui suit, l'évaporation est extrêmement intense. Cette évaporation détermine l'appel à la surface du sol de toute l'eau qui s'est infiltrée et lorsque cette eau, arrivée à la surface, s'évapore, elle laisse l'ensemble des matières minérales qui étaient en dissolution dans l'eau infiltrée ; celles-ci se déposent à la surface, finissant par constituer une sorte de croûte qui empêche les racines des plantes de pénétrer dans le sol ; la végétation n'est plus possible.

Ainsi, le sol est souvent frappé de cette lèpre, **la latérite**, argile rougeâtre, souvent surmontée d'une véritable cuirasse ferrugineuse de plusieurs mètres d'épaisseur parfois : « la couleur et la fertilité de la brique ». La latérite est en effet rigoureusement infertile. Le processus de latéritisation, lorsqu'il est déclenché dans une région, est irréversible et le sol est complètement perdu par la suite pour la culture. On en arrive ainsi à ce résultat qu'en Afrique noire, les agronomes estiment qu'il n'existe en moyenne que 6 % de bonnes terres arables, en bonne partie à cause de la déforestation et des feux de brousse, de l'érosion due au vent et au ruissellement et du processus de latéritisation.

**

Les Africains savent bien que **les conséquences sur les possibilités de développement de cette pauvreté croissante des sols** dans les EAMA sont encore aggravées, notamment, par le fait que, assez souvent, l'économie d'un pays est caractérisée par la prépondérance d'une ou deux productions. Cette situation est cause de fragilité, car la dépendance est alors grande par rapport aux facteurs atmosphériques et, dans le cas de cultures d'exportation, par rapport aux fluctuations des cours mondiaux et à la concurrence internationale. Il est donc banal de dire qu'il importe de faire un effort de diversification.

Or, **on peut diversifier de deux façons** : soit à l'intérieur du secteur primaire lui-même, soit en créant ou en développant des formes nouvelles d'activités économiques, c'est-à-dire en industrialisant. On ne reviendra pas sur ce dernier point, qui a été traité dans le numéro 9 du « Courrier de l'Association ». Un des points qui avait été souligné était que toute politique de diversification devait inclure un effort de développement agricole et que toute politique d'industrialisation devait être « équilibrée » par un effort concomitant de modernisation et de promotion de l'agriculture, sans qu'il existe, bien entendu, pour autant, un dosage a priori des efforts à faire dans l'une et l'autre direction.

Quant à **la diversification à l'intérieur du secteur primaire** lui-même, elle peut être réalisée de différentes façons. D'une part, la recherche d'activités primaires de nature différente peut introduire un élément de diversification : par exemple, un pays agricole a intérêt à poursuivre avec intensité l'exploitation des richesses de son sous-sol, si celle-ci se présente dans de bonnes conditions, car le fait d'avoir plusieurs secteurs primaires est préférable au fait de n'en avoir qu'un. D'autre part, on peut rechercher la diversification des cultures d'exportation, car cela permet de diminuer les risques. Enfin, on peut développer les activités agricoles autres que les cultures d'exportation, comme les cultures vivrières ou l'élevage.

Cet effort de diversification agricole suppose, évidemment, pour être efficace, la mise en œuvre d'un ensemble d'actions en vue **d'accroître la productivité de l'agriculture**. Ce but peut être recherché par des moyens très variés, au premier rang desquels se trouve **l'amélioration des méthodes culturales** : il faut donc, notamment,

lutter contre tout ce qui favorise la dégradation des sols, rechercher des améliorations dans les pratiques culturales, favoriser l'emploi d'un outillage bien adapté, rechercher l'eau et améliorer son utilisation, répandre l'usage correct des engrais et des assolements et, en particulier, **rechercher le développement de l'association entre l'agriculture et l'élevage.**

Ce dernier point semble particulièrement important, car cette association permet à la fois d'améliorer l'alimentation des agriculteurs, de mieux tirer parti d'une richesse potentielle relative, d'introduire les cultures fourragères dans l'assolement et de fournir au sol les engrais qui, généralement, lui font gravement défaut. En outre, cette association peut donner, dans certains cas, une plus-value à un certain nombre de cultures d'exportation : c'est ainsi que les tourteaux d'arachide ou de coton servent à l'alimentation du bétail. Enfin, la force de travail du gros bétail peut être mise à profit, d'autant que la culture attelée peut favoriser l'évolution des mentalités traditionnelles sans nécessiter un bouleversement total des comportements et qu'elle peut susciter tout un artisanat local (fabrication de harnais et même de petites charrues) qui facilite l'essor de l'emploi dans les campagnes. L'expansion de la culture attelée paraît une solution d'autant plus heureuse que l'expérience a prouvé au cours des quinze ou vingt dernières années que les sols légers et érodés des pays tropicaux et semi-désertiques ne supportaient pas longtemps, le plus souvent, les labours profonds du tracteur ; s'il ne faut certes pas rejeter la mécanisation agricole, il faut avoir une juste conscience de ses limites et, dans certains cas, de ses dangers. L'expérience prouve aussi que, souvent, les micro-investissements (petits instruments agricoles ou artisanaux, petits aménagements ruraux, etc...) jouent un rôle important dans l'élévation de la productivité et des niveaux de vie.

S'il est vrai que le progrès de la productivité agricole dépend de l'amélioration des méthodes culturales dans les EAMA, **il est clair aussi qu'il dépend de bien d'autres facteurs** : par exemple, incidences de la fiscalité, de l'organisation commerciale (circuits de commercialisation, coopératives, etc...), de facteurs sociologiques divers et, bien entendu, de l'efficacité de l'encadrement et de l'animation rurale, ainsi que d'une formation adaptée aux divers niveaux, ce qui suppose un accroissement de l'information et de la vulgarisation agricole pour que les populations participent vraiment aux efforts entrepris.

**

Les agronomes s'accordent pour reconnaître que, d'une façon générale, même lorsque les circonstances sont favorables, même s'il est cultivé avec les méthodes les plus modernes, un hectare de terre, en Afrique noire, produit environ trois fois moins qu'un hectare de bonne terre en Europe occidentale. C'est ainsi qu'en riziculture, il y a un dizaine d'années, à force d'énergie et d'ingéniosité, on est arrivé à des rendements de 25 quintaux à l'hectare ; or, le rendement en Camargue, à la même époque, était de 70 quintaux.

Par ailleurs, il faut avoir présent à l'esprit que le cultivateur africain traditionnel a réalisé empiriquement un double équilibre : un équilibre avec la nature et un équilibre avec lui-même. La nature dans ces régions donne peu, mais on lui demande peu. L'homme, assez souvent médiocrement nourri, est faible, mais il ne cherche guère à produire plus car il sait que les sols fragiles ne répondront sans doute pas à ses efforts. C'est donc bien un véritable équilibre qui s'est instauré, mais un équilibre de sous-développement. Il ne permet pas à l'homme de s'affranchir de la pauvreté, mais il lui permet de durer.

Les autorités responsables dans les EAMA estiment que cet équilibre, qui constitue une sorte de cercle vicieux, doit certes de plus en plus être rompu, mais avec une certaine prudence car il y a aussi dans les méthodes traditionnelles un aspect remarquable d'adaptation à un milieu difficile. Ainsi, les difficultés sont bien connues et les possibilités d'améliorations sans cesse développées et adaptées au cas particulier de chaque région. L'essor de l'agriculture, activité économique de base, est une condition essentielle du développement des EAMA et doit de plus en plus s'affirmer.

**Si notre association est toujours bien vivante,
nous le devons, en grande partie,
à la Conférence parlementaire.**

nous déclare :

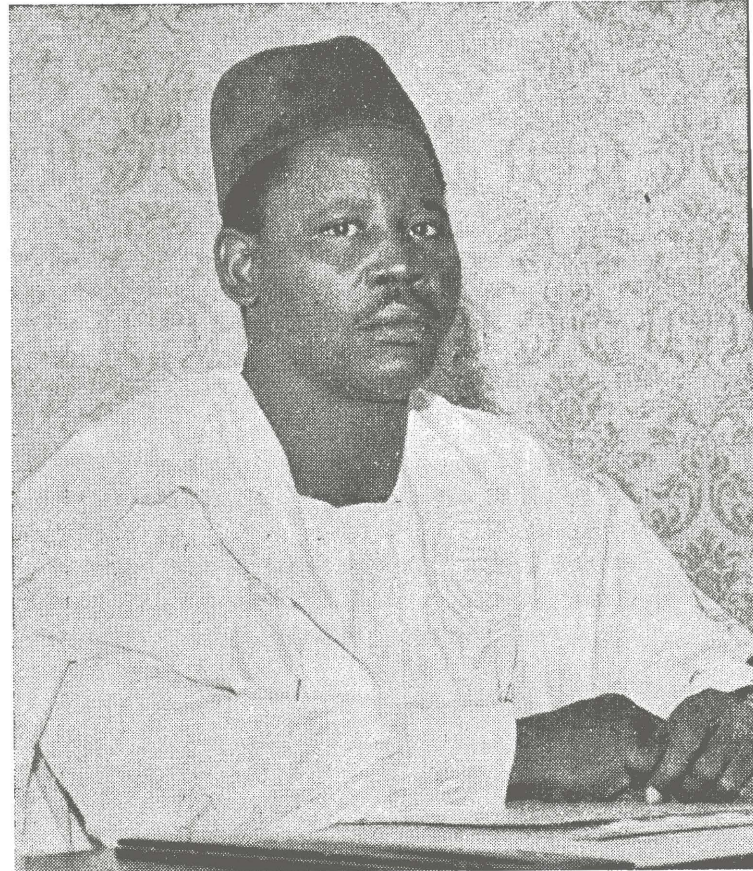
Son Exc. M. Aladji OUEDDO

Ambassadeur de la République du TCHAD auprès du Benelux

Représentant-chef de la mission de la République du Tchad

auprès des Communautés européennes.

*citant M. SISSOKO, ministre des Affaires étrangères de la
République du Mali*



1) *Immense étendue d'un pays n'ayant pas accès à la mer le Tchad n'en est pas pour autant coupé des côtes africaines. Cinq voies : la voie nigériane, la voie de la Bénoué, la voie camerounaise, la voie transéquatoriale et la soudanaise lui permettent d'accéder à la mer.*

Existe-t-il dans le domaine des infrastructures d'autres projets de désenclavement de votre pays ?

D'une superficie de 1.284.000 km², le Tchad est limité au nord par la Libye, à l'est par le Soudan, tandis que la République Centrafricaine et le Cameroun le bordent au sud et au sud-ouest, et le Nigéria à l'ouest.

Nous avons ainsi fait le tour du problème ou, selon une autre terminologie, il conviendrait plutôt de parler **d'encerclement géographique**.

Le réseau routier est constitué par 30.000 km de routes et de pistes. Toutes les routes sont en terre, sauf les voies urbaines à FORT-LAMY et des tronçons partant de la capitale jusqu'à GUELENDENG, en direction de FORT-ARCHAMBAULT, ainsi que la route de FORT-LAMY à MASSAGUET.

Pour sa part, l'ensemble du réseau fluvial est assez faible. Il est constitué par le Logone, accessible entre MOUNDOU et FORT-LAMY durant deux mois de l'année. Le Chari, entre FORT-ARCHAMBAULT et FORT-LAMY, peut être emprunté pendant quatre mois. Quant au Chari en aval de la capitale, il est navigable toute l'année. Citons enfin le lac Tchad.

Pour compléter la liste des moyens de communications qui contribuent à désenclaver le Tchad, il convient de mentionner, outre l'aéroport de FORT-LAMY, 43 aérodromes répartis sur l'entièreté du territoire et principalement dans la zone cotonnière.

L'amélioration du réseau routier constitue un des soucis majeurs de l'administration. Elle y contribue partiellement par des ressources propres et bénéficie pour les projets de grande envergure d'aides extérieures, **notamment du Fonds Européen de Développement.**

Il est prévu ainsi de tracer un grand axe routier qui de MOUNDOU rejoindra le chemin de fer « Transcamerounais » à NGAOUNDERE.

Selon les conclusions auxquelles ont abouti les membres de la Commission Mixte Cameroun — Tchad qui se sont réunis au mois d'octobre 1971, le tracé de la route MOUNDOU-NGAOUNDERE passerait par les localités suivantes au départ de MOUNDOU : TAPOL, BEINAMAR, DJEMEN-DJOU, DJARENDI, MAYO TCHOLLIRE et GIDJIBA.

Ce projet de liaison de grande envergure facilitera le trafic des marchandises dans les deux sens et contribuera dans une large mesure au désenclavement du Tchad. Les travaux pourraient être achevés avant l'expiration de la Convention de YAOUNDE II.

2) *Qui dit transport dit, entre autres, matières premières à transporter. Le coton et les produits vivriers sont les principales cultures du Tchad..*

Voulez-vous nous dire quelle place occupent ces deux produits ?

Parmi les nombreux problèmes que pose le développement du Tchad, tant sur le plan économique que social, **l'avenir de sa production cotonnière occupe une place prépondérante.**

La Communauté Economique Européenne est parfaitement informée de l'importance de ce produit et de son incidence sur la balance commerciale du Tchad, dont il constitue 80 % des exportations. Par ailleurs, 33 % des cotons étant vendus hors de la zone franc, le rôle de ce produit n'est nullement négligeable sur le plan des devises. Il convient enfin de signaler sa part sur le plan de l'équilibre budgétaire de l'Etat qui est de l'ordre de 8 % des recettes tchadiennes.

Du point de vue social, pas moins de 600.000 planteurs se livrent à la culture du coton, ce qui correspond sensiblement à **la moitié de la population active du pays.**

A titre indicatif, la production tchadienne de coton correspond à deux mois et demi de la consommation française. Le Tchad est le **troisième pays exportateur d'Afrique** et occupe le quinzième rang sur le plan mondial.

Bien que le Tchad ait rendu son coton plus compétitif au cours de la mise en application de la première Convention de YAOUNDE, les coûts des produits manufacturés et des services ainsi que l'évolution des prix de vente et des cours mondiaux, qui constituent un ensemble de facteurs qui lui échappent, restent tels que ce coton continue à poser de sérieux problèmes.

Toutefois, à défaut de pouvoir, au stade actuel, diversifier ses cultures dans des proportions relativement appréciables, le Tchad n'a trouvé de solution que dans la poursuite du développement constant de sa production cotonnière.

On constate dès lors que les facteurs économiques de l'exploitation du coton s'ajoutent aux difficultés naturelles non négligeables telles que distances de transport, infrastructure routière, éloignement de la mer et impossibilité d'y accéder directement.

Il existe actuellement un réseau de 22 usines d'égrenage installées dans la zone cotonnière. Leur capacité de production varie à la fois d'après l'état de modernisation des installations et leur implantation dans des régions de haute productivité.

La dernière récolte oscille aux environs de 100.000 tonnes de coton-graine alors que la capacité industrielle actuelle pourrait dépasser ce chiffre de 50 %. La récolte de 1968/69 avait du reste atteint 150.000 tonnes de coton-graine.

Le plan tchadien en cours d'élaboration envisage de doubler le tonnage actuel vers l'année 1977.

Par ailleurs, il convient également de signaler que la S.T.T. (Société Textile du Tchad) a installé un complexe industriel à FORT-ARCHAMBAULT, comprenant une filature, des installations de tissage, blanchiment et impression.

Quant aux **cultures vivrières**, la plus importante est constituée par le mil et le sorgho dont la production a atteint 825.000 tonnes en 1968.

Les autres cultures se répartissent comme suit :

Arachides coques	110.000 tonnes
Manioc (1967)	50.000 tonnes
Riz (1967)	33.000 tonnes
Maïs (1968)	23.000 tonnes
Dattes (1968)	25.000 tonnes
Blé (Polders de Bol)	5.500 tonnes

3) *Avez-vous prévu des essais de diversification agricole ?*

Nous avons parlé de la culture du coton comme étant la principale ressource agricole dans la région sud du pays. Des facteurs écologiques, le parasitisme et la stérilité de certains sols, en plus du climat, limitent dans une large mesure toute tentative de diversification.

Toutefois, il existe un projet de développement de gommeraies dont la production constituerait un apport appréciable pour l'économie.

On étudie actuellement les possibilités de développer la culture du tabac et de la canne à sucre.

Il convient également de noter que partout se manifeste un engouement pour développer des cultures vivrières offrant déjà un éventail varié des espèces de légumes et même de certains fruits qui seraient fort appréciés en Europe durant la saison de leur cueillette au Tchad.

4) *L'élevage constitue la ressource essentielle d'une grande partie de la population. Il est la deuxième richesse du pays après le coton. Quelle action entreprend le Tchad dans ce secteur important de son développement ?*

Effectivement l'élevage est, au stade actuel, la première richesse naturelle du Tchad et constitue une ressource essentielle pour une grande partie de sa population.

Selon des estimations faites en 1970, le cheptel était composé de :

4.500.000 bovins
1.100.000 ovins
3.200.000 caprins

auxquels il convient d'ajouter :

370.000 camelins (principalement dromadaires)
285.000 asins
150.000 équins

et 5.000 porcins

soit une valeur en capital de l'ordre de 30 milliards de francs CFA.

Le Kanem est la plus importante zone d'élevage du Tchad. Cette préfecture s'étend du 14^e au 17^e parallèle et offre une frontière commune avec le Niger.

La commercialisation du bétail s'effectue dans deux directions : vers FORT-LAMY afin d'alimenter en partie le marché intérieur et vers le Nigéria.

Il existe deux abattoirs importants équipés d'installations frigorifiques à FORT-LAMY et FORT-ARCHAMBAULT. Ils permettent de traiter les quartiers de viande avant leur exportation par avion ou camions frigorifiques à destination de la R.C.A., du Gabon, de la République du Zaïre et de la République Populaire du Congo.

La production commercialisée destinée à la transformation en viande pour l'exportation en carcasses réfrigérées est évaluée à 1,14 milliard au niveau de l'éleveur.

Celle destinée aux exportations sur pied représente 1,45 milliards de francs CFA, tandis que la part réservée à la culture attelée représentait en 1968 le chiffre de 0,06 milliard. Il est toutefois prévu de doubler à peu près cette dernière pour la réalisation du programme coton de 1971/1976.

En valeur d'exportation FOB, les carcasses réfrigérées sont passées de 663 millions en 1968 à 994 millions en 1970. Dans le cadre du deuxième plan 1971-1980, il est prévu que le secteur élevage contribue à l'augmentation du revenu monétaire en portant les exportations en carcasses réfrigérées de 11.000 tonnes en 1970 à 25.000 tonnes en 1980.

En effet, depuis quelques années déjà, le développement de l'élevage bénéficie d'un ordre de priorité. Malgré la détérioration des termes de l'échange, la viande est pratiquement **le seul produit qui soit en augmentation constante** et occupe une place d'importance pour l'avenir du Tchad.

Le 12 novembre dernier s'est tenu à FORT-LAMY une Table Ronde concernant les problèmes de l'élevage. Le programme abordé au cours de cette réunion est assez vaste. Il comporte deux points essentiels : les problèmes sanitaires et l'hydraulique pastorale.

Les premiers constituent l'aspect primordial et conditionnent le développement ultérieur de ce secteur de l'économie nationale. Il est donc impératif de renforcer l'infrastructure vétérinaire.

En outre, si l'hydraulique pastorale peut être considérée comme une technique relativement onéreuse, il n'en demeure pas moins indispensable d'approvisionner le Sahel en eau. La politique de production doit également être axée sur une série de dispositions propres à conserver les réserves fourragères naturelles du Sahel. Notre expérience en matière d'hydraulique pastorale est importante, mais il est primordial de maintenir le réseau de puits en parfait état de fonctionnement, notamment par l'entraînement d'équipes locales d'entretien.

D'autre part, comme l'élevage se trouve être la source de revenus de la majorité des habitants du pays, le Gouvernement fait étudier par ses services un moyen permettant aux éleveurs de bénéficier d'un « **crédit élevage** » à peu près dans le même contexte que le **crédit agricole** utilisé par les cultivateurs.

Ne pouvant faire face seul à tous ses projets, le Gouvernement tchadien a demandé aux aides extérieures de lui donner les moyens d'accroître l'essor de ce secteur en prenant l'engagement de mettre tous ses efforts à l'exécution de la contrepartie du programme qui lui reviendra.

5) *Un des aspects du déséquilibre de l'économie des pays en voie de développement résulte très souvent de la disparité de développement entre régions.*

Le Tchad connaît-il ce problème ?

Déjà à l'échelon économique national, il existe une différence fondamentale entre le nord et le sud du Tchad et ce, principalement, pour des raisons écologiques, par suite de la stérilité de certains sols et aussi pour des raisons dues au climat.

Le Sud forme la zone tropicale semi-humide et se prête essentiellement à la culture du coton; d'autres régions conviennent mieux à l'élevage. Mais le Nord, constitué par une zone saharienne et désertique, à pluviosité très faible, est une région nettement désertifiée.

Sur le plan régional inter-Etats, le Tchad doté d'une économie axée sur la monoculture, fait figure d'arrière-pensée à structure essentiellement agricole par rapport aux pays voisins qui ont un accès direct à la mer et dont la position géographique privilégiée a permis un développement plus accéléré des infrastructures industrielles.

C'est tout le problème des pays producteurs de matières premières, subissant la loi de l'enclavement en attendant que des mesures spéciales soient prises pour corriger les vicissitudes de la nature.

6) *Voulez-vous nous dire quelques mots sur le résultat du colloque organisé par la Commission des Communautés européennes à Fort-Lamy ?*

Organisé pour la première fois sur le territoire de la République du Tchad, le **Colloque de FORT-LAMY** qui s'est tenu du 19 au 23 septembre 1971, avait pour but essentiel de familiariser le public en général et de hauts fonction-

naires et parlementaires tchadiens en particulier avec le but fondamental poursuivi par les Communautés européennes sur le plan social, culturel, économique et commercial dans le cadre de l'Association C.E.E. — E.A.M.A.

Ce colloque fut un prélude réalisé à point nommé avant la réunion de la Commission paritaire qui devait se dérouler quelques semaines plus tard du 27 au 29 octobre 1971, et au sujet de laquelle je m'étends plus longuement par ailleurs.

7) *Ce colloque a donc été, une sorte de prélude à la réunion de la Commission paritaire de l'Association.*

Que pensez-vous de cette réunion ?

Ayant eu l'occasion, à maintes reprises, de participer aux travaux de la Commission Paritaire et à ceux de la Conférence Parlementaire de l'Association, il m'a été donné de constater le **caractère d'immense utilité que revêtent de telles réunions.**

Leur importance va croissant dans le cadre des liens institutionnels qui associent les 18 Etats Africains et Malgache à la Communauté européenne en ce sens qu'au delà du caractère technique et même politique de tous les problèmes qui sont soumis aux différents échelons des experts, des Ambassadeurs et des Ministres, ces problèmes finissent par être évoqués inmanquablement dans l'hémicycle de la Commission paritaire et de la Conférence parlementaire où mandataires européens et africains plus sensibilisés par les incidences politiques dans le contexte international, examinent les problèmes techniques vitaux qui se posent à notre Association à la lumière des intérêts nationaux qu'ils représentent.

En ce qui concerne plus précisément la réunion de la Commission paritaire de Fort-Lamy, de telles réflexions s'imposent plus que jamais.

Comme devait le souligner dans son discours inaugural Mr. Charles S. SISSOKO, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Mali, Président en exercice du Conseil d'Association et du Conseil de Coordination des E.A.M.A., **si notre Association est toujours bien vivante, nous le devons, en grande partie, à la Conférence parlementaire.** En effet, c'est elle qui a mobilisé l'opinion publique, plus particulièrement en Europe, pour que nos populations comprennent le sens et le but de notre Association. Cette activité bénéfique a été créée à partir de contacts fréquents, tant en Europe qu'en Afrique. Les membres de la Commission paritaire sont ainsi parvenus à mieux se comprendre et à parler un même langage, de telle manière que les parlementaires européens ont pu se familiariser progressivement avec les véritables problèmes du développement, en constatant les énormes besoins des Etats Associés dans tous les domaines et ceux qui ont pu être satisfaits au cours des dernières années grâce au F.E.D.

Il n'est de secret pour personne que l'économie mondiale connaît depuis plusieurs mois une période fertile en bouleversements qui sont dus à la situation générale du commerce mondial et aux difficultés monétaires que traversent certains pays qui appartiennent au groupe des mieux nantis.

Si nous nous bornions ne fût-ce qu'aux seuls problèmes monétaires, il y aurait tout lieu de se montrer inquiet malgré toutes les assurances que l'on pourrait nous prodiguer.

Dans son discours inaugural, le **Président TOMBALBAYE** ne cacha pas cette inquiétude quant aux répercussions que pourrait avoir une éventuelle dévaluation du dollar des Etats-Unis sur le montant du Fonds Européen de Développement. Or, depuis la dernière Commission paritaire de Fort-Lamy, c'est chose faite, même si, au travers de communiqués aussi savamment dosés que prudents, faisant référence à une nouvelle parité par rapport à l'or, on se trouve en fait devant une dévaluation qui ne veut en porter le nom.

Le Président Tombalbaye a également mis l'accent sur les problèmes de la modernisation de l'agriculture, ainsi que sur les conséquences de la détérioration des cours des produits de base, dans le contexte qui prévaut depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention de YAOUNDE, dont l'article 20 ne prévoit qu'une aide à titre exceptionnel qui, en aucune manière, ne pourrait remplacer un soutien des prix des produits tropicaux.

Le Président Tombalbaye devait en outre se prononcer en faveur de la pérennité de notre Association et, sans pour autant ignorer les profondes mutations qui se sont produites dans l'opinion publique européenne et mondiale tant en ce qui concerne les perspectives d'élargissement de la Communauté que l'instauration d'un système communautaire de préférences généralisées, il a également souhaité que les Communautés européennes réservent une part plus grande au système de consultation tel que le prévoit la nouvelle Convention, ce qui contribuerait grandement au rapprochement des Pays membres et associés.

Non seulement les modifications de parité du dollar des Etats-Unis, qui, par son comportement, « contamine » l'unité de compte du F.E.D. conduisant pratiquement à une baisse de volume du Fonds, mais également celles de la majorité des monnaies des Six, constituent à elles seules une matière suffisante pour susciter de sérieuses préoccupations à notre Association. De nombreux orateurs, tant Ministres qu'Ambassadeurs et Députés de la Commission paritaire, ne se sont pas fait faute de le souligner.

Or, il ne s'agit là que de difficultés nouvelles qui viennent s'ajouter à la liste déjà longue de préoccupations permanentes provoquant ainsi un climat d'incertitude évoqué sans ambage au cours de cette réunion.

En effet, dans la majorité des cas, les accords mondiaux pour les produits qui nous intéressent sont pratiquement inexistantes. Les projets d'industrialisation en sont encore au stade des pré-études, alors que la Communauté se trouve déjà embarquée dans l'application d'un système de préférences généralisées bénéficiant à soixante-treize pays en voie de développement autres que les E.A.M.A., parmi lesquels figurent des P.V.D. qui, soit détiennent la bombe thermonucléaire et possèdent des usines d'assemblage pour ordinateurs, soit peuvent se permettre le luxe de prodiguer eux-mêmes une aide extérieure à de moins bien nantis qu'eux.

Les Pays associés qui ne sont pas encore en mesure d'offrir en quantité suffisante des produits finis et semi-finis sont encore trop nombreux. Et, sous cet angle, les paroles que M. KROHN prononça à Fort-Lamy sont cruellement réalistes. Il devait notamment dire que **l'accès aux marchés ne peut être assuré par des réglementations ou des contingentements si les marchandises ne suivent pas.**

Pour sortir de l'impasse qui dure depuis trop de temps déjà, je partage l'avis que, dans le cadre d'une répartition internationale du travail profondément remaniée, les matières premières doivent subir dans les pays qui les produisent une transformation et un finissage aussi poussés que possible.

Sans cette conception fondamentale d'envisager l'avenir, rien ne viendrait démentir les paroles de M. Mario PEDINI, Sous-Secrétaire d'Etat italien aux Affaires Etrangères et Président du Conseil des Communautés, qu'il a prononcées devant la Commission paritaire de Fort-Lamy et au terme desquelles il ne serait pas possible d'assurer un équilibre durable dans le monde tant que le fossé qui sépare les pays bénéficiant du bien-être économique de ceux qui sont même dépourvus du strict nécessaire continuera à s'élargir au lieu de se combler.

8) *Voulez-vous nous dire en quelques mots qu'elle est votre politique de coopération sur le continent africain compte tenu de votre situation géographique et aussi, de votre rôle sur le plan international ?*

Le Tchad fait partie de l'O.C.A.M. depuis sa création le 12 février 1965 à Nouakchott (Mauritanie).

Le 28 janvier 1970, à YAOUNDE, capitale du Cameroun, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'O.C.A.M.M. ont appelé, à l'unanimité, M. François Tombalbaye, Chef d'Etat du Tchad, qui succéda ainsi au Président Hamani DIORI du Niger à la Présidence de l'Organisation Commune Africaine, Malgache et Mauricienne. Son mandat fut renouvelé en janvier 1971 au cours de la conférence qui se tint à Fort-Lamy. Ce choix est une marque de confiance dans le destin du Tchad.

Un des objectifs de l'O.C.A.M.M. est de renforcer la coopération et la solidarité entre les Etats afin d'accélérer leur développement économique, social, technique et culturel. L'organisation vise, entre autres, à harmoniser et coordonner les programmes de développement des Etats en les faisant bénéficier de leurs expériences particulières et en mettant en commun leur potentiel dans la solution des problèmes internationaux.

Le Tchad fait également partie de l'O.U.A. (Organisation de l'Unité Africaine) qui siège à Addis-Abeba.

Par ailleurs, dans un domaine technique plus particulier, le Tchad, mettant à profit son expérience acquise au sein de divers groupements régionaux, participa dès le 2 avril 1968 à Fort-Lamy à la création de l'U.E.A.C. (Union des Etats de l'Afrique Centrale) qui compte actuellement deux Etats Membres, la République du Zaïre étant notre partenaire dans le cadre de cette Association. Dès sa création, l'U.E.A.C. préconisa la suppression des barrières douanières et la libre circulation des personnes et des biens au sein de l'Union.

Comme devait le souligner le Président Tombalbaye dans sa déclaration finale à la 4ème Conférence Economique Nationale de Fort-Archambault, en avril 1970, l'U.E.A.C. est un ensemble sous-régional dont les membres ont des économies complémentaires. La nature de la sous-région de l'Afrique Centrale est faite de telle sorte que cet ensemble vive en harmonie et s'organise dans un contexte nouveau pour son développement, dans l'intérêt de ses concitoyens.

9) *Vous recevez l'aide de diverses institutions internationales parmi lesquelles la Commission des Communautés européennes par le moyen du Fonds Européen de Développement.*

Instrument principal de l'Association, le Fonds Européen de Développement participe activement à la politique de développement des Etats associés, dont le Tchad.

Pouvez-vous nous citer, brièvement, quelques réalisations du FED dans votre pays ?

Parmi les réalisations du Fonds Européen de Développement au Tchad, il convient de distinguer quatre secteurs vers lesquels a porté l'essentiel de l'aide des Communautés européennes au cours du 1er et du 2e F.E.D. Citons-les en ordre d'importance : les **travaux d'infrastructure routière** (tels que les axes FORT-LAMY / GUELENDENG, FORT-ARCHAMBAULT / DOBA, FORT-LAMY / MASSAGUET et MOUNDOU / KELO / PALA pour ne mentionner que les plus spectaculaires).

Viennent ensuite les investissements intéressant la **santé publique**, notamment la reconstruction de formations sanitaires en plusieurs tranches ainsi que des travaux entrepris aux hôpitaux de Fort-Lamy, Moundou et Fort-Archambault, sans oublier l'assainissement du bassin St Martin effectué dans la capitale.

Une aide appréciable a été dispensée dans le cadre de plusieurs campagnes d'amélioration de la **productivité cotonnière**, ainsi que sous forme de **soutien de la production du coton**, celui-ci s'étant limité toutefois à la durée du 2e F.E.D.

Il convient également de mettre l'accent sur d'importantes réalisations en **hydraulique pastorale et villageoise**, forage et construction de puits.

D'autres aides, dans le cadre du F.E.D., ont été attribuées en vue de la diversification de l'agriculture ou pour développer différents centres de promotion professionnelle et technique notamment le Collège agricole de BA-ILLI et l'Institut d'enseignement zootechnique et vétérinaire de FORT-LAMY.

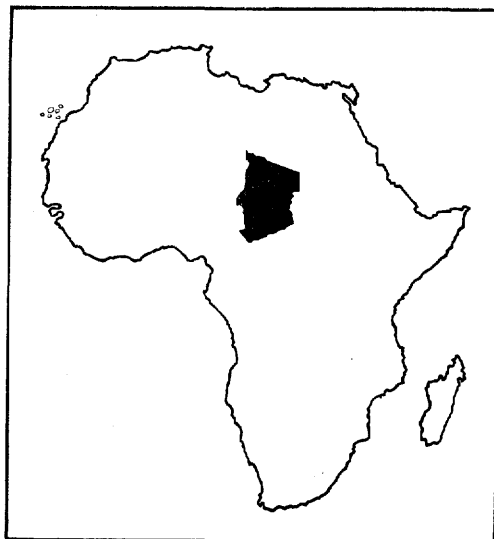
Il convient enfin de citer le financement de l'usine textile de Fort-Archambault qui a bénéficié d'un prêt spécial de la B.E.I.

10) *Une conclusion, Monsieur l'Ambassadeur ?*

Pour conclure en quelques mots, il paraît indispensable pour un pays comme le Tchad de poursuivre les efforts en vue d'améliorer la densité et la qualité de son infrastructure routière. Le développement de celle-ci permettra progressivement à des industries de moyenne importance de s'installer sur son territoire, ce qui doit permettre la transformation sur place de quantités croissantes de matières premières produites dans le Pays.

En outre, comme l'économie du Tchad restera encore orientée durant de nombreuses années vers la production du coton, dont la majeure partie est destinée aux marchés extérieurs, il conviendra de saisir l'occasion qui nous est offerte par l'élargissement futur des Communautés européennes — et par voie de conséquence l'entrée dans le concert des Pays Africains et Malgache Associés de nouveaux partenaires appartenant au Commonwealth — pour trouver une solution sérieuse au problème que posent les produits de base dont nous sommes les fournisseurs afin que nous soit assuré une rémunération décente et acceptable sur nos marchés extérieurs.

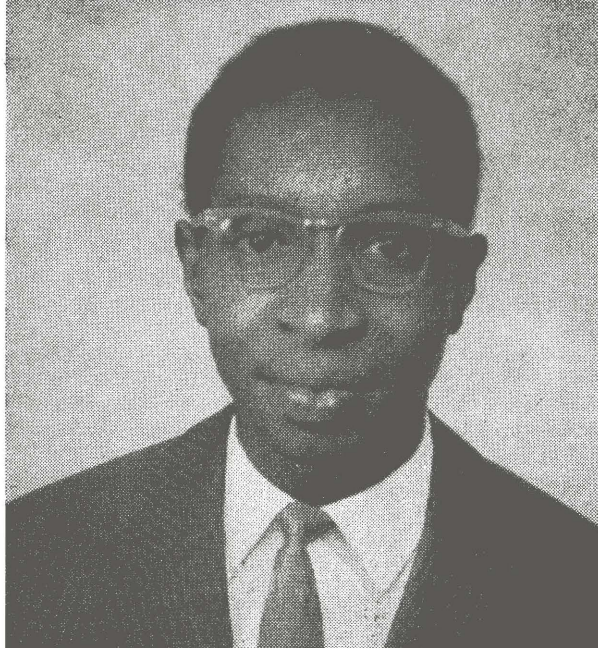
Nous plaçons notre confiance dans les instances responsables de la Commission des Communautés européennes pour qu'elles nous aident à atteindre cet objectif et soutiennent notre action dans la perspective des négociations qui débiteront le 1er août 1973 en vue du renouvellement de la prochaine Convention.



Le bétail

dans le commerce extérieur du Mali

par le Dr Ibrahima KONATE



Directeur Général de l'Office Malien du Bétail et de la Viande

Considérations générales

Dans la préface du livre de Doutressoule « L'Elevage au Soudan Français » le Gouverneur LOUVEAU écrivait à juste titre « qu'on ne conçoit pas l'évolution de ce pays sans que le bétail y soit intimement mêlé ». Après plus vingt ans, on constate encore que le commerce du bétail constitue une des bases essentielles de l'économie malienne. Les conditions climatiques de la zone tropicale sèche lui donnent une vocation naturelle de pays d'élevage extensif. L'immensité et la physionomie du pays rappellent bien certaines étendues du continent américain et de l'Australie. Des chiffres peuvent mieux préciser cette idée :

répartition approximative de la surface du pays :

— surfaces non utilisables	400.000 km ²
— surfaces cultivées	80.000 km ²
— pâturages (permanents et non permanents)	720.000 km ²

quantités de bétail entretenues :

— Bovins environ	5 millions
— Moutons, chèvres environ	10 millions

Le bétail représente donc une production très importante pour le Mali; mais il faut avouer que ce secteur depuis plusieurs années n'a bénéficié que d'investissements insuffisants et incohérents. Il faut également relever que dans un passé assez récent, le principal souci était de le préserver des principales maladies : peste bovine, péripneumonie, trypanosomiase etc...

Cette action prophylactique, qui a été indiscutablement payante, a abouti, il est vrai, à un accroissement numérique qui semble le moyen le plus simple et le plus rapide pour augmenter les disponibilités. L'aspect économique du problème était relégué au second plan. Les raisons sont à chercher dans certaines conceptions structurelles et dans un

cloisonnement excessif des disciplines qui devraient concourir à la revalorisation des produits et sous-produits animaux. Il est certain qu'une démobilité en matière de prophylaxie peut être mortelle. Mais il est indispensable d'engager parallèlement des actions économiques pour tirer le maximum de profit de cette richesse pastorale.

Dans cette perspective, le bétail et la viande doivent être considérés comme des « produits » au même titre que le cacao, le café, l'arachide. Ils servent d'une part à couvrir les besoins de la consommation intérieure, et d'autre part à alimenter les courants d'exportation.

En ce qui concerne la plupart des produits agricoles d'exportation, leur commercialisation est actuellement viciée par ce qu'on a appelé la détérioration des termes de l'échange dont la solution requiert une certaine solidarité de destin à l'échelon international. Par contre, les produits animaux, notamment la viande bovine, compte tenu des déficits prévisibles, dans ce domaine, aussi bien à l'échelon mondial qu'à l'échelon africain seront toujours des produits recherchés. En nous limitant au seul continent africain, l'examen de la situation actuelle laisse apparaître pour la zone allant de la République Islamique de Mauritanie à la République du Zaïre un déficit de l'ordre de 150.000 tonnes en 1975 et de plus de 200.000 tonnes en 1980 si aucune action vigoureuse n'était mise en œuvre. Il apparaît donc clairement que l'exploitation rationnelle de notre cheptel peut et doit être une base essentielle de notre progrès économique.

Caractéristiques de la production

L'élevage au Mali, comme dans les autres pays africains soudanohéliens, est avant tout adapté au climat. Il est extensif et l'étendue est son principal élément. Cette activité est entre les mains d'éleveurs transhumants dans la zone sahélienne (Moules, Peulhs, Touaregs) et sédentaires dans la zone soudanienne.

A) LE CHEPTTEL :

En 1967, la répartition géographique estimée du cheptel était la suivante :

Régions	Bovins	%	Ovins - caprins	%
Kayes	500.000	10 %	600.000	6 %
Bamako	600.000	12 %	400.000	4 %
Sikasso	400.000	8 %	300.000	3 %
Ségou	500.000	10 %	700.000	7 %
Mopti	1.200.000	24 %	2.000.000	20 %
Gao	1.800.000	36 %	6.000.000	60 %
TOTAL	5.000.000		10.000.000	

En ce qui concerne le cheptel bovin, il est constitué essentiellement de zébus avec ses différentes variétés dans le Nord (au-dessus du 15^e parallèle) et de taurins dans la partie sud du pays.

B) LES TECHNIQUES DE PRODUCTION :

Deux techniques, ou mieux deux méthodes de production se présentent au Mali.

1^o) **La méthode traditionnelle** : de loin la plus importante, elle est celle qui, adaptée aux conditions climatiques, est de type extensif. Cette méthode est caractérisée par le fait que l'alimentation du bétail, avec ou sans déplacement, repose uniquement sur les pâturages naturels. Malheureusement, si elle a fait ses preuves dans un contexte socio-économique de subsistance, elle ne saurait résister aux facteurs limitants de l'accroissement numérique de notre cheptel, c'est-à-dire essentiellement les possibilités d'abreuvement et la capacité de charge de nos prairies naturelles. De plus, la conduite du troupeau (contrôle des saillies, des mises bas, du sevrage) est pratiquement inexistante.

2^o) **La méthode moderne intensive** : il s'agit de l'embouche aux aspects variés (embouche paysanne, feed-lot etc...) dont les principes sont d'inspiration de type industriel. Les expériences financées au Mali par le **Fonds Européen de Développement** et les essais effectués dans des pays limitrophes prouvent d'une manière éclatante que dans nos régions on peut « faire » de la viande. Certes, l'importance actuelle de cette méthode est encore limitée. Mais il est certain qu'elle est la voie d'avenir pour augmenter rapidement nos disponibilités et faire face au déficit des experts.

Emploi de la production

On entend par production l'ensemble des animaux abattus et vendus sur pied ainsi que les variations du cheptel.

Le tableau ci-dessous donne une idée de la situation.

1969 : Ressources et emplois (en nombre)

	Prod. Int.	Import	Bilan	Cons. Int.	Exp.
Bovins	598.000	25.000	623.000	443.000	180.000
Ovins-caprins	1.700.000	300.000	2.000.000	800.000	200.000

Dans ce tableau, on s'est efforcé de retracer un schéma des ressources et emplois, en tenant compte, outre de la production nationale, des importations en provenance principalement de la Mauritanie. Pour les bovins, l'autoconsommation (443.000 têtes) est représentée d'une part, par les bœufs achetés pour le labour (35.000 têtes) et d'autre part par les abattages familiaux, les abattages contrôlés au niveau des centres possédant un établissement de traitement (408.000 têtes). Il est intéressant de suivre l'évolution des abattages contrôlés durant les cinq dernières années.

	1966	1967	1968	1969	1970
Bovins	67.000	60.000	65.000	79.000	82.000
Petits ruminants	71.000	65.000	74.600	73.700	96.500

On constate que cette évolution relativement lente est liée principalement au revenu du consommateur et au prix de la viande.

En ce qui concerne les exportations, elles se font sous forme des carcasses réfrigérées mais surtout — et cela encore pendant longtemps — sous forme d'animaux sur pied.

Le montant des exportations malleennes sous forme de viande foraine ne dépasse guère 500 tonnes. Cette faiblesse s'explique principalement par des facteurs limitants que constituent les coûts élevés de transport, les prix dans les marchés terminaux, certains freins d'ordre douanier, fiscal ou de paiement. Les principaux clients sont la Côte d'Ivoire, le Ghana, et le Libéria. Si les pays producteurs comme le Mali essayeront toujours de promouvoir un courant d'exportation de viande, ils auraient tort d'en déduire la possibilité de sa substitution immédiate et complète au commerce du bétail sur pied. La concurrence du commerce traditionnel, les difficultés de gestion et les exigences de rentabilité d'un tel commerce, les coûts de commercialisation, les freins déjà signalés sont autant de réalités dont on doit tenir compte. Ce qui revient à dire que **toute jeune industrie africaine de viande doit prendre un départ prudent** tout en limitant au début ses ambitions et ses activités. Les exportations contrôlées de bétail sur pied ont évolué de leur côté comme suit :

	1968	1969	1970
Animaux vivants			
Bovins	42.000	65.000	80.895
Petits ruminants	19.250	59.250	96.528
Viande foraine (en tonnes)	323,5	476,55	355,110

Il est intéressant d'examiner par ailleurs l'évolution des exportations estimées de bovins.

	1968	1969	1970
Animaux vivants			
Bovins	177.000	180.000	190.000

On peut constater aisément que si les exportations estimées accusent des variations peu sensibles, par contre

les exportations contrôlées connaissent une nette reprise puisque, en 1970, on a contrôlé deux fois plus de bovins qu'en 1968 et presque cinq fois plus de petits ruminants. Les principales causes sont le retour à la convertibilité du franc malien, la diminution des taxes à l'exportation et le rétablissement de la procédure Exic (Exportation et Importation Concomitantes). Cette dernière mesure en conciliant les intérêts de l'Etat et ceux des particuliers a été le véritable moteur de la relance de nos exportations. La Côte d'Ivoire, le Ghana, le Libéria sont les principaux clients pour le bétail malien.

Par exemple, en 1969, les statistiques concernant la répartition des exportations contrôlées par pays destinataires permettaient de constater que pour les bovins, la Côte d'Ivoire et le Ghana, nettement en tête, totalisent plus de 95 % des exportations totales. Pour les petits ruminants, la Côte d'Ivoire est de loin le principal client. L'Algérie, avec 18 % se place au deuxième rang; l'importance de ce courant commercial vers le pays maghrébin s'est révélée à la faveur de contrôles plus systématiques. Mais il n'en demeure pas moins que les chiffres réels sont supérieurs. Il n'est donc pas étonnant que le commerce du bétail vivant représente un poste très important de la balance commerciale du Mali. En 1969, le bétail exporté est évalué à 10,8 milliards (dont 4,0 milliards pour les exportations contrôlées et 6,8 milliards pour les non contrôlées) sur un total d'exportations de 22 milliards soit 49 %. En 1970, pour une valeur de 11,2 milliards, il représentait 46 % des exportations totales. On peut dégager de ces constatations l'évolution probable du secteur :

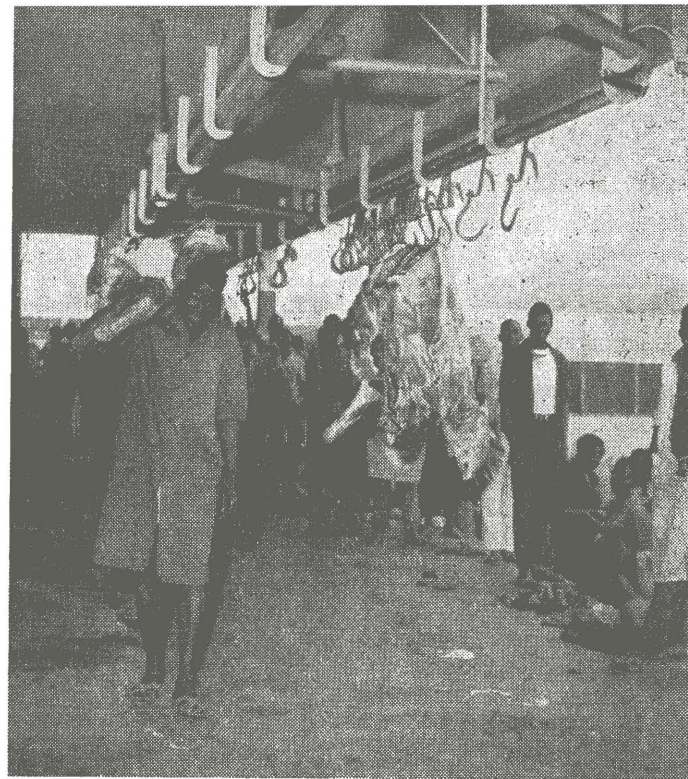
1°) Nos courants commerciaux de bétail (sur pied ou sous forme de viande) seront pendant longtemps polarisés **vers les pays du sud**. Le Mali doit nécessairement tenir compte de ce fait et porter un **intérêt particulier à toute tentative régionale ou sous-régionale** d'organisation d'un marché communautaire du bétail et de la viande.

2°) Si la valeur réelle des exportations est presque constante, sa **valeur relative par rapport à l'ensemble des exportations semble diminuer**. La cause en est la nette reprise de la production et de l'exportation de certains produits agricoles, notamment l'arachide et le coton.

3°) Dans la situation actuelle de l'élevage, **le volume de bétail exporté constitue le maximum possible** compte tenu du taux d'exploitation à ne pas dépasser. **Des efforts doivent donc être entrepris** pour, d'une part augmenter la productivité du troupeau, et d'autre part améliorer les conditions d'exploitation tant sur le plan national que sur le plan inter-états dans le cadre d'une politique à long terme :

SUR LE PLAN NATIONAL

Une action à long terme doit envisager à la fois la constitution **d'élevages semi-extensifs** dans la **zone sahélienne** (ranchs d'élevage) en utilisant de façon plus rationnelle des pâturages existants et **l'embouche** sous toutes ses formes, dans la **zone soudanienne** (embouche paysanne, feed-lot, parcs d'engraissement). Par ailleurs si l'Etat, dans un premier temps, peut mettre en place à titre de modèle à vulgariser un secteur moderne de production et de commercialisation, il ne saurait, devant l'ampleur des moyens financiers à mettre en œuvre, se substituer à la grande masse des producteurs et des professionnels du bétail et de la viande. Il convient donc :



— **d'encourager les détenteurs de capitaux à investir dans ce domaine**, dans le cadre d'une collaboration et d'une association souhaitables avec le capital national.

— **d'organiser l'exploitation de notre cheptel** en établissant des contacts avec toutes les professions intéressées, d'encourager la formation d'associations professionnelles, de prévoir une concertation permanente entre les organisations commerciales, les organisations de producteurs et les organisations éventuelles de consommateurs afin de suivre l'évolution tant qualitative que quantitative des besoins et d'orienter les productions en conséquence.

— **d'assurer une liaison plus étroite entre les pouvoirs publics, la recherche et les utilisateurs** afin d'améliorer la diffusion des techniques et d'obtenir une meilleure efficacité de la vulgarisation.

— **d'organiser un crédit spécifique** afin d'accorder des facilités financières aux ressortissants nationaux décidés à s'orienter vers les productions animales et qui acceptent des disciplines d'ordre technique, économique et social dans le cadre d'une production organisée.

— **d'aider à la formation** d'éleveurs, de fermiers, de techniciens de l'industrie et du commerce de la viande.

SUR LE PLAN INTER-ETATS

— **organisation progressive d'un marché communautaire du bétail et de la viande** à l'échelon du continent où seront éliminés les facteurs qui s'opposent à la libre circulation d'un produit dont nos populations ont tant besoin.

— **promotion dans les mêmes conditions d'une politique de coopération** dans les domaines de santé animale, production, industries et commercialisation.

C'est à ces conditions que le bétail sera un facteur décisif de décollage de notre économie tout en augmentant le revenu de la fraction importante de nos populations qui ne vit que de cette exploitation.

Dr. Ibrahima Konate

Vous nous donnez la chance de promouvoir notre développement, car

il n'y a pas de développement sans culture...

déclarent des élèves dahoméens au représentant de la Commission

Monsieur H. PHILIPP, Conseiller technique à la Direction du Fonds Européen de Développement à Bruxelles, est chargé d'effectuer des visites sur place concernant des réalisations terminées du FED.

Lors d'une récente mission au DAHOMEY, il a visité entre autres, des écoles primaires, notamment dans les départements de ZOU et d'OUEME, où il a reçu un accueil exceptionnellement chaleureux de la part des autorités locales, des représentants de l'association des parents, etc. A cette occasion, les élèves ont prononcé des discours dont des extraits méritent d'être publiés, en raison de leur ton chaleureux et de la compréhension de l'action du FED, dont ils témoignent.

DJIME (ZOU)

« En effet, grâce à l'aide précieuse du FED, l'Ecole de Djimé est dotée d'un bâtiment moderne à trois classes et d'un logement confortable du Directeur. Tout cet investissement de caractère social est aussi très humanitaire dans une région telle que la nôtre où le sol ne supporte que pour deux ans au maximum les bâtiments en terre de barre qui se fendent et s'écroulent après une bonne pluie.

Nous avons le privilège d'être les porte-parole de nos parents pour vous présenter nos sincères remerciements.

Nous proclamons donc tout haut que l'école de Djimé est un don du FED.

Nos hôtes ne sont pas sans savoir que les moyens des enfants comme nous, sont très limités. Pour vous témoigner une reconnaissance concrète, nous vous promettons pour mériter cette générosité de votre organisme, de l'ardeur au travail, pour avoir toujours du succès, et pour que vivent l'Ecole de la Principauté de Djimé, l'Ecole dahoméenne et la coopération Daho-FED ».

TINDJI (ZOU)

« Votre venue parmi nous est un grand réconfort moral. En effet, notre dévoué Inspecteur et nos maîtres nous ont appris les bienfaits du FED pour notre école en y faisant édifier le bloc scolaire et le logement du Directeur.

Nous vous assurons de notre bonne conduite et de notre ardeur au travail pour le meilleur avenir de notre pays que vous aimez tant ».

TCHOGODO (ZOU)

« C'est pour nous l'occasion de vous dire, en union avec nos parents :

« Merci ! Merci ! trois fois merci ! ».

ALAFIA (ZOU)

« Nous ne pouvons vous dire combien est grande notre joie, quand nous voyons que nous sommes les seuls privilégiés de la Sous-préfecture à avoir trois classes bâties avec des matériaux de construction les plus solides. Nous promettons d'être propres dans notre belle et accueillante école, nous promettons de la garder jalousement et promet-

tons enfin à notre Gouvernement qui a retenu le nom de notre village au moment de la répartition des vingt écoles bâties sur ce même plan par le Fonds Européen de Développement sur le territoire du Dahomey, un bon travail scolaire. Pour finir, permettez nous Messieurs les représentants du FED, de vous signaler que nos parents avec les maigres moyens dont ils disposent, entreprennent la construction de trois autres classes dont les premières pierres qui serviront à élever la fondation sont déjà à pied d'œuvre ».

AKONABOE (OUEME)

« Néanmoins, permettez-nous de vous exprimer toutes nos gratitude face à cette précieuse réalisation. Mais comme vous savez, elle suscite parmi nous une légitime jalousie : nos cadets mal abrités dans la même concession, ne cessent d'envier notre sort d'ainés privilégiés. Aussi, notre joie atteindra-t-elle son paroxysme dès que verront le jour les trois dernières classes assorties du bureau du Directeur, du magasin et de l'agrandissement du logement actuel jugé restreint.

En ce qui nous concerne soyez assurés que nous travaillerons d'arrache-pied pour mériter votre sympathique générosité : nos devoirs seront mieux faits, nos leçons mieux sues ».

AKPAME (OUEME)

« Nous vous remercions à double titre d'être allés nous voir et de nous avoir offert les moyens de nous instruire. Ce faisant, vous nous donnez la chance de promouvoir notre développement, car il n'y a pas développement sans culture.

Nous vous promettons de travailler ardemment afin de mériter davantage votre sollicitude à notre égard. Nous souhaiterons que votre aide, envers notre école et notre pays, s'étende à divers domaines afin d'aider à notre épanouissement complet.

Nous vous prions d'être nos interprètes auprès des hautes instances de la C.E.E. que nous remercions infiniment.

Vive la Coopération Internationale.

Vivent les pays de la C.E.E.

Vive le Dahomey ».

L'agric

I. — Les problèmes de l'agri

Quelques aspects de ses cont



ulture

culture de l'Afrique de l'Ouest

raintes et de ses possibilités

par H. Eggers

L'auteur, qui s'adresse dans les pages du « Courrier de l'Association » à des lecteurs largement avertis des problèmes africains, ne leur apporterait rien en leur brossant un tableau général de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest, en exposant des données statistiques de potentialités de productions, de prix, etc... ou bien en donnant des indications écologiques qui démontrent que le voyageur qui se rend à Abidjan en partant de Port Etienne passe par la zone sahélienne à travers la zone soudanienne jusque dans la zone de la grande forêt primaire. Le présent article s'efforcera, par conséquent, de pénétrer dans le vif du sujet en évoquant certaines réalisations concrètes, et en tirant quelques conclusions générales des analyses spécifiques ainsi entreprises. Il pourrait être utile de suivre, ce faisant, les traces de notre voyageur Port Etienne-Abidjan parce que cela nous permettra de traiter des problèmes spécifiques à chaque zone climatique.

1. La zone s'étendant entre le désert au nord et le commencement de l'agriculture extensive concentrée notamment sur le petit mil, a une vocation naturelle indiscutable : celle de l'élevage transhumant, dictée irrévocablement par une nature ingrate, impitoyable, et dont le seul mérite semble consister dans son hostilité aux agents zoo-pathogènes en même temps qu'aux hommes et aux bêtes. Il faut donc non seulement accepter mais essayer de comprendre à fond et de respecter l'équilibre, le « modus vivendi », qu'ont trouvé les éleveurs nomades en adaptant leur mode de vie et celui de leurs troupeaux aux conditions écologiques, ainsi données. C'est, par conséquent, à partir de l'intérieur de cet équilibre délicat entre les conditions hydrauliques et pluviométriques, l'état des pâturages et son évolution au cours de l'année, les races d'animaux adaptées à ces contraintes et finalement les hommes avec leurs valeurs, leurs espoirs et leurs soucis, c'est à partir de là, donc, que doit prendre corps n'importe quel effort systématique de développement.

Cela va de soi ? Pas du tout ! N'a-t-on pas déjà essayé pour des raisons surtout politiques, d'exposer les éleveurs nomades à des campagnes de sédentarisation, l'art pour l'art, alors que, subjectivement, les éleveurs y étaient hostiles et, objectivement, les conditions naturelles ne permettaient pas un changement tellement radical de leur système économique et social ? N'a-t-on pas réalisé des forages à

grand débit pour « résoudre » le problème de l'abreuvement du bétail en rompant ainsi l'équilibre points d'eau — pâturages et en détruisant, peut-être définitivement, les formations herbacées dans un rayon de 15 à 20 km autour des ouvrages en question ?

Un programme d'amélioration et de développement du grand élevage ne saurait donc jamais être « plaqué », à partir de l'extérieur, sur le système traditionnel dont il faut, au contraire, pénétrer la logique préalablement à n'importe quelle action concrète. Un programme hydraulique reste incomplet, si l'on ne détermine pas l'implantation des points d'eau ainsi que leur débit en fonction de la quantité et de la qualité des pâturages, si l'on néglige de mettre au point, et de faire fonctionner, un dispositif d'entretien de l'infrastructure hydraulique réalisée, si une intervention d'animation et d'encadrement n'assure pas une franche collaboration des éleveurs intéressés par l'opération. **Pas de développement du « haut en bas », mais exactement le contraire !**

2. En poursuivant notre périple vers le Sud, nous arrivons dans la zone soudano-sahélienne, puis soudanienne, dont l'agriculture est caractérisée par certaines grandes cultures céréalières bien connues, mil, sorgho, fonio, riz, maïs, auxquelles s'ajoutent l'arachide et le coton ainsi qu'un certain nombre d'autres productions, déjà moins essentielles, telles que le sésame, le niébé, le voanzou etc... L'élevage dans cette zone, devient, bien sûr, sédentaire, et rentre d'ailleurs progressivement dans l'exploitation agricole elle-même, sous la forme notamment de la culture attelée et de l'emboche paysanne.

Les formes d'intervention possibles dans cette zone sont, bien entendu, tellement nombreuses et variables, que nous devons nous contenter d'en évoquer quelques unes seulement.

Il y a, d'abord, les opérations d'encadrement et de développement rural qui se présentent essentiellement soit sous une forme sectorielle (opérations riz, coton, tabac au Mali, opération arachide au Sénégal), soit sous une forme régionale (Organismes Régionaux de Développement (O.R.D.) en Haute Volta, Sociétés Régionales d'Aménagement et de Développement (S.O.R.A.D.) au Togo...).

L'expérience, dans ce domaine, est encore trop récente pour permettre de reconnaître un avantage décisif à l'une ou à l'autre de ces deux formules. Au Sénégal, par exemple, l'opération arachide, qui s'était fixée comme objectif une augmentation durable de 25 % de la récolte totale de l'arachide d'huilerie de ce pays, n'a pas pu atteindre son objectif : la production qui aurait dû dépasser un million de tonnes d'arachides coque semble ne pas devoir dépasser 600 à 700.000 tonnes dans l'avenir immédiat, et cela malgré la mise en œuvre d'un appareil d'encadrement bien qualifié, certes, mais hélas très, et même trop, coûteux. Mais cette expérience plutôt décevante ne suffit certainement pas pour condamner la formule « sectorielle ». Au même pays, une autre opération, celle de la culture cotonnière, a en effet connu un succès indiscutable, devant très prochainement atteindre et peut-être dépasser 50 000 t. de coton-graine, alors que cette culture était pratiquement inconnue au Sénégal au début des années 60.

L'approche « régionale » semble bien réussir dans le cas du Sud-Ouest voltaïque, ou l'ORD, dont la direction se trouve à Banfora, a su dégager déjà une partie non négligeable des moyens financiers nécessaires à son action, à partir de ses propres opérations de transformation des produits agricoles et de leur commercialisation, alors qu'une intervention d'encadrement régional, actuellement en cours, du département de l'Atakora au Dahomey ne laisse pas encore prévoir — et de loin — un début d'auto-suffisance.

Mais peut-être le problème ne se pose-t-il même pas en termes d'option en faveur de l'une ou de l'autre de ces deux formules : ce que l'on peut remarquer, dans un cas comme dans l'autre, c'est la nécessité d'éviter les extrêmes : projets « touche-à-tout » d'une part, projets incomplets d'autre part. On ne peut pas, en effet, entreprendre en même temps l'amélioration de la production de chaque culture agricole et de l'ensemble de l'élevage d'une région, le perfectionnement de son infrastructure hydraulique, routière, sociale et culturelle, la mise en œuvre d'un plan d'éducation et de santé etc etc...) sous peine de se trouver aux prises avec les difficultés insurmontables d'une intervention aussi onéreuse qu'inmaîtrisable. On ne peut pas non plus, du moins devrait-on résister à la tentation des projets « simples », tomber dans l'autre extrême : il ne faut pas croire, en effet, que la fourniture pure et simple de certains moyens de production ou la réalisation de certains bâtiments destinés à l'encadrement constitue des « projets », alors qu'il s'agit en vérité de parties de projet ou de projets incomplets.

Un projet « complet » évitant ces deux extrêmes sera caractérisé par une action principale et un certain nombre d'actions concomitantes destinées essentiellement à assurer la survie technique, économique et sociologique de l'action principale. C'est ainsi, d'une part, que l'ORD du Sud-Ouest voltaïque a décidé, après une période de tâtonnement et d'essais, de concentrer ses efforts surtout sur la riziculture pluviale alors que la SORAD de la région des Plateaux au Togo a choisi le coton comme « culture loco-

tion ». C'est ainsi, d'autre part, que la riziculture pluviale a été introduite dans une opération sectorielle « coton » en Haute Casamance, au Sénégal, où elle est appelée à rentrer progressivement en rotation avec la culture cotonnière et où elle joue, par conséquent, le rôle d'action concomitante à l'action principale « coton ».

Si l'approche régionale et l'approche sectorielle tendent à se confondre de la sorte pour déboucher sur une solution « mixte », il y a encore un deuxième aspect commun à de telles opérations : leur **forme de gestion**. L'expérience montre qu'il s'agit là d'une question fondamentale : en effet, seule l'**autonomie financière et de gestion** des directions des opérations d'encadrement et de développement rural est à même de répondre aux exigences techniques et économiques conditionnant le succès de ces interventions. Dès que l'appareil se « fonctionnarise », dès que disparaît l'esprit d'entreprise devant pénétrer les actions en faveur de la production, de l'approvisionnement, de la commercialisation, l'échec suit presque aussi automatiquement que la mort suit l'agonie.

3. Si nous avons mis l'accent, jusqu'à présent, sur les formes d'organisation des interventions de modernisation rurale, il paraît également intéressant de les analyser selon leur degré d'intensité.

Sous cet aspect, citons d'abord, comme exemple pour une opération extensive, la campagne nationale de protection des semences et des récoltes que le gouvernement de la Haute Volta a menée depuis 1968 sur l'ensemble de son territoire national. Il s'agit d'une intervention faisant



appel à toute une série de moyens modernes de communication de masse, en les adaptant aux conditions spécifiques africaines : radio, films, affiches, tracts et panneaux publicitaires, circulaires, etc... L'objectif fixé à l'opération consiste à faire accepter, par la grande masse des paysans

voltaïques, deux techniques simples et hautement rentables : celle de la conservation des denrées stockées dans les greniers traditionnels et celle du traitement des semences. Depuis le lancement de l'opération, l'application des produits chimiques en question a connu une évolution spectaculaire, couvrant d'ores et déjà, notamment en ce qui concerne le traitement des semences, plus que la moitié des besoins théoriques du pays. La productivité d'un tel projet, qui pourrait s'étendre à d'autres pays et dont la formule pourrait d'ailleurs être reprise pour la diffusion de masse d'autres thèmes techniques, peut donc être considérée comme hautement satisfaisante.

A l'autre extrémité de l'échelle, nous trouvons les projets hydroagricoles à coûts d'investissement par hectare très élevés. Prenons comme exemple la construction, dans la zone dite « dense » autour de Korogho en Côte d'Ivoire, de barrages permettant, en aval, la double culture du riz irrigué sur une superficie variant entre cent et quelques centaines d'hectares par ouvrage. Les investissements pour un tel projet dépassent facilement un million de F CFA par ha, effort financier qui est récompensé par une grande sécurité technique de la culture et par des rendements élevés qui peuvent atteindre 8 t. paddy par ha en deux récoltes.

C'est d'ailleurs justement la riziculture qui peut nous servir d'exemple pour illustrer les différents degrés d'intensité d'investissement et pour nous donner une idée de la diversité et de la complexité des conditions techniques caractérisant les différentes interventions.

Evoquons la riziculture dans la région de Daloa-Gagnoa en Côte d'Ivoire telle qu'elle se pratique, par exemple, dans les aménagements « au fil de l'eau », dans les petites vallées, qui offrent la possibilité de réaliser jusqu'à deux ou même trois cultures par an au moins sur une partie de l'aménagement.

Mentionnons l'aménagement (en préparation) de 2.000 ha extensibles à 9.000 ha de la cuvette de Nianga dans la vallée du fleuve Sénégal, irrigable en partie par les crues naturelles du fleuve et en partie, en vue d'augmenter la sécurité de la riziculture et d'étendre les superficies, par pompage.

La technique du pompage sert aussi, quoique à une échelle fort réduite, à de petits aménagements d'une trentaine d'hectares chacun en Mauritanie, également dans la vallée du fleuve Sénégal.

Le Mali, de son côté, est favorisé par les crues abondantes et assez régulières du Niger, ce qui permet la riziculture sur de vastes plaines, par submersion contrôlée sans pompage, solution qui permet une réduction importante des coûts d'investissement par hectare. La République du Niger, où la nature topographique du terrain dans la vallée du fleuve est moins favorable, a recours non seule-

ment à l'exploitation de la crue naturelle mais également au pompage pour rendre possible la culture du riz dans les cuvettes et sur les terrasses.

En basse Casamance où la salinité de l'eau constitue le facteur limitatif pour la riziculture, celle-ci devient un véritable art, des aménagements tantôt rustiques et traditionnels, tantôt perfectionnés devant s'allier à un respect rigoureux des dates de repiquage, du choix de variétés adaptées, des façons culturales requises, etc...



Le riz pluvial, surtout en rotation avec d'autres cultures, sera certainement appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans l'Afrique de l'Ouest au-delà de l'isochyète de 1.000 mm de pluie, dès que les recherches variétales auront abouti à des résultats encore plus convaincants que ceux déjà réalisés aujourd'hui.

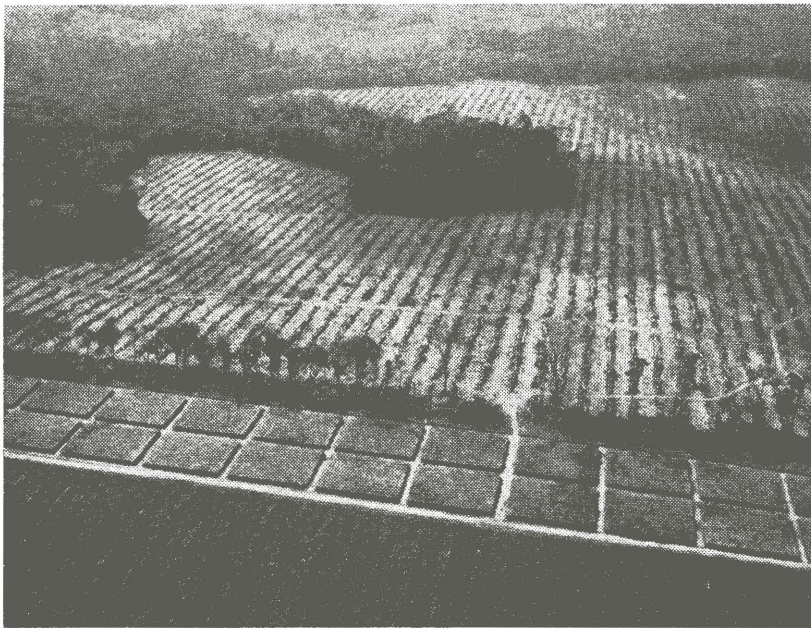
Le riz des bas-fonds, le riz « de nappe », le riz dressé, le riz flottant, le riz... mais non, mais non, ne nous fatiguons donc pas, car, de toute façon, nous n'avons pas la moindre chance de manger, en l'espace de quelques pages du « Courrier de l'Association », tous les plats de riz qu'offre l'Afrique de l'Ouest !

5. Achevons plutôt notre périple en direction d'Abidjan et entrons dans la grande forêt primaire où nous sommes bien arrosés par une quantité de pluie de plus de deux mètres et où nous avons toutes les peines du monde pour abattre les arbres géants (certains ont même pensé à les

faire sauter à la dynamite!!) et pour installer des plantations de palmier à huile ou d'hévéa, car maintenant nous nous trouvons dans le royaume des réalisations agro-industrielles.

L'initiative du paysan responsable de son exploitation agricole traditionnelle, qui est dominante dans la zone soudanienne, recule devant celle de l'organisme responsable de la mise en œuvre des investissements agricoles et industriels et de leur exploitation, et cela malgré les nobles idées, émises lors de la conception de ces projets, inspirées par des notions de « participation ». Qu'il nous soit, d'ailleurs, permis de ne pas nous ériger en défenseur « post mortem » de ces idées, car l'efficacité technique sert, finalement, le mieux les intérêts de tous.

Bien mieux que cela : elle suscite et renforce l'Initiative privée. Qui aurait cru, en effet, lors de la conception du plan palmier en Côte d'Ivoire, que l'importance des plantations villageoises atteindrait et même dépasserait peut-être, un jour, celle des blocs-plantations ? Et pourtant, cela a toute chance d'arriver ! Qui aurait osé chiffrer, aux risques de se faire traiter de « farfelu », lors de l'évaluation à priori



32.000 hectares de palmiers à huiles sélectionnés ont été créés avec l'aide du FED.

de la valeur ajoutée escomptable à la suite des investissements à consentir, cet effet d'entraînement sur l'initiative des villageois ? Et pourtant, c'est cet effet là qui change, sous nos yeux, le visage de la zone forestière ivoirienne.

Quant au Dahomey, il s'est montré bien décidé à ne pas se laisser (trop) dépasser par la Côte d'Ivoire et a développé une formule bien à lui de plantations agro-industrielles associant, sur des milliers d'hectares autour d'Agonvy et d'Hinvi, les blocs-plantations de palmiers à huile aux blocs de cultures annuelles des paysans, organi-

sés en coopération, travaillant sur les blocs de palmiers. Il est vrai que cette formule doit encore faire ses preuves définitives face à la réalité....

Et même le Togo, qui pourtant était confronté avec un problème de disponibilité de terres que n'ont pas connu ses voisins, s'est lancé, après un début plutôt hésitant, dans la réalisation d'un ensemble agro-industriel devant aboutir à une superficie de 5.000 ha de palmiers à huile dont la production sera traitée par deux usines.

6. Nous aurions encore dû discuter des perspectives de la culture maraîchère industrielle et artisanale, perspectives qui sont aujourd'hui très encourageantes. Nous aurions dû parler des fruits, des fibres autres que le coton, du tabac... Ce sera, sans doute, pour une autre fois.

Concluons sur une note, hélas, moins joyeuse, moins optimiste.

Si l'agriculture tropicale est appelée à contribuer à rendre économiquement indépendants les pays africains, et c'est, bien sur, vers cet objectif que doivent tendre les efforts conjoints de ces pays et des sources financières extérieures, il est indispensable de doter les corps économiques de ces pays et en l'occurrence leurs agricultures et leurs élevages, de cellules saines contribuant au bien-être de l'ensemble du « corps », au lieu de demander périodiquement des infusions de sang frais à partir de sources intérieures ou extérieures.

Autrement dit, les projets de développement dans le secteur primaire comme d'ailleurs dans les autres secteurs, doivent être **viabiles** du point de vue technique, sociologique, économique et même politique.

La viabilité technique implique que les réalisations puissent être exploitées et entretenues correctement par du seul personnel africain qui, par conséquent, doit être parfaitement formé au préalable pour pouvoir assumer cette responsabilité.

La viabilité sociologique exige un accueil, sans réserve, des projets de développement par la population intéressée qui doit pouvoir accepter et reconnaître ces projets comme ses propres affaires, bien à elle.

La viabilité économique est assurée seulement à condition que la valeur supplémentaire créée par le projet soit au moins suffisante pour couvrir l'ensemble des coûts courants, amortissements compris, imputables à ce même projet.

La viabilité politique, finalement, demande que les autorités politiques des pays s'intéressent à fond à l'intervention qu'ils doivent considérer, tout comme la population, comme relevant de leur propre responsabilité.

Passant en revue ces quatre conditions de survie d'une intervention, on s'aperçoit tout de suite qu'il y en a trois qui dépendent de la seule volonté des participants directs : ce sont les viabilités technique, sociologique et politique. Elles sont, par conséquent, tout à fait « faisables ».

Il en va tout autrement avec la viabilité économique qui dépend à la fois des marchés, intérieurs et extérieurs, des produits agricoles et des marchés, intérieurs et extérieurs, des moyens de production. Elle échappe donc à la volonté des intéressés au projet tout en conditionnant la survie de l'intervention.

Or, on connaît bien les tendances de ces deux marchés, tendances qui persisteront sans doute également dans l'avenir prévisible : en général les prix des produits agricoles stagnent ou évoluent même à la baisse, alors que les prix des moyens de production, (outillage, engrais, insecticides, carburants etc...), montent régulièrement.

Dans ces conditions, même l'opération qui remplit les exigences les plus rigoureuses sur les plans technique, sociologique et politique est, à terme, vouée à l'échec et on se demande, non sans amertume, quel degré d'honnêteté on peut encore reconnaître à des projets dont le calcul économique est basé sur des séries de prix fixes alors qu'on sait pertinemment bien que la réalité se moquera de ces calculs et que les deux tendances mentionnées ci-dessus poursuivront obstinément et inexorablement leurs chemins divergeants et contradictoires.

Et si nous nous sommes fixés comme objectif de rendre économiquement indépendants nos partenaires africains, est-ce que nous n'allons pas arriver, en définitive, à l'opposé exact de ce noble but, en réalisant un projet économiquement non viable après l'autre et en nous chargeant ensuite de tenir artificiellement en vie, par des subventions de fonctionnement « ad vitam aeternam », tous ces malades que nous aurons aidés à mettre au monde ?

Regardons bien en face la réalité ! Car la réponse à cette question provocante, (même si elle n'est pas, nous voulons bien l'espérer, pertinente dans tous les cas), mais éminemment pratique ne conditionnera pas seulement la survie des interventions financées par des sources d'aide extérieure comme, d'ailleurs, par les moyens des pays intéressés eux-mêmes), mais elle déterminera en plus la survie des interventions financées par des sources d'aide cière et de l'assistance technique en faveur des pays en voie de développement.

Essayer d'apporter une réponse à cette question équivaudrait à couvrir le reste des pages dans ce numéro du « Courrier ». Aussi, n'allons-nous pas nous étendre à ce sujet cette fois, **et allons-nous demander à nos lecteurs** de nous faire savoir leurs sentiments à ce sujet. Ce qui semble certain, c'est qu'il faut trouver cette réponse rapidement et qu'elle ne saurait être trouvée sans une solidarité entre pays nantis et pays en voie de développement autrement « solide » que celle qui existe aujourd'hui.

H. Eggers



II. — Un exemple d'intervention du FED:



La production cotonnière au Sénégal

L'économie du Sénégal repose principalement sur ses productions agricoles et, en particulier, sur l'arachide. Celle-ci est produite par des paysans individuels, plus ou moins bien organisés au niveau de la production et regroupés en coopératives au niveau de la commercialisation.

Conscientes, depuis l'établissement du premier Plan, des graves inconvénients que représente la monoculture, d'une part, et connaissant l'attrait que ne manque pas de produire sur le paysan la combinaison des programmes de production et de commercialisation, d'autre part, les autorités sénégalaises se sont efforcées de rechercher des spécialisations nouvelles, qui pourraient avoir un impact non négligeable sur les populations rurales ainsi que des qualités techniques et économiques certaines.

Dans cette optique, le gouvernement du Sénégal a lancé, dès 1963, des essais d'introduction de la culture cotonnière dans les zones qui paraissaient les plus favorables. C'est dans la région du Sénégal oriental, comprise entre

les isohyètes 900 mm et 1200 mm, que furent entrepris les premiers champs expérimentaux réalisés par la C.F.D.T. (Compagnie française pour le développement des fibres textiles) en collaboration avec l'I.R.C.T. (Institut de recherches du coton et des fibres textiles). Fort des premiers résultats, et partant du principe que toute introduction d'une nouvelle culture peut être à la merci de la capacité de changement et de réponse aux incitations extérieures de la population rurale, le gouvernement du Sénégal a lancé un programme non ambitieux et raisonnable portant sur la production de 4 000 t de coton graine, production qui devait permettre d'assurer l'approvisionnement de l'industrie textile locale.

La Commission des Communautés européennes a, sur les ressources du Fonds Européen de Développement, financé cette première opération, qui nécessitait la mise en place d'une assistance technique expatriée, fournie par la C.F.D.T., l'acquisition du matériel de logistique et de traitement nécessaire, la réalisation de l'infrastructure de

base (logements, hangars, magasins), ainsi que la construction d'une usine d'égrenage d'une capacité de 4 000 t, à laquelle pourrait s'adjoindre le matériel d'égrenage nécessaire au cas où la production initiale escomptée viendrait à être dépassée. Et en fait, elle le fut. L'ouverture des paysans de la région du Sénégal oriental à l'emploi de techniques plus modernes explique la grande facilité avec laquelle ceux-ci ont assimilé les techniques complexes d'une culture nouvelle, vulgarisée par la C.F.D.T., dont les

méthodes et l'approche du travail ont fait leurs preuves dans un grand nombre d'Etats associés.

Devant le vif succès remporté par cette culture auprès des paysans, le gouvernement du Sénégal a été amené à réviser par quatre fois les objectifs de production et à élargir son action.

L'évolution du programme au cours des années écoulées est reprise ci-après :

1. Développement de la culture du coton au Sénégal jusqu'à la campagne agricole 1970/71, financée sur les ressources du 2e FED.

	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70	1970/71
Superficies plantées (ha)	122	386	1.038	3.047	6.447	9.805	13.600
Coton-graine (t)	54	302	1.233	4.156	9.890	11.500	12.000
Fibres (t)	20	115	455	1.500	3.400	4.350	4.550
Graines (t)	27	150	616	2.070	4.945	5.750	6.000
Rendement graine (ha)	442	782	1.187	1.363	1.534	1.172	882

2. Objectifs du programme d'extension de la culture cotonnière financé sur les ressources du 3ème FED.

	1971/72	1972/73	1973/74	1974/75	1977/78 et sui- vante
Superficies plantées (ha)	20.000	26.000	31.400	37.500	37.500
Coton-graine (t)	21.000	27.500	37.000	44.000	52.500
Fibres (t)	7.875	10.300	13.875	16.500	19.950
Graines (t)	10.500	13.800	18.500	22.000	26.300
Rendement coton graine (ha)	1.050	1.060	1.175	1.175	1.400

L'extension successive du programme reflète le succès de cette nouvelle production auprès des paysans sénégalais, ainsi que les conditions humaines et techniques favorables que rencontre cette culture dans les régions où elle est pratiquée.

L'ensemble des facteurs favorables, auxquels s'ajoute l'infrastructure routière et ferroviaire praticable pendant toute l'année, explique la forte progression de la production au cours des dernières campagnes et les hauts rendements, en dépit des conditions pluviométriques peu favorables qui ont été particulièrement catastrophiques pour l'arachide et les céréales au cours de la campagne 1970/1971.


La réalisation de cette opération de diversification des cultures s'est étendue sur 3 régions : la Casamance continentale, le Sénégal oriental et le Siné Saloum. Elle intéresse une population agricole de près de 300 000 habitants.

Les superficies cotonnières, au Sénégal oriental, sont passées, de 1965 à 1971, de 304 ha à 8 500 ha ; elles de-

vraient doubler au cours de 4 prochaines campagnes pour atteindre une superficie de 15 000 ha.

En Casamance, où la culture a été introduite en 1967, les superficies ont sextuplé en 3 ans, et il est prévu pour 1974 un objectif de 7.500 ha pour la zone. Le Siné Saloum, où les conditions climatologiques sont les moins favorables, offre des perspectives intéressantes pour une extension de la culture. L'expérience a démontré que, même en année pluviométrique déficitaire, les rendements obtenus s'avèraient des plus intéressants — rendement moyen en plein champ souvent supérieur à la tonne/ha. Les objectifs de 1974 sont de 15 000 ha.

Au terme des différentes opérations qui sont en cours de réalisation, c'est-à-dire vers 1977, les superficies cultivées en coton seront de l'ordre de 37 500 ha pour une production annuelle moyenne de coton graine de 52 000 t avec un rendement moyen de 1 400 kg/ha, donnant après égrenage 20 000 t de fibres et 26 000 t de graines.



Le prix du coton graine payé aux cultivateurs est fixé avant chaque récolte par le gouvernement. Au démarrage de l'opération, le prix d'achat a été de 33 F CFA le kg, pour être ramené à 28 F CFA lors de la campagne de 1969. Il est actuellement de 30 F CFA le kg et se compare favorablement aux prix pratiqués dans les autres pays associés. La fixation de ce prix tient compte des prévisions faites concernant les prix auxquels pourra être vendu le coton fibre, prix qui sont eux-mêmes estimés en fonction des tendances observées sur le marché mondial. Afin, d'une part, d'assumer une certaine stabilité des prix au niveau du producteur, en les soutenant en cas de conjoncture défavorable, et, d'autre part, de compenser les écarts négatifs éventuels entre les prévisions et les prix effectifs de réalisation, le gouvernement a créé, en 1965, une caisse de soutien des prix du coton. Si cette caisse n'a pas eu à procéder à une opération de soutien des prix proprement dite, elle contribue pour une part aux dépenses des cultivateurs en matière d'engrais et d'insecticides, ce qui est une forme indirecte de soutien.

Le programme cotonnier réalisé au Sénégal est financé sur les ressources du Fonds Européen de Développement.

Depuis le lancement de cette opération en 1966, 1 115 750 000 F CFA ont été engagés à ce jour; pour le programme d'extension prévu d'ici 1974, le financement du FED s'élève à 1 334 000 000 FCFA (4 803 000 u.c.). Ces financements couvrent les frais d'intervention de l'assistance technique, les moyens logistiques (camions et remorques), les infrastructures nécessaires (logements des cadres et des encadreurs, hangars-magasins, hangars de stockage), le matériel de traitement (pulvérisateurs), la re-

cherche d'accompagnement, ainsi que deux usines d'égre-nage. La première usine installée à Tambacoundou a été agrandie pour voir sa capacité initiale d'égrenage de 8 000 t portée à 24 000 t; cette extension a été financée par un prêt de 120 000 000 F CFA (0,432 M u.c.), consenti par la Caisse centrale de Coopération économique. La seconde usine, sise à Kahou, d'une capacité initiale de 8 000 t et entrée en fonctionnement en 1971, verra sa capacité portée à 16 000 t par l'adjonction d'une deuxième égre-neuse, qui sera financée par un prêt consenti par la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Cette dernière vient, en outre, d'accorder un prêt pour la construction d'une troisième usine d'une capacité de 16 000 t. Le montant des prêts de la BEI s'élève à 270 000 000 F CFA (972 000 u.c.).

La réalisation de cette opération de diversification doit permettre au Sénégal de renforcer sa position en tant que pays exportateur, d'amorcer une meilleure répartition des exportations et de réduire ainsi les risques que présente la monoculture de l'arachide pour la balance des paiements et l'ensemble des secteurs de son économie, car il est admis que cette opération ne procurera aucune difficulté de trésorerie à l'Etat, mais qu'elle sera à même de lui procurer, au seul titre des effets directs, des suppléments de recettes fiscales non négligeables. Il est évident que les bénéfices indirects, qui proviendront des effets induits sur l'économie sénégalaise, seront importants: les achats intermédiaires effectués aux différents stades du projet, ainsi que la masse des revenus supplémentaires distribués, favoriseront, dans une large mesure, l'activité de l'ensemble des secteurs de l'économie sénégalaise.



Bruxelles : 22 janvier 1972

L'Europe des "Dix" est née

La cérémonie de signature du traité d'adhésion et de l'acte final consacrant l'achèvement des négociations entre les Communautés européennes d'une part, et le Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark et la Norvège d'autre part, a eu lieu le samedi 22 janvier à Bruxelles.

Cette cérémonie marque l'aboutissement de négociations engagées pour la première fois il y a onze ans et le point de départ, dans chacun des quatre pays candidats, de procédures de ratification qui devaient en faire des membres à part entière de la Communauté élargie à la date du 1er janvier 1973.

A cette occasion, le Président Malfatti a, notamment, déclaré :

« Les dix pays démocratique parmi les plus développés du monde qui constitueront la Communauté élargie ont certes le devoir et la possibilité d'améliorer le niveau et la qualité de vie de leurs populations, mais ils peuvent et doivent aussi constituer un facteur puissant de liberté, de sécurité, de progrès et de paix dans le monde ».



Monsieur Heath, Premier ministre du Royaume-Uni, pendant la cérémonie de signature. Sur la gauche, au 2^{me} rang, on reconnaît M. Jean Monnet, l'un des «pères de l'Europe».

Conférence parlementaire de l'Association

La Conférence Parlementaire de l'Association C.E.E./E.A.M.A. a siégé à La Haye, du 12 au 14 janvier 1972, au Ridderzaal pour la séance solennelle d'ouverture et à la deuxième Chambre des Etats Généraux pour les séances de travail.

Il convient de rappeler que la Conférence qui se réunit annuellement, compte 108 membres, soit 3 délégués pour chaque Etat associé et 54 délégués du Parlement Européen, (précédentes sessions : Dakar-1964, Rome-1965, Abidjan-1966, Strasbourg-1967, Tananarive-1969, Hambourg-1970, Yaoundé-1971).

On trouvera dans la rubrique « A propos » de ce numéro, des informations concernant cette importante réunion: M. Schwed, chargé des liaisons avec le Parlement Européen au Secrétariat général de la Commission a bien voulu, pour les lecteurs du « Courrier de l'Association » résumer les principaux débats de cette 8ème réunion de la Conférence parlementaire à laquelle il a assisté.

Conseil

A l'occasion de la **reconduction pour l'année 1972 des préférences généralisées** de la Communauté aux pays en voie de développement, le Conseil des Ministres des Communautés Européennes a fait une déclaration indiquant notamment :

« Cette décision est intervenue malgré les difficultés présentes de la situation mondiale, notamment sur le plan commercial; elle confirme le souci constant de la Communauté de mener une politique d'ouverture et de poursuivre sa politique de coopération à l'expansion des échanges des pays du tiers monde.

Cette reconduction des préférences généralisées pour l'année 1972 sera effectuée selon les orientations exposées dans une communication de la Commission, compte tenu de certaines dispositions additionnelles. La reconduction des préférences s'accompagne, en règle générale, d'une augmentation des plafonds par rapport à ceux qui avaient été prévus en 1971, et cela en conformité avec l'offre présentée par la Communauté à la C.N.U.C.E.D. au mois d'octobre 1970. »

Commission

VISITE DU PRESIDENT Malfatti EN AFRIQUE ET MADAGASCAR

M. Franco Maria Malfatti, Président de la Commission des Communautés européennes, s'est rendu à la fin de 1971 en visite officielle à Madagascar, au Kenya et au Burundi.

Le Président Malfatti a séjourné d'abord en République Malgache. Il a été reçu par M. P. TSIRANANA, Président de la République et rencontré les principales personnalités politiques malgaches. Le Président Malfatti a prononcé un discours devant les deux chambres de la République malgache, l'Assemblée nationale et le Sénat.

Le Président Malfatti a séjourné ensuite en République du Kenya où il a eu l'occasion de rencontrer M. J. KENYATTA, Président de la République. Il a eu également des entretiens avec M. R.-J. OUKO, Ministre des Affaires communautaires des Pays de l'Afrique de l'Est et M. OSOGO, Ministre du Commerce et de l'Industrie. Le Kenya est associé à la Communauté Economique Européenne par l'accord d'Arusha entré en vigueur le 1er janvier 1971.

Enfin, le Président Malfatti s'est rendu en République du **Burundi** où il a été reçu par le Colonel Michel

MICOMBERO, Président de la République.

SEJOUR EN HAUTE-VOLTA DE M. KROHN

M. Hans Broder Krohn, Directeur Général de l'Aide au Développement à la Commission des Communautés européennes, a effectué un séjour d'une semaine en Haute-Volta.

Durant son séjour, M. Krohn a visité plus particulièrement les régions sud-ouest et nord du pays, où des projets financés par le F.E.D. sont en cours de réalisation. Avant son départ, Monsieur Krohn a été reçu en audience par le chef de l'Etat.

M. Krohn en Côte-d'Ivoire

Arrivé le 25 janvier en visite officielle en Côte-d'Ivoire, M. Hans Broder Krohn, Directeur Général de l'Aide au Développement de la Commission des Communautés européennes, a été reçu en audience par le président Félix Houphouët-Boigny. Il s'était auparavant entretenu avec les ministres de l'agriculture et de l'économie et des finances. M. Krohn examine ainsi sur place, avec les responsables ivoiriens, les problèmes liés au développement économique et social et la manière dont le Fonds Européen de Développement peut contribuer à les résoudre.

Fonds Européen de Développement

A la suite de l'avis favorable émis par le Comité du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) d'une part lors de sa **61^e réunion**, d'autre part lors d'une consultation écrite, la Commission des Communautés Européennes a pris 6 nouvelles décisions de financement sur les ressources du 3ème F.E.D. dont deux sous forme de prêts à des conditions spéciales.

1. **Construction d'une huilerie de palme à Agonvy en République du Dahomey.**
2. **Développement de la culture du tabac industriel dans la Haute Vallée du Niger en République du Mali.**
3. **Faisceau hertzien Mouila-Moanda-Franceville en République Gabonaise.**

4. **Construction de quatre ponts dans la cuvette congolaise en République Populaire du Congo.**
5. **Financement complémentaire pour l'achèvement des travaux de la route Kinkala-Boko en République Populaire du Congo.**
6. **Bonification d'intérêts à taux forfaitaire en faveur de la Société Congolaise de Financement du Développement « SOCOFIDE » en République du Zaïre.**

A la suite de l'avis favorable émis par le Comité du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) dans sa **62^e réunion**, la Commission des Communautés Européennes a pris 6 nouvelles décisions de financement dont

Les Institutions de l'Association CEE/EAMA

Pendant toute la durée d'application de la Convention de Yaoundé I, les institutions de l'Association ont fonctionné correctement, sans susciter de difficultés particulières. C'est pourquoi, durant les négociations de la Convention de Yaoundé II, il n'est pas apparu nécessaire de modifier les textes qui, pratiquement, ont été reconduits.

C'est à la fois la preuve que ces institutions ont donné satisfaction et que l'Association entend continuer dans la voie dans laquelle elle s'est engagée : celle du **dialogue permanent** dans le cadre, notamment, de ces institutions paritaires, entre pays de niveau de développement différents, mais juridiquement égaux et souverains.

Ce caractère paritaire des institutions de l'Association manifeste clairement l'originalité de l'aide apportée par la Communauté Economique Européenne aux 18 Etats africains et malgaches associés.

Les institutions de l'Association sont : le Conseil d'Association, assisté du Comité d'Association, la Conférence parlementaire de l'Association et la Cour arbitrale de l'Association, dont les travaux sont préparés par une commission paritaire.

LE CONSEIL D'ASSOCIATION

Le Conseil d'Association est composé, d'une part, des membres du Conseil des Communautés européennes et de membres de la Commission, d'autre part, d'un membre du gouvernement de chaque Etat associé.

La présidence du Conseil d'Association est exercée à tour de rôle par un membre du Conseil des Communautés européennes et un membre du gouvernement d'un Etat associé. Le Conseil d'Association se réunit une fois par an à l'initiative de son Président et, en outre, chaque fois que la nécessité le requiert, dans les conditions fixées par son règlement intérieur. L'activité du Conseil d'Association est double : d'une part, elle comporte des **informations et consultations** ; d'autre part, elle consiste à **arrêter des actes**.

L'activité de **consultation** revêt une grande importance, car elle est prévue dans de nombreux points de la Convention de Yaoundé II, notamment dans les domaines des droits de douane, des restrictions quantitatives, pour la politique commerciale et les clauses de sauvegarde.

Ces informations et consultations favorisent une harmonieuse mise en œuvre de l'association tout en respectant l'indépendance des partenaires.

Cette indépendance est encore plus sensible quand le Conseil d'association arrête ses divers **actes**. Il faut en effet « **le commun accord** de la Communauté d'une part et des Etats associés d'autre part ». Ces actes se classent en deux catégories : d'une part les résolutions, recommandations et avis, et d'autre part les décisions.

Les premiers, qui n'ont pas de force contraignante, peuvent être pris en tout domaine, alors que les seconds ne peuvent être arrêtés que dans les cas prévus par la Convention. Toutefois, malgré ce caractère limitatif, le champ d'application des décisions est très étendu : par exemple, le Conseil d'Association définit l'orientation générale de la coopération financière et technique sur la base d'un rapport annuel de la Commission. De plus, les décisions

du Conseil d'Association sont obligatoires pour les parties contractantes qui sont tenues de prendre, dans leur ordre juridique interne, les mesures que comporte leur exécution. Cette mise en œuvre n'a jusqu'ici jamais soulevé de difficultés.

Le Conseil d'Association a la faculté de déléguer au Comité d'Association, dans les conditions et les limites qu'il arrête, l'exercice des pouvoirs qui lui sont dévolus par la Convention de Yaoundé.

Il convient de souligner l'importance du rôle du Conseil d'Association. La nécessité pour les E.A.M.A. de s'y présenter unis les a incités à créer des institutions communes, à savoir un Conseil de coordination, doté de la personnalité juridique, assisté d'un Comité de coordination et d'un secrétariat de coordination. La Convention de Yaoundé II en reconnaît l'existence par l'adjonction d'un protocole sur les privilèges et immunités. La dynamique de l'association apparaît ainsi comme un facteur favorable à la cohésion africaine.

LE COMITE D'ASSOCIATION

Le Comité d'Association est composé d'un représentant de chaque Etat membre et d'un représentant de chaque Etat associé. Pratiquement, il s'agit d'une réunion au niveau des ambassadeurs. Sa présidence est assurée par l'Etat assumant la présidence du Conseil d'Association.

Il rend compte au Conseil d'Association de ses activités, notamment dans les domaines qui tendent à s'élargir, ayant fait l'objet d'une délégation de compétences.

LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

La Conférence parlementaire de l'Association se réunit une fois par an. Elle est composée, sur une base paritaire, de membres du Parlement européen et de membres des Parlements des Etats associés.

Elle reçoit chaque année un rapport d'activité du Conseil d'Association et peut voter des résolutions dans les matières concernant l'Association. Les travaux de la Conférence parlementaire sont préparés par une Commission paritaire, composée de 36 membres, dont 18 pour les E.A.M.A..

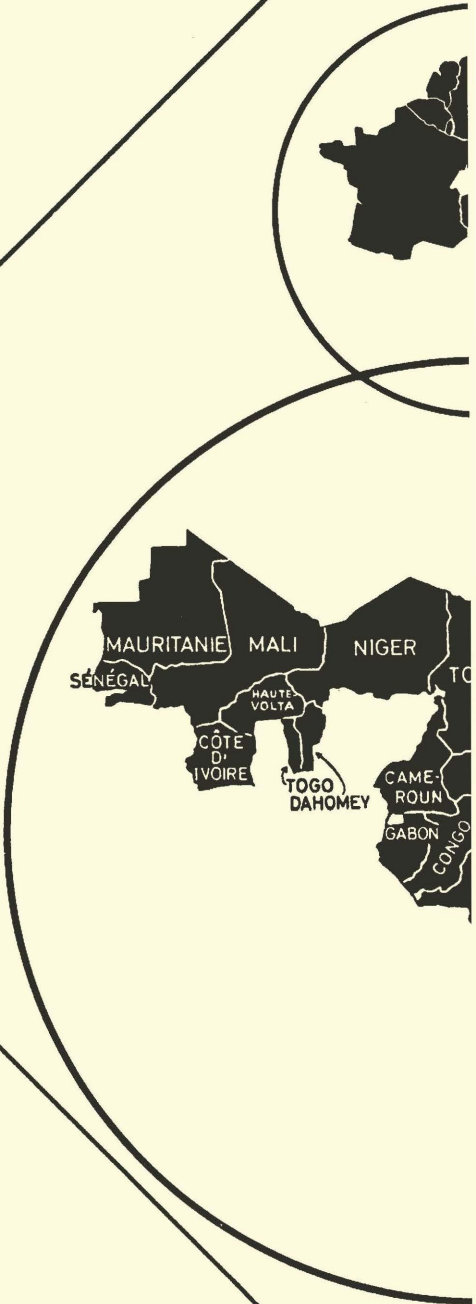
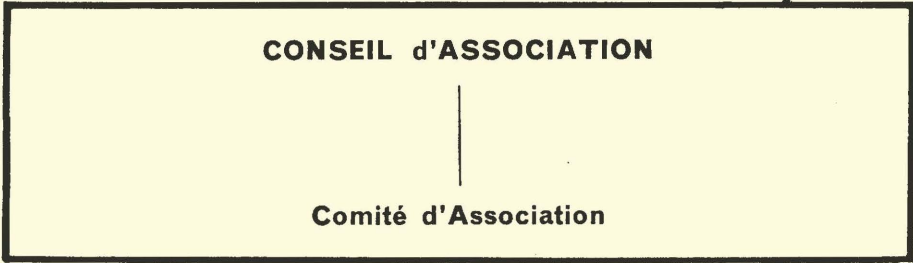
LA COUR ARBITRALE DE L'ASSOCIATION

Les institutions sont complétées par une Cour arbitrale qui comprend cinq membres : un président nommé par le Conseil d'Association, et quatre juges, dont deux sont nommés sur présentation du Conseil des Communautés Européennes et les deux autres sur présentation des Etats associés. La Cour, qui statue à la majorité, n'est saisie que des litiges qui n'auraient pu être réglés par une procédure amiable devant le Conseil d'Association. La nouvelle Convention prévoit même le recours à une procédure de bons offices avant de porter un différend devant le Conseil d'Association.

Le fait que la Cour n'ait eu à trancher aucun différend important confirme que l'Association a bien permis d'assurer la coopération amicale et confiante souhaitée par tous ses membres.

LES INSTITUTIONS de l'AS

YAOUNDE I
Convention d'association signée le 20 juillet 1963 à Yaoundé.
Entrée en vigueur le 1^{er} juin 1964.



COUR ARBITRAL

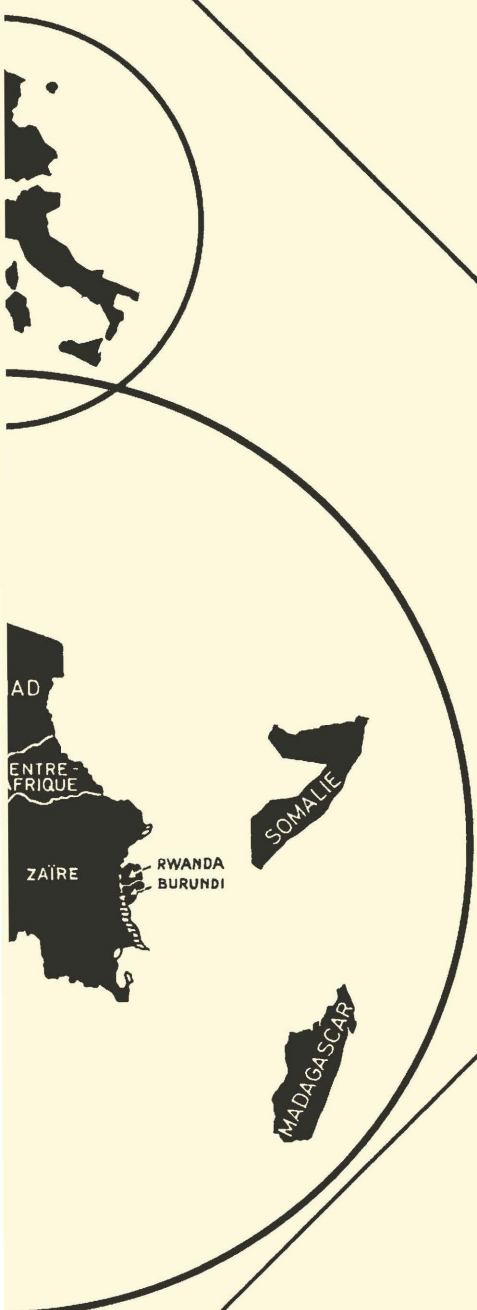
NOMIQUE EUROPEENNE

ice, Italie, Luxembourg, Pays-Bas)
gache Associés (E.A.M.A.)

SOCIATION C.E.E. - E.A.M.A.

YAOUNDE II

Convention d'association signée le 29 juillet 1969 à Yaoundé.
Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1971.



CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE de l'Association

Commission Paritaire

de l'Association

Les États Africains et Malgache Associés

Chiffres de populations : estimations 1970 (O.S.C.E.)

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Capitale : Bujumbura - **Superficie :** 27 834 km²
Population : 3 475 000 - **Densité :** 125.
Economie : café, coton, thé

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN

Capitale : Yaoundé - **Superficie :** 475 442 km²
Population : 5 761 000 - **Densité :** 12,10
Economie : cacao, café, coton, bois tropicaux, industrie d'aluminium, industrie manufacturière diversifiée

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Capitale : Bangui - **Superficie :** 622 984 km²
Population : 1 538 000 - **Densité :** 2,47
Economie : diamants, bois tropicaux, coton, industrie textile

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Capitale : Brazzaville - **Superficie :** 342 000 km²
Population : 947 000 - **Densité :** 2,77
Economie : bois tropicaux, potasse, industrie sucrière, diverses industries manufacturières

REPUBLIQUE DE COTE-D'IVOIRE

Capitale : Abidjan - **Superficie :** 322 463 km²
Population : 4 500 000 - **Densité :** 13,96
Economie : café, cacao, bois tropicaux, bananes, ananas, diamants, minerai de manganèse, industrie manufacturière diversifiée

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

Capitale : Porto-Novo - **Superficie :** 112 622 km²
Population : 2 640 000 - **Densité :** 23,45
Economie : huile de palme, palmiste, pêche

REPUBLIQUE GABONAISE

Capitale : Libreville - **Superficie :** 267 667 km²
Population : 481 000 - **Densité :** 1,80
Economie : bois tropicaux, minerai de manganèse, pétrole, uranium, industries du bois

REPUBLIQUE DE LA HAUTE-VOLTA

Capitale : Ouagadougou - **Superficie :** 274 200 km²
Population : 5 278 000 - **Densité :** 19,26
Economie : élevage, coton, arachides

REPUBLIQUE MALGACHE

Capitale : Tananarive - **Superficie :** 587 041 km²
Population : 7 250 000 - **Densité :** 12,35
Economie : élevage, café, riz, bananes, épices, industrie sucrière, industrie manufacturière diversifiée

REPUBLIQUE DU MALI

Capitale : Bamako - **Superficie :** 1 240 000 km²
Population : 4 881 000 - **Densité :** 3,94
Economie : arachides, riz, coton, élevage, pêche, diverses industries manufacturières

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Capitale : Nouakchott - **Superficie :** 1 030 700 km²
Population : 1 150 000 - **Densité :** 1,12
Economie : minerai de fer, cuivre, élevage

REPUBLIQUE DU NIGER

Capitale : Niamey - **Superficie :** 1 267 000 km²
Population : 3 940 000 - **Densité :** 3,31
Economie : uranium, arachides, élevage

REPUBLIQUE RWANDAISE

Capitale : Kigali - **Superficie :** 26 338 km²
Population : 3 483 000 - **Densité :** 132,43
Economie : café, thé, minerai d'étain.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Capitale : Dakar - **Superficie :** 196 192 km²
Population : 3 822 000 - **Densité :** 19,39
Economie : arachides, élevage, pêche, phosphates, industrie manufacturière diversifiée

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SOMALIE

Capitale : Mogadiscio - **Superficie :** 637 657 km²
Population : 2 836 000 - **Densité :** 4,38
Economie : bananes, élevage, pêche, industrie sucrière

REPUBLIQUE DU TCHAD

Capitale : Fort-Lamy - **Superficie :** 1 184 000 km²
Population : 3 512 000 - **Densité :** 2,74
Economie : coton, élevage, pêche

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Capitale : Lomé - **Superficie :** 56 000 km²
Population : 1 791 000 - **Densité :** 31,64
Economie : phosphates, café, cacao, coton, huile de palme et palmistes

REPUBLIQUE DU ZAIRE

Capitale : Kinshasa - **Superficie :** 2 345 409 km²
Population : 17 098 000 - **Densité :** 7,29
Economie : cuivre, diamants, autres métaux non-ferreux, huile de palme et palmistes, café, caoutchouc, bois tropicaux, industrie manufacturière importante et diversifiée

une sur les aides non remboursables du 2e F.E.D., et cinq sur les aides non remboursables du 3e F.E.D.

PROJET 2e F.E.D.

1. Action d'amélioration des cultures pour la campagne agricole 1971/72 en République malgache.

PROJET 3e F.E.D.

2. Aménagement de la route Bamedda-Bafoussam, en République Fédérale du Cameroun.
3. Modernisation de l'axe routier Niamey-Zinder (RN 1) - Tronçon Dosso-Madaoua, PK 140 - PK 495, en République du Niger.
4. Tranche intérimaire d'un programme intégré d'amélioration de la production cotonnière (campagne 1972-1973) en République du Tchad.
5. Financement complémentaire pour la fourniture d'une flotte fluviale pour la Haute Sangha et la construction et l'équipement du port de Nola en République centrafricaine.
6. Mise à la disposition de l'Ordonnateur Principal du Fonds Européen de Développement d'un crédit global, (procédure accélérée).

A la suite de l'avis favorable émis par le Comité du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) dans ses 62e et 63e réunions, la Commission des Communautés Européennes vient de prendre (en complément de décisions déjà prise à la suite de la 62e réunion) 13 nouvelles décisions de financement dont deux sur les aides non remboursables du 2e F.E.D., et 11 sur les ressources du 3e F.E.D. Parmi ces dernières, deux ont été financés, sur les prêts à des conditions spéciales et les autres sur les aides non remboursables.

PROJET 2e F.E.D.

1. Participation au financement de la campagne cotonnière 1970/71 en République centrafricaine.
2. Actions d'amélioration des cultures pour la campagne agricole 1972/73 (engrais) en République du Sénégal.

PROJETS 3e F.E.D.

3. Tranche intérimaire d'un programme intégré d'amélioration de la productivité cotonnière (campagne 1972-1973) en République centrafricaine.
4. Etude des Ecoles Normales moyennes de Kikwit, Kisangani, Lulubourg, Mbandaka et de l'Institut de l'Electro-Mécanique de Kinshasa en République du Zaïre.
5. Ecole Supérieur d'Architecture à Kinshasa en République du Zaïre.
6. Extension du port de Brazzaville (superstructures) et acquisition

d'un remorqueur au port de Pointe-Noire en République populaire du Congo.

7. Bonification d'intérêts pour l'amélioration des accès du port d'Abidjan en République de Côte d'Ivoire.
8. Usines d'égrenage de coton en République du Sénégal.
9. Aménagements complémentaires du Wharf de Nouakchott en République islamique de Mauritanie.
10. Poursuite de la campagne de lutte contre l'onchocercose en République de Haute-Volta, de Côte d'Ivoire et du Mali.
11. Etude du projet d'exécution concernant une plantation de pamplemoussiers en République démocratique somalienne.
12. Session de perfectionnement et stages dans les services de la Commission pour les ressortissants des E.A.M.A., P.T.O.M., D.O.M. en 1972.
13. Fixation d'un montant global pour le programme de colloques et le périodique « Courrier de l'Association du 1.1. au 31.12. 1972 en faveur des E.A.M.A., P.T.O.M., D.O.M.

Fin décembre 1971, à la suite des décisions de financement qui viennent d'être prises, le total des engagements s'élève :

- pour le 2ème F.E.D. à environ 713.331.000 u.s. pour 378 décisions de financement
- pour le 3ème F.E.D. à environ 240.025.000 u.c. pour 98 décisions de financement.

A la suite de l'avis favorable émis par le Comité du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) dans sa 64ème réunion, la Commission des Communautés Européennes a pris 4 nouvelles décisions de financement sur les aides non remboursables du 2ème et du 3ème F.E.D.

PROJETS 2ème et 3ème F.E.D.

1. Infrastructure électrique. Construction de lignes de transport en République rwandaise.

PROJET 3ème F.E.D.

2. Etude complémentaire de la nappe de Boulanour (alimentation en eau de Nouadhibou) en République islamique de Mauritanie.
3. Aide pour situation exceptionnelle : Calamité en République du Mali.
4. Poursuite de l'action d'animation féminine en République du Niger.

CONTRAT POUR L'OCTROI D'UN PRET

La Commission des Communautés européennes et la Banque Européenne

d'investissements, en qualité de mandataire de la Communauté Economique Européenne chargé de la gestion du prêt, ont conclu, avec le département français d'Outre-Mer, un contrat pour l'octroi d'un prêt à conditions spéciales.

Le prêt est destiné au financement partiel des installations fixes d'irrigation par aspersion d'une zone de 895 hectares comprise dans le périmètre agricole du Bras de la Plaine. L'aménagement de ce périmètre, d'une superficie totale irrigable de 6.240 ha, a été prévu en cinq tranches.

Le prêt à condition spéciales est accordé, sur les ressources du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) pour une durée de 30 ans, dont 10 ans de franchise, au taux d'intérêt de 1 % l'an. Le complément de financement du projet est assuré par une aide non remboursable, sur les ressources du F.E.D.

Signature de cinq Conventions de financement concernant les Antilles néerlandaises et le Surinam

Les Ministres F.J. PIJERS et F.J. TROMP, respectivement Ministres du Développement et des Finances des Antilles Néerlandaises, ont signé, au siège de la Commission, avec M. J.F. DENIAU, membre de la Commission, trois conventions de financement relatives à des projets à réaliser sur des crédits du Fonds européen de Développement.

Il s'agit notamment de la construction d'un appontement à Saint-Eustache, dont le financement aura lieu sur des reliquats de crédits du premier Fonds.

Les financements des deux autres projets, à savoir : la construction d'une nouvelle aérogare à Bonaire et d'une école primaire, également à Bonaire, auront lieu sur les crédits du troisième F.E.D. Il s'agit, en effet, des deux premiers projets à financer en faveur des Antilles néerlandaises sur les crédits du troisième F.E.D.

A la même occasion, M. E.M.J.A. SASSEN, Représentant permanent du Royaume des Pays-Bas auprès de la Commission, a signé, au nom du Gouvernement du Surinam, deux conventions de financement intéressant ce pays. Ici également il s'agit des deux premières interventions financées sur les crédits du troisième Fonds en faveur du Surinam, qui concernent la construction, à Paramaribo, d'un Institut d'enseignement technique semi-universitaire et de la réalisation d'une étude d'avant-projet en vue de la construction d'un barrage de retenue à Stondansi.

COMITE DU F.E.D. : BILAN 1971

Au cours de la dernière réunion de 1971, tenue le 14 décembre, le Président du Comité a dressé un rapide bilan des travaux de l'année écoulée, qui s'est caractérisée par un nombre plus élevé de réunions (12 au total), au cours desquelles 85 propositions de financement ont été approuvées à l'unanimité, et 6 à la majorité qualifiée, **totalisant un montant d'engagements de 240 millions d'unités de compte.** Si cette cadence peut être maintenue, les crédits du 3e Fonds pourront être engagés dans leur quasi-totalité au terme de la 2ème Convention de Yaoundé. Le Président a fait valoir que les résultats ainsi obtenus montrent qu'il a été fait usage, d'une manière efficace, du personnel supplémentaire mis à la disposition de la Commission.

Banque Européenne d'Investissements

La Banque Européenne d'Investissement a conclu le 18 janvier 1972 avec la République de Côte d'Ivoire un contrat de prêt pour l'amélioration des accès du port d'Abidjan qui joue un rôle important dans le système de transports de la Côte d'Ivoire, de la Haute-Volta et partiellement du Mali.

Le prêt est accordé pour une durée de 15 ans au taux de 35/8 % compte tenu de la bonification d'intérêt de 41/2 % consentie sur les ressources du Fonds Européen de Développement.

Le contrat de prêt a été signé, pour la République de Côte d'Ivoire par S.E. Monsieur Konan Bedié, Ministre des Finances, et pour la Banque Européenne, par son Président, Monsieur Yves Le Portz.

Quelques chiffres**ELARGISSEMENT**

Evoquant l'énorme travail accompli par les négociateurs, M. Wellenstein, adjoint de M. Deniau, du côté de la Commission, dans les négociations d'élargissement, a cité quelques chiffres. Il y a eu **plus de 1000 documents officiels de négociation**, au niveau des ministres et de leurs suppléants. La Communauté a dû examiner avec les quatre candidats trois mille actes juridiques... et les traduire dans les langues des candidats.

RAPPORT ARMENGAUD

Ce rapport fait au nom de la Commission paritaire sur le septième rapport annuel d'activité du Conseil

d'Association à la récente Conférence parlementaire contient des éléments chiffrés intéressants.

F.E.D.

L'action du 3ème F.E.D. s'est orientée surtout vers le développement de l'infrastructure économique et de la production.

Répartition des engagements du 3ème F.E.D. par secteurs d'intervention (au 7 octobre 1971) :

	en %
— développement de la production	19,1
— infrastructure économique	51,2
— développement social (y compris bourses)	18,8
— promotion commerciale	1,7
— aides exceptionnelles	5,4
— divers	3,8

Ces données relatives au 3ème F.E.D. pourront être comparées à celles des deux Fonds précédents sur la base du tableau récapitulatif suivant :

Répartition des engagements du 1er et du 2ème F.E.D. par secteurs d'intervention

— production agricole et industrielle (y compris énergie)	
— transports et communications	
— développement social	
— divers	

1er Fonds	2ème Fonds (au 31.12.1970)
25,5 %	52,5 %
44,0 %	26,1 %
28,7 %	19,5 %
1,8 %	0,9 %

ECHANGES COMMERCIAUX

Dans les deux sens (importations et exportations), on constate une plus grande diversification des échanges qui s'étalent davantage dans l'ensemble des pays formant la Communauté européenne : en 1970, la France n'absorbait plus que 37,8 % des produits vendus dans le Marché Commun par les Etats associés.

Elle ne fournissait plus que 59,7 % des marchandises exportées par la C.E.E. aux Etats associés (contre 67,3 % en 1966). L'augmentation (8 %) enregistrée par les ventes des Etats africains sur le marché de la C.E.E. en 1970, par rapport à 1969, peut se comparer aux exportations de l'ensemble des pays en voie de développement vers la Communauté, qui se sont accrues de 13 %, ce qui confirme une tendance apparue depuis plusieurs années.

Il faut noter cependant que **de 1958 à 1970, en douze ans, les importations européennes de produits des Etats associés ont doublé** puisqu'elles sont passées de 913 millions de dollars à 1.862 millions.

Point de vue

Au cours de son récent voyage au Niger et au Tchad, **M. Pompidou, Président de la République française**, a notamment déclaré :

« Nous ne cesserons pas d'intervenir auprès de tous nos interlocuteurs, et notamment auprès de nos partenaires européens, pour que les produits africains aient leur juste part dans le commerce mondial ». Le Président Pompidou a aussi souligné que « le gouvernement français est favorable à la participation des pays du tiers-monde à l'élaboration de la politique monétaire internationale ».

Mouvements diplomatiques

— S.E. l'Ambassadeur Clément SEVOT a pris ses fonctions en sa qualité de Représentant, Chef de la Mission de la République centrafricaine, auprès des Communautés européennes, au début de janvier 1972.

— Les Communautés européennes ont donné l'agrément à S.E. Monsieur E.D. PHAKAMEA, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, désigné par le Gouvernement de Malawi comme Chef de la Mission de ce pays auprès de la C.E.E., de la C.E.E.A. et de la C.E.C.A.

Formation

L'École Internationale de Bordeaux a été inaugurée le 22 janvier 1972 par M. Chaban-Delmas, Premier Ministre de la République française, en présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles M. Charles Helou, ancien Président de la République du Liban, Albert Parisi, ancien Ministre belge de la Culture, et Emile Badiane, Ministre de la Coopération du Sénégal. Cette école internationale est destinée à former des Administrateurs francophones pour les pays en voie de développement.

Télévision

Le dimanche 30 janvier, dans le cadre du jeu télévisé « Visa pour le monde » de la Radio-Télévision Belge (R.T.B.), l'Ambassadeur de Haute-Volta à Bruxelles, M. Michel KOMPAORE, a présenté différents aspects de son pays et Monsieur Pierre CROS, chef de la division « Aide au développement » à la Direction générale « Presse et information » de la Commission a mis en évidence les interventions du F.E.D. en faveur de la Haute-Volta.

III. — Le commerce du bétail et de la viande en Afrique noire et à Madagascar

par M. Lacrouts ⁽¹⁾

La commerce du bétail et de la viande en Afrique a pour objet, comme partout ailleurs dans le monde, la prospection des zones d'élevage, l'acheminement des animaux, leur vente dans les centres consommateurs, enfin leur transformation en carcasses, puis la présentation de la viande à la clientèle sur les marchés de détail.

On traitera ici essentiellement des « grands courants commerciaux entre les pays ou régions productrices de bétail et les zones défavorisées et importatrices ». Ces courants sont interétatiques ou intérieurs selon les cas.

La production et la consommation

1. LA PRODUCTION

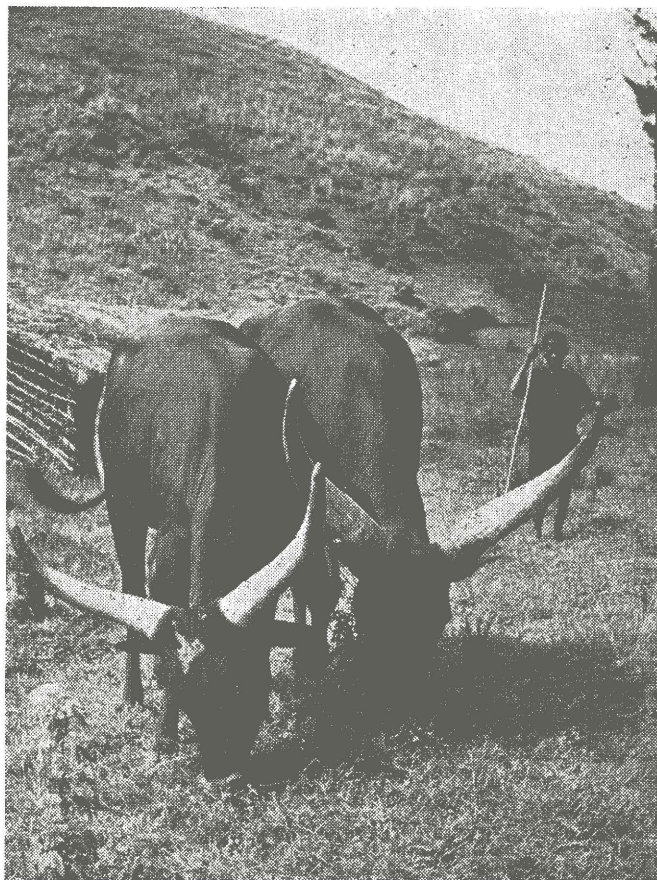
L'élevage qui approvisionne les grands circuits est de type extensif. Les animaux sont des zébus appartenant à des pasteurs pratiquant des transhumances, remarquable adaptation au milieu difficile, qui permet la survie et le développement du cheptel bovin, caprin et camelin.

La taille des troupeaux des bœufs est très petite : en général ils comprennent entre 40 et 80 têtes par propriétaire; c'est la raison essentielle de la vente en quantité de plus en plus grande de très jeunes animaux mâles. Appliquée à des races fort peu précoces, cela aboutit à l'abattage d'animaux n'ayant pas atteint leur plein développement.

Pour 20 pays africains (les 15 de l'O.C.A.M. plus la Mauritanie, le Burundi, le Ghana, le Nigeria, la Guinée) dont la population approximative s'élève à 130 millions d'habitants, on estime le cheptel à :

- 47 millions de bovins
- 62 millions d'ovins et de caprins
- 3 à 4 millions de porcins
- 120 millions de volailles
- 4,2 millions de chevaux et d'ânes
- 2 millions de chameaux.

Par comparaison « l'Europe des six », peuplée de 185 millions d'habitants, possède 50 millions de bœufs, 20 millions de moutons et chèvres et 40 millions de porcs. Le troupeau



africain, en nombre, paraît proportionnellement aussi abondant, sinon plus abondant (à l'exception des porcs) que celui d'Europe.

Mais si l'on considère la productivité on constate que, **par tête d'animal existant dans le troupeau**, on exploite en Afrique 15 kg de carcasse par bœuf zebu (Brésil 25, Australie 50, Europe 65 à 75 kg), 10 kg de carcasse par taurin,

(1) Cet article nous était parvenu trop tardivement pour paraître dans le n° 11. Son grand intérêt, les liens étroits existant entre l'agriculture et l'élevage et la compétence internationalement reconnue de son auteur nous paraissent justifier aujourd'hui sa publication. M. Marcel LACROUTS est docteur vétérinaire inspecteur général de l'élevage et des Industries animales et chef du département de l'élevage à la Direction de l'Aide au Développement du Secrétariat d'Etat français aux Affaires Etrangères; il a participé à de nombreuses réunions internationales.

4 kg de carcasse par mouton (Europe 8 kg), 20 kg de carcasse par porc (Europe 100 kg).

Aussi pour l'ensemble des pays considérés le poids de viande disponible (boucherie et autoconsommation) est de :

viande de bœuf	560.000 tonnes
viande de mouton et chèvre	270.000 tonnes
viande de porc	80.000 tonnes
volailles	100.000 tonnes
Divers	10.000 tonnes
TOTAL	1.020.000 tonnes
Abats	250.000 tonnes
	1.270.000 tonnes

soit un peu moins de **10 kg par habitant et par an** de moyenne globale.

En Europe, la production des divers élevages est de 10 millions de tonnes de viandes et d'abats soit **54 kg par habitant et par an**.

En conclusion on doit constater que le cheptel africain est exploité, en nombre, autant qu'il est possible. La faiblesse de la productivité est liée au taux médiocre de fécondité (60 à 66 %) à une forte mortalité chez les animaux de moins d'un an (30 à 40 % des naissances) et enfin au manque de précocité des races locales (il faut par exemple 5 ans au moins, en élevage extensif, pour « finir » un bœuf de boucherie).

2. LA CONSOMMATION

Les animaux servent soit à l'autoconsommation des masses rurales soit à l'alimentation des circuits intérieurs (ravitaillement des petits centres et des grandes villes) soit aux exportations sous forme de bétail ou de viande.

En prenant le Mali pour exemple, on constate que la part autoconsommée représente 45 % de la production, la part commercialisée sur le marché intérieur 12 % et l'exportation 43 %. Si l'autoconsommation est encore importante, constatons qu'elle est déjà inférieure à la moitié du disponible global. Il y a seulement 20 ans, l'autoconsommation devait absorber 75 % de la production, aujourd'hui le commerce porte sur 55 % des animaux utilisables et cette part augmente régulièrement.

Cela correspond à une demande qui s'accroît considérablement, celle des grandes villes et notamment des capitales, ainsi d'ailleurs que la consommation globale des pays insuffisamment pourvus en bétail.

Pour les capitales, le taux annuel moyen d'augmentation dépasse partout 6 % et parfois atteint 10 %. Dans les centres de moyenne importance, il en est de même : en Côte d'Ivoire, par exemple, les abattages des villes autres qu'Abidjan ont augmenté de près de 8 % par an.

Le niveau de consommation individuelle dans les villes est en général élevé ainsi qu'en témoigne le tableau suivant.

Unité : kilogramme de viande et d'abats

Centres	Consommation individuelle moyenne	Observations
Lomé	13,6)	Pour toutes ces villes la consommation de viande et d'abats est complétée par une très forte consommation de poisson comprise entre 25 et 50 kilogrammes par habitant et par an.
Accra	14,0)	
Douala	18,6)	
Dakar	20,1)	
Abidjan	27)	
Bangui	32,9	Villes proches des zones de production disposant d'un approvisionnement facile, abondant et bon marché.
Bamako	37,7)	
Tananarive	43,8)	
Fort-Lamy	50)	
Nouakchott	72,5)	

Contrairement à des opinions fréquentes, mais mal fondées, le niveau moyen des consommations individuelles urbaines, est réellement élevé dans la majorité des grandes capitales. Assorti d'une croissance démographique accélérée, ce facteur provoque une véritable explosion de la demande.

Par contre, dans les campagnes, la consommation est plus faible, mais elle s'accroît aussi.

Partout, la demande globale, y compris donc celle des ruraux, s'accroît. Devant une telle situation, il faut savoir que **l'évolution prévisible conduit à un très fort déficit**. Par exemple pour les Etats de l'entente, du Mali, du Ghana et de la Nigeria, on peut estimer ainsi l'évolution en milliers de tonnes et d'abats :

Année	Déficit de la zone manquant de bétail	Disponible dans la zone excédentaire	% de la couverture	Recours à l'extérieur
1970	197	121	31	76
1975	282	126	44	156
1980	380	118	61	262

Tout doit donc être mis en œuvre pour **accroître la production puisque l'écoulement en est assuré en Afrique même**, à condition que les systèmes commerciaux permettent de le faire dans les meilleures conditions économiques.

Les modalités du commerce de bétail

1. LES ACHATS

Les commerçants travaillant sur les grands circuits de bétail sont de gros marchands exportateurs, assez peu nombreux, mais utilisant tous plusieurs employés. Ce commerce est également exercé par des gens dont l'activité se limite à l'approvisionnement de centres locaux et par d'autres qui se spécialisent dans des circuits limités.

Le véritable marchand exportateur se déplace rarement lui-même. Il charge ses employés de le faire en leur fournissant les fonds nécessaires. Les achats peuvent s'effectuer sur des marchés réguliers mais aussi, très fréquemment, par une longue prospection dans les campements des pasteurs. Les éleveurs préfèrent souvent cette solution, car ils se trouvent alors en position de force face à l'acheteur. Nous avons pu constater que les paiements aux éleveurs étaient toujours **faits au comptant**.

Compte tenu de la dispersion des élevages dans toutes ces régions, la durée des achats peut être très longue : il faut parfois plus de deux mois pour rassembler cinquante têtes de bétail.

2. LES TRANSPORTS

2.1 **L'acheminement à pieds.** Une grande partie des déplacements d'animaux est encore effectuée à pieds parfois sur de très grandes distances. Les itinéraires suivis sont très précis, immuables et bien connus des convoyeurs. Ils sont choisis en fonction des facilités d'abreuvement et de pâturage et évitent dans la mesure du possible les grandes zones de cultures. Les éléments des coûts de ce mode de déplacement comprennent les taxes diverses prélevées par les autorités et le salaire des bergers.



*Beaux spécimens de bœufs
"export", convoyés à pieds à destination
de la Côte d'Ivoire.*

Ce mode de transport est souvent accusé de provoquer des **pertes numériques et pondérables importantes**, durant le parcours (1). Il faut d'abord bien préciser que, pour de nombreux circuits, ces pertes sont minimales et souvent inexistantes, parfois même les animaux prennent du poids durant le trajet. Sur les parcours difficiles, les pertes peuvent être conséquentes, mais **sur le plan économique elles ne doivent être considérées que comme un des éléments du coût de transport** : elles correspondent, en fait, à l'énergie dépensée par l'animal pour se rendre d'un bout à l'autre de la chaîne de commercialisation. On ne peut les supprimer partiellement qu'en utilisant (lorsque cela est matériellement possible) des

(1) On évoque également les pertes de « qualité » : c'est parfois exact par rapport à des critères empruntés à la boucherie européenne, mais cela perd souvent toute signification lorsqu'on se place dans le cadre de la boucherie africaine traditionnelle.

moyens de transport dont le coût doit être ajouté aux autres frais commerciaux.

Economiquement, l'opération n'est acceptable que lorsque cette dépense n'est pas supérieure au prix des déplacements à pieds comprenant les pertes numériques et pondérables. En analysant la totalité des charges du circuit traditionnel, il est possible de calculer le coût « du transport à pieds » rapporté à la tonne de bétail vif/kilomètre. Selon les axes considérés, le montant des dépenses monétaires est compris entre 2 et 6 F. CFA la tonne de bétail vif/kilomètre; si l'on ajoute la valeur des pertes on peut, dans certains cas défavorables, atteindre des coûts allant jusqu'à 12 ou 14 F. CFA. Par contre, dans nombre de cas, l'augmentation est limitée à 1 ou 2 F. CFA la tonne/kilomètre.

Ce calcul théorique n'aurait pas grande signification s'il ne trouvait confirmation dans les faits. Or, nous avons pu constater que, partout où cela était possible, les marchands de bestiaux utilisent les moyens de transports modernes mis à leur disposition lorsque les conditions du milieu sont tellement éprouvantes pour le cheptel que les pertes conduisent à estimer le coût du déplacement à pied à plus de 12 F. CFA la tonne bétail vif/kilomètre, ou lorsque le moyen de transport de substitution est particulièrement bon marché.

Enfin, **parmi les avantages du convoyage à pieds**, il ne faut pas oublier, premièrement, qu'il s'agit d'un **transport « porte à porte »**, sans frais intermédiaires de chargement, déchargement, etc., deuxièmement que c'est bien le seul moyen de transport qui « s'équilibre » tout seul en ne nécessitant **aucun fret de retour**. Ces éléments sont rarement pris en compte lorsqu'on essaye de comparer les qualités et les défauts des différents systèmes. On peut d'ailleurs améliorer les conditions matérielles en créant des « routes de bétail ».

2.2 **Les transports par voie ferrée.** En Afrique de l'Ouest et au Cameroun, les trajets ferrés suivants sont largement utilisés pour le transport du bétail : Ouagadougou - Bobodioulasso - Abidjan; Kano - Lagos; Nkongsamba - Douala; Yaoundé-Douala. Il en est de même à Madagascar des trajets Tananarive - Tamatave; Antsirabé - Tamatave; Fianarantsoa-Manakara.

Le prix de transport entre la Haute Volta et Abidjan est de l'ordre de 7 F. la tonne de bétail vif/kilomètre et l'on peut constater aujourd'hui que la grande majorité des bovins nécessaires à l'approvisionnement de la capitale de la Côte d'Ivoire y arrive par cette voie, les autres étant acheminés par camions. Par contre, au Sénégal, où tout le trajet se fait en zone favorable, tous les bovins arrivent à pieds (1).



A Madagascar, entre Tananarive et Tamatave, le prix du chemin de fer a été augmenté, portant la tonne bétail vif/kilomètre à plus de 11 F. CFA; cela a provoqué une baisse du trafic pour le bétail. On constate d'ailleurs sur cet axe que les animaux de boucherie, dont la valeur finale dépend de leur embonpoint, sont toujours acheminés par wagons, alors que les taurillons de travail destinés aux paysans, dont le poids importe peu pour fixer leur valeur chez le fermier, sont convoyés à pieds.

Ces exemples montrent bien que **les marchands savent parfaitement utiliser au mieux les moyens de transports économiques.**

2.3 Les transports par camions. - L'utilisation du camion pour le transport du bétail est onéreuse. En effet, les bovins ne permettent pas d'assurer un chargement à pleine capacité des véhicules classiques. Un camion de cinq tonnes de charge utile ne peut guère transporter que huit gros bœufs ou dix petits, soit un poids maximum de 2,8 tonnes. Si le tarif routier normal est de l'ordre, par exemple, de 10 F. CFA la tonne-kilomètre, cela correspondrait pour le chargement en bétail à appliquer au moins 18 F. CFA par tonne bétail vif/kilomètre.

Même dans le cas de l'emploi d'un matériel routier mieux adapté, semi-remorque de vaste surface, camion châssis long avec remorque, le coût reste très élevé, de l'ordre de 12 à 14 F. CFA la tonne kilomètre bétail vif. Aussi, **dans les zones favorables au bétail, même s'il existe un bon réseau routier,**

(1) Cet exemple est remarquable car exemplaire : pas un seul bœuf n'arrive aujourd'hui à pied à Abidjan mais à l'inverse pas un seul n'arrive par camion ou par chemin de fer à Dakar.

est-il anti-économique d'envisager la substitution du convoi traditionnel par le camionnage, ce dernier mode de transport ayant **un coût moyen au moins trois fois plus élevé que les déplacements à pieds.**

Cependant, dans certaines circonstances, l'utilisation des véhicules se révèle possible : entre autre lorsque les transporteurs n'ont **aucun fret de retour**, sur des axes fréquentés par du bétail en traversant des régions défavorables, on constate que les camionneurs **proposent des prix d'acheminement inférieurs au coût réel du fret.**

C'est ce qui s'est passé au Ghana, où les pertes occasionnées par les déplacements sur pied étaient considérables (elles pouvaient atteindre **le quart du poids vif du troupeau**), le réseau routier étant particulièrement dense, et les flux de transport déséquilibrés, les camionneurs recherchaient **du fret de retour à bas prix.** Aujourd'hui, on constate que la presque totalité des animaux destinés aux centres de consommation du Sud Ghana est acheminée par camion.

Entre Fort Archambault (Tchad) et Bangui (République Centrafricaine), **durant la saison des pluies, les conditions de déplacement à pieds sont extrêmement difficiles,** amenant certains marchands à utiliser les transports routiers. Ils chargent des véhicules de 12 tonnes avec remorques de 5 tonnes, en y mettant 30 bœufs pour un prix global de 60.000 F. CFA. Cette dépense, pour une distance de 634 km, correspond à un prix de 10,5 F. CFA la tonne bétail vif, transportée sur un kilomètre. Cette charge est acceptable en saison des pluies, mais durant la saison sèche, elle n'est plus concurrentielle avec le coût du voyage à pieds et les marchands ne l'utilisent plus.

Dans ce cas, le prix consenti par le transporteur, dont le camion a une capacité réelle de 17 tonnes, ne correspond qu'à 5,6 F. CFA par tonne/kilomètre roulée, **ce qui est très inférieur au coût réel du transport.** Pour atteindre la rentabilité réelle, il faudra, lorsque les conditions du milieu l'imposent, employer des véhicules spécialisés, **les bétailières,** qui permettent une utilisation à pleine charge en abaissant ainsi sensiblement le coût du fret.

3. LE COMMERCE DU BÉTAIL ET DE LA VIANDE DANS LES CENTRES DE CONSOMMATION

Les conditions actuelles dans lesquelles s'effectuent le commerce du bétail et de la viande dans les grandes villes **sont très mauvaises.**

Tout se passe aujourd'hui dans les capitales peuplées parfois de cinq cent mille habitants **de la même façon que dans le plus petit village de brousse et selon les mêmes techniques qu'il y a un siècle.**

Le marché de la viande laisse à désirer dans tous les domaines. Il s'est développé dans une anarchie notoire conduisant à une désorganisation profonde par inadaptation des pratiques coutumières aux problèmes actuels. Cette situation est caractérisée par un manque d'équipement ou par une

utilisation irrationnelle de ceux qui existent : marché au bétail, abattoir, étais et chambres froides pour la vente au détail. Les marchands de bétail et les bouchers travaillent de façon folklorique, certes, mais sans la moindre efficacité et dans un incroyable désordre qui profite toujours au commerçant roublard ou sans scrupule, **mais nuit et coûte cher aux producteurs et aux consommateurs.**

Parmi les très nombreux travers constatés, c'est la cascade de crédit depuis le foirail jusqu'à l'étal du boucher qu'il faut d'abord stigmatiser.

En outre, pour les âmes sensibles, c'est l'absence d'hygiène qui semble surtout très grave dans le marché africain de la viande. Cet aspect est réel et doit être abordé, mais la mise en place d'équipements bien conçus permettra également d'améliorer les conditions économiques désastreuses constatées aujourd'hui.

C'est pour cela qu'une opération apportant de bonnes solutions à l'ensemble de ces problèmes doit d'abord être considérée comme **un projet de développement de l'élevage sahélien africain ou extensif à Madagascar.**

En effet, **il est illusoire d'attendre des résultats positifs d'actions menées sur le terrain et tendant à l'amélioration de la production de l'élevage si la vente des animaux ne peut se faire dans de bonnes conditions.** La création, par exemple, de coopératives d'éleveurs dans la zone pastorale n'a pas de sens puisque ces groupements n'ont aucun moyen d'obtenir, sur les marchés terminaux, ni le paiement à la qualité, ni le paiement au comptant. Ils se heurteront inéluctablement au système traditionnel si on n'y met pas de l'ordre.

3.1 Le foirail.

Pour toutes les villes, il faut aménager un marché au bétail vivant, bien contrôlé et où ne peuvent accéder que les commerçants à bétail, les bouchers abattants et les éleveurs.

Pour les très grandes villes, si le foirail est proche de l'abattoir, se pose alors le problème de l'affouragement qui permet aux marchands de conserver le bétail en bon état plusieurs jours avant leur vente.

Les objectifs prioritaires à rechercher sont :

- le paiement des animaux au comptant;
- la détermination de la valeur de l'animal en fonction de la qualité;
- l'établissement d'un cours du bétail clair et précis à diffuser largement sur les marchés d'approvisionnement.

Les investissements aussi bon marché que possible porteront sur la clôture, les parcs de manutention, les bascules, les abreuvoirs. Des locaux très simples seront mis à la disposition des marchands pour leurs transactions.

3.2 L'abattoir frigorifique.

A partir d'un certain niveau de consommation (3.000 tonnes par an, soit environ 70 à 100 bœufs par jour), l'utilisation du froid est indispensable à l'abattoir et à l'étal de viande. C'est donc la mise en place d'abattoirs simples et bien aménagés qu'il faut prévoir. Au-delà de 150 bœufs/jour, c'est un équipement industriel complet qui est nécessaire.

Aujourd'hui, la grande majorité des abattoirs est occupée par une horde d'ouvriers qui mettent à mal l'équipement. Ces « trieurs » se payent en nature, pillant les carcasses en prélevant la part traditionnelle qui est énorme. Les objectifs à rechercher dans un programme d'amélioration sont une meilleure hygiène, un rendement économique de l'abattage et la récupération de tout ce qui est aujourd'hui gaspillé ou perdu.

Pour cela, la réfrigération doit être obligatoire et le travail de préparation de carcasse fait par des ouvriers qualifiés appointés par l'établissement (cela est réalisé à Fort-Lamy, à Bamako, à Niamey, à Kaedi).

Une étape reste à franchir : c'est l'organisation, au sein même de l'abattoir, d'une vente en gros de la viande, « d'une criée ».

3.3 Les marchés de vente de la viande au détail.

A de très rares exceptions près (dont les marchés de Treischville et d'Adjamé à Abidjan), les étais de vente de la viande et des abats sont partout en très mauvais état, mal entretenus, sales et mal commodes.

Dans la majorité des cas, la viande est vendue sur des tables, faites en bois de caisse, par les détaillants eux-mêmes.

Enfin, il est exceptionnel que les bouchers disposent de petites chambres froides pour conserver les invendus du jour. Ce manque à gagner temporaire se traduit par une hausse du prix aux heures de grandes ventes et un écroulement du cours en fin de journée. L'incidence de cette situation correspond sans doute à 5% du prix de la viande au détail.

La remise en état de tous les marchés de détail s'impose, non en construisant des étais de luxe mais grâce à des aménagements très simples, fonctionnels, équipés de moyens pour suspendre les carcasses, pour préparer les morceaux à mettre en vente, pour conserver enfin les invendus. L'essentiel est de pouvoir nettoyer à grande eau tous les jours après la fin du marché et d'évacuer tous les déchets vers les égouts.

* * *

La mise en place d'équipements bien adaptés aux besoins d'une grande ville ne suffira pas à changer la situation actuelle du marché de la viande. Elle est nécessaire, mais **doit s'accompagner de profondes réformes des professions en cause et des modalités des transactions.**

Réforme des professions et des modalités des transactions

1. LES FOIRAILS

Les foirails sont fréquentés par les marchands de bœufs, par des « intermédiaires » (courtiers, logeurs, tefankés, etc.) et par les bouchers qui abattent.

Le nombre des marchands et des intermédiaires est inconnu faute de contrôles, celui des bouchers est en général un peu mieux déterminé. Le nombre des marchands de bétail a peu d'importance du moment où il est suffisant pour approvisionner le marché **en laissant jouer la plus grande concurrence possible.** Tous les intermédiaires ne sont peut-être pas inutiles mais partout ils sont pléthore, ne payent pas de patente et jouent parfois un rôle funeste. **Le paiement du bétail au comptant les éliminerait pratiquement tous.**

L'aménagement des foirails, la mise à la disposition des marchands de locaux et le contrôle économique des marchés devraient permettre, **si la volonté des autorités est très ferme**, de mettre de l'ordre dans cette partie du circuit.

2. LES ABATTOIRS

Les abattoirs sont fréquentés par des « bouchers abattants » de toutes sortes depuis les « grossistes ou chevillards » qui sont des commerçants importants jusqu'aux « bricoleurs », « gagne petit », qui n'abattent parfois que 3 bœufs par an.

La profession est encombrée de ces bouchers marginaux spéculateurs qui, au gré des fluctuations des cours, tentent « la bonne affaire ». Tout cela s'accompagne de crédits importants et souvent de dettes irrécupérables, pratiques favorisées par les intermédiaires qui y trouvent la plus grande partie de leur raison d'être.

Les véritables chevillards qu'on rencontre sur certains grands marchés (Tananarive, Dakar, Abidjan, etc.) sont à la fois gênés et favorisés par cet état de chose :

- gênés par la concurrence des abattants occasionnels qui font monter le cours (et tentent la bonne affaire) aux époques favorables, privant ainsi le vrai grossiste des marges normales;
- favorisés car ils s'alignent sur les plus pauvres des bouchers et se retranchent ainsi derrière leurs pratiques pour dissimuler leurs prix et appliquer des marges importantes.

Les réformes à promouvoir reposent sur la **création d'un véritable statut de boucher chevillard** en limitant strictement le nombre de ceux-ci en leur imposant d'effectuer tous les achats du bétail au comptant.

3. LE CREDIT

Le crédit pour le commerce de bétail dans les grandes villes est **la plaie la plus grave**.

Une vente ne peut jamais, en effet, être considérée comme parfaite. Un boucher ayant acheté un lot d'animaux à crédit peut revenir quatre ou cinq jours plus tard demander une réduction du prix convenu si les cours ont baissé entretemps. La menace est efficace puisqu'elle consiste à rendre purement et simplement les animaux non encore abattus.

Il est évidemment difficile, dans ces conditions, de parler de transactions normales. En général, le délai accordé aux bouchers est de deux à trois semaines. Mais, fréquemment, des sommes restent encore dues un mois ou un mois et demi tard.

Un boucher ne paye les animaux d'un marchand de bestiaux qu'en vendant la viande provenant d'animaux achetés un mois plus tard à un autre marchand et le cycle se poursuit accumulant les impayés ou, tout au moins, augmentant les retards de paiement.

Mais, partout, le crédit se paye et, **en Afrique, les taux traditionnels d'intérêt sont exorbitants.** Sur le marché de bétail, il est aisé de l'apprécier puisque l'interrogatoire des marchands souligne que deux prix sont proposés à l'acheteur : un pour le paiement immédiat, l'autre avec crédit. L'écart est toujours de l'ordre de 10 à 15 % pour un délai maximum d'un mois. C'est donc sur la base d'un intérêt annuel de 120 à 180 % qu'on peut compter la charge du crédit.

Il est évident qu'un **crédit bien organisé, consenti à un taux commercial normal, conduirait à une baisse sensible du prix du bétail rendu à l'abattoir.**

Les modalités de la distribution de ce crédit devront permettre de s'assurer qu'il sert bien à acheter du bétail, en

payant par exemple directement le marchand de bestiaux lorsque la transaction est faite et les animaux enfermés dans les parcs de l'abattoir. Pour que tous les bouchers grossistes deviennent conscients du respect de leur engagement, un régime de caution solidaire pourrait être envisagé.

Le coût de la commercialisation traditionnelle n'est cependant pas excessif : la valeur ajoutée par les marchands de bestiaux pour la majorité des circuits africains n'excède pas le tiers de la valeur de l'animal vendu aux bouchers. Autrement dit, le producteur reçoit toujours 60 à 70 % du prix de l'animal rendu sur le marché de consommation.

La marge d'intervention des bouchers varie de 15 à 30 % de la valeur finale des produits commercialisés. Elle est plus importante dans les pays producteurs où la viande est la moins chère. En valeur absolue, cette marge est, en conséquence, à peu près partout comparable et comprise entre 30 et 35 F.CFA par kilogramme de viande débitée.

4. L'EVOLUTION DES PRIX

L'évolution des prix (1). - Durant « les années soivante », on a assisté à une stagnation tout à fait anormale du prix de la viande au détail. Cette situation était essentiellement due à l'attitude des autorités locales des pays très déficitaires qui ont voulu maintenir de façon formelle les prix de la viande très stables.

Depuis deux ans on assiste, compte tenu de l'accroissement de la demande, à des hausses très fortes. Ce phénomène est général dans toutes les zones africaines et à Madagascar.

Le prix de la viande destinée au marché africain est toujours donné pour de la viande avec os. Voici quelques exemples :

Niamey	119 F.CFA avec 30 % d'os
Ouagadougou	125 F.CFA avec 30 % d'os
Lagos	167 F.CFA avec 15 % d'os
Abidjan	183 F.CFA avec 28 % d'os
Lomé	186 F.CFA avec 30 % d'os
Cotonou	188 F.CFA avec 30 % d'os
Accra	250 F.CFA avec 30 % d'os

Ces prix donnés par l'enquête de 1967 doivent être majorés d'au moins 20 % en 1971.

Pour l'Afrique noire le **prix du bétail vif** augmente progressivement d'est en ouest et surtout du nord au sud.

Dans la zone sahélienne, le prix au producteur du kilogramme net sur pied (2) est compris environ entre 60 et 120 F.CFA pour des bovins de 300 à 350 kg vifs. En moyenne, pour des bovins de commerce, on peut donner :

Tchad (zone centre ouest)	70 F.CFA
Fort-Lamy	100 F.CFA
Niger (d'est en nord)	60 à 125 F.CFA
Mauritanie (zone Kaedi)	80 F.CFA
Haute Volta (zone Nord est)	95 à 120 F.CFA
Mali (d'est en ouest)	110 à 130 F.C.F.A.
R.E.A.	120 à 140 F.CFA
Cameroun	Nord 60 à 90 F.CFA
	Adamaoua 90 à 140 F.CFA
	Damenda 110 à 150 F.CFA
	Sud 130 à 180 F.CFA
Congo/Brazzaville	210 à 245 F.CFA

(1) Tous les prix donnés ici proviennent soit des études de la SEDES sur le commerce du bétail et de la viande, soit de renseignements donnés par les experts de cette société.

(2) Le poids « net sur pied » est celui de la carcasse de l'animal évalué avant l'abattage; donc, le prix du kilogramme « net sur pied » est celui obtenu en divisant le prix de l'animal vivant par le nombre de kilogrammes de carcasse qu'il fournira après abattage.

A titre comparatif et en simplifiant, il peut être intéressant de faire remarquer que, sur le marché africain de la zone sahélienne, un kilogramme de viande de bœuf (100 à 120 F.CFA le kg) a la même valeur que 1,2 kg de pain (90 F.CFA le kg) que 4 à 5 kg de mil (20 à 40 F.CFA le kg) de 2 kg de riz (50 F.C.F.A. le kg) et moins de 1 kg de sucre (145 F.CFA le kg).

Dans ces conditions, il était illusoire de vouloir promouvoir une politique de l'élevage. Mais l'évolution semble se faire rapidement : au Nigéria, par exemple, **le prix de la viande au détail a doublé en moins de trois ans.**

5. LES CIRCUITS DE VIANDE FORAINE

Depuis 1948, des expéditions de viandes réfrigérées de Fort-Lamy par avion se sont développées.

Ensuite de Bamako, de Niamey, de Bobodioulasso, de Ouagadougou, de nouveaux circuits ont été ouverts, les transports étant effectués par avions, par camions ou wagons frigorifiques.

L'exemple de Fort-Lamy est significatif : de 60 tonnes en 1948 les exportations sont passées à 4.500 tonnes en 1965 et à plus de 7.000 tonnes en 1971.

Les marchés sont ceux des capitales côtières : Kinshasa, Brazzaville, Pointe-Noire, Libreville, Douala, Abidjan. Pour cette dernière ville, l'apport de viande foraine est passé de 20 tonnes en 1950 à plus de 2.300 en 1970.

Les viandes foraines n'ont touché au départ que les clientèles privilégiées, d'abord parce que les conditions techniques n'étaient en place que pour servir ce marché mais évidemment aussi pour des questions de prix de revient de la viande. Aujourd'hui, les clientèles africaines sont approvisionnées en viandes foraines réfrigérées à Kinshasa, à Brazzaville, à Abidjan; donc, l'obstacle majeur n'est plus d'origine économique, mais il tient à l'inorganisation des marchés et au manque d'équipement.

L'objectif ne doit pas être de remplacer totalement l'approvisionnement en bétail vif par un nouveau système, mais au contraire de développer harmonieusement la libre concurrence.

Perspectives et conclusions

L'élevage africain et malgache est très largement exploité, la commercialisation traditionnelle est de plus en plus active et des formules nouvelles se mettent progressivement en place. Pour éviter une surexploitation, les programmes de développement doivent accorder une place prioritaire aux actions tendant à augmenter la production de viande **mais aussi à rationaliser sa transformation et sa distribution.**

La production animale est assurée de trouver un **large débouché en Afrique à un prix de plus en plus rémunérateur.** En outre, dans les pays à grande vocation agricole, l'amélioration des élevages sédentaires d'animaux trypanotolérants s'impose ainsi que le développement des élevages de porcs, de petits ruminants et de volaille.

Toutefois, pour que les efforts de production soient encouragés et rentabilisés, **il est indispensable que les modalités commerciales soient améliorées.** Et contrairement à ce qu'une analyse superficielle peut laisser supposer c'est d'abord dans les centres de consommation qu'il faut intervenir avec le plus de rigueur. Des équipements simples et bien adaptés sont nécessaires mais ils seront inopérants si conjointement on ne met pas de l'ordre dans les professions intéressées. **Le paiement au comptant et selon la qualité est l'objectif prioritaire.**

La création de coopératives de producteurs et de véritables circuits de viandes foraines pour les grands marchés est liée à la mise en place de ces améliorations.

La collecte peut être améliorée par l'ouverture de marchés, la création de pistes de bétail dans les zones difficiles et de marchés de regroupement.

La collecte par porte à porte dans la zone sahélienne conservera son importance ainsi que les déplacements des animaux à pieds non pour des raisons de résistances rétrogrades et coutumières à des instruments de progrès mais beaucoup plus simplement pour des raisons économiques.

Le partage de l'Afrique en grandes zones climatiques très marquées et le développement rapide des grandes villes et des populations rurales des pays côtiers ont provoqué un système original d'approvisionnement en animaux dont l'importance économique est beaucoup plus grande qu'on ne l'imagine souvent.

La valeur du seul cheptel bovin commercialisé au niveau de la production est de l'ordre de 25 milliards de francs CFA, rendus sur les lieux de consommation ces bœufs sont vendus environ 36 milliards et la valeur finale en viande et abats représente 45 milliards de francs CFA environ. Il nous paraît intéressant de noter qu'un commerce d'une telle ampleur, en grande majorité de type traditionnel, ait pu, sans apport financier ni aide bancaire extérieure, faire face durant les années passées à la demande et à son impressionnant développement. On peut se demander aussi, au coût du crédit traditionnel, ce que celui-ci a dû peser sur la valeur finale de la viande.

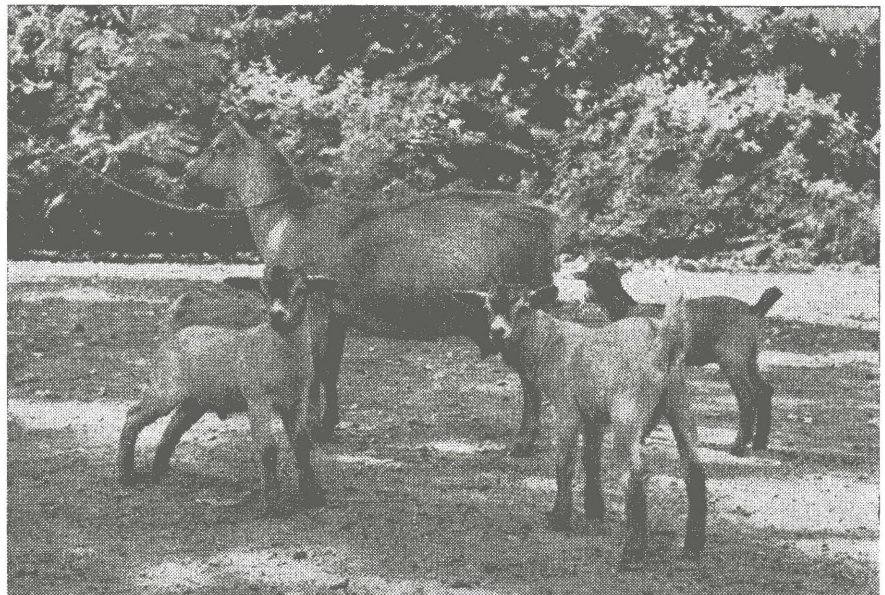
Ces considérations économiques et la certitude que le volume des transactions devra s'accroître considérablement soulignent les efforts à entreprendre pour améliorer les circuits traditionnels et pour développer harmonieusement les méthodes modernes de service au fur et à mesure que l'infrastructure s'améliorera dans ces Etats.

M. Lacrouts.

IV. — La chèvre de Maradi et l'élevage caprin au Niger

par le Dr. A.H. Robinet *

*Chèvre rousse de Maradi :
une belle portée*



Présentation de l'élevage nigérien

1. LES EFFECTIFS

Ils sont estimés avec une assez bonne précision pour les bovins à partir de nombreux recoupements tels que les interventions sanitaires, les contrôles sur les marchés ou aux frontières, les recettes fiscales, les abattages, le commerce des cuirs et surtout les enquêtes menées soit par les agents du service soit par des experts.

Pour les autres espèces, volailles exceptées, les informations sont d'une moindre qualité mais leur approximation apparait en définitive meilleure dans ce pays que dans beaucoup d'autres.

On a comparé les données de l'année 1970 avec celles de 1965 qui bénéficient pour les bovins des résultats de la campagne antipestique : (tableau N° 1)

Espèces	Variations %	1970	1965
Bovins	+ 2,5	4 100 000	4 000 000
Ovins	+ 9,6	2 300 000	2 100 000
Caprins	+ 3,5	6 000 000	5 800 000
Equins	+ 9,4	175 000	160 000
Asins	+ 6,1	350 000	330 000
Camelins	— 7,0	335 000	360 000
Volailles	(+ 60 %)	(8 000 000)	(5 000 000)
Porcins	—	(2 500)	(2 500)

* Le Dr A. H. Robinet, qui est vétérinaire inspecteur en chef, est chargé de mission au secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères à Paris. Les écrits du Docteur Robinet font autorité sur le plan international et nous le remercions vivement pour sa contribution à ce numéro.

On constate, sous l'effet de divers facteurs dont le plus important aura été la sécheresse, un ralentissement de la croissance pour les ruminants et une récession sensible pour les chameaux (7 %), fait nullement surprenant étant donné les conditions écologiques de cet élevage et la lente désaffection économique qui le caractérise. Pour les chevaux, l'accroissement de 9,4 % soit 1,8 % an est normal. Cependant, pour les ânes, le taux de 6,1 %, qui correspond à 1,2 % par an, représente probablement un minimum. Pour les autres espèces, notamment les volailles, il ne peut être tiré aucune conclusion formelle des différences.

Capital et revenus «Elevage»

Ainsi, en dépit de ces contraintes, l'élevage apparaît comme la seule ressource grâce à laquelle un million de nomades peuvent assurer leur subsistance et parfois même plus simplement survivre : tableau n° 2, valeur du capital élevage.

(Unités : Prix moyens en F, C.F.A./tête

Valeur globale en milliards F. C.F.A.).

Espèces	Effectifs 1970	Prix moyen	Valeur globale
Bovins	4 100 000	8 500	34 850
Ovins	2 300 000	1 500	3 450
Caprins	6 000 000	900	5 400
Equins	175 000	12 000	2 100
Asins	350 000	500	0,175
Camelins	335 000	10 000	3 350
Porcins	2 500	2 000	0,005
Volailles	8 000 000	75	0,600
Total			49,930
arrondi à			50 milliards

La contribution de la production animale au produit intérieur brut (P.I.B.) est de l'ordre de 16 milliards soit 20 % du P.I.B. national (80 Mds en 1970 (1)). La rentabilité économique approchée est au moins de 30 %.

Par personne le P.I.B. s'élève à 4 000 F. (4 250 si l'on exclut les urbains). On verra que l'espèce « caprin » y participe pour près de 4 milliards. C'est en raison de cette importance remarquable qu'il a paru opportun d'analyser en détail la place qu'elle occupe dans l'élevage nigérien.

2. LE CHEPTEL CAPRIN

Ethnologie

On distingue deux variétés, largement métissées l'une et l'autre.

A) L'une, sahélienne occupe le Nord et l'Est du pays. C'est un animal longiligne, hypermétrique, rectiligne ou sub-convexe. Sa taille est élevée 0,80 à 0,85 m chez le bouc, 0,70 à 0,75 chez la femelle. La robe est à deux ou trois couleurs conjuguées, noir, blanc et rouge. Le poil est ras sauf chez le mâle sur le garrot. Le poids de l'animal adulte est compris, selon le sexe, entre 25 et 35 kg, le rendement en viande est généralement inférieur à 45 %.

(1) Toutes les valeurs sont exprimées en F. C.F.A.

Laitière moyenne (60 kg en 100 jours) (1), elle ne donne naissance qu'à un seul petit mais elle accompagne les troupeaux dans toutes leurs migrations et tire largement profit du pâturage arbustif sahélien. Lait, peaux et viande (auto-consommés aux 2/3) sont les productions de ce cheptel qui regroupe environ 2,5 millions de têtes. Le disponible annuel est ainsi de 30 % du troupeau et chaque année 800 000 animaux sont abattus ou exportés.

B) L'autre, sédentaire, est connue sous le nom de chèvre rousse de Maradi au Niger ou de Sokoto au Nigeria.

Il s'agit probablement d'un métis de la variété guinéenne du Fouta-Djalou, fixé et sélectionné depuis plusieurs décennies sur le caractère « rouge-acajou à poil court » de la robe.

C'est un animal médioligne, court sur pattes, très largement répandu au centre du pays entre Maradi et Tessaoua au Niger, Sokoto et Kano au Nigeria, mais dont les métis aussi nombreux se retrouvent de part et d'autre de la frontière à l'Est et à l'Ouest sans toutefois remonter très haut vers le Nord.

Fragile et exigeante quant à ses conditions d'élevage, elle ne s'accommode ni des longs déplacements ni d'une climatologie sahélienne prononcée. Son aire de dispersion semble localisée entre les isohyètes (2) 500 et 800 mm. Audessous, les disponibilités alimentaires sont trop faibles, audessus la température lourde et humide des zones soudano-guinéenne ou forestière favorise une pathologie variée, notamment infectieuse et parasitaire qui décime les troupeaux, quel que soit l'âge des sujets.

Sur le plan démographique, l'élevage caprin roux est en expansion. Il est estimé à 1 million de sujets purs et à 2,5 millions de sujets métis, généralement bariolés ou mélangés de blanc ou de rouge.

La fraction annuellement exploitée (abattage ou exportation) est estimée à 1 400 000 têtes, soit 40 % du cheptel, donc nettement supérieure à celle de la fraction nomade ou commune. C'est là le résultat d'un lent travail zootechnique poursuivi depuis 35 ans au Niger et qui fera l'objet d'une mention particulière.

Caractéristiques de la race de Maradi

Ses mensurations les plus courantes, chez un adulte élevé en milieu traditionnel sont les suivantes :

Longueur de la tête	18 à 20 cm
Largeur de la tête	8 à 9 cm
Circonférence pectorale	70 à 75 cm
Hauteur de la poitrine	22 à 25 cm
Taille au garrot mâle	62 à 65 cm
Taille au garrot femelle	60 à 62 cm
Longueur scapulo-ischiale	60 à 62 cm
Longueur scapulo-iliale	60 à 70 cm
Poids femelles	23 à 28 kg
Poids mâles	25 à 30 kg

(1) Il s'agit du surplus exploité par l'homme après allaitement du chevreau.

(2) Ligne qui joint, sur une carte météorologique, les points d'une région où les précipitations moyennes sont les mêmes pour une période considérée.

On notera que le dimorphisme sexuel (3) est réduit. La longueur scapulo-iliale est peu variable et toujours un peu inférieure à la taille. La robe est homogène, brillante à reflets acajou. Le poil est ras et doux sur une peau ferme et souple. Les mensurations données ci-dessus signalent un animal sédentaire devant trouver dans une aire restreinte abri et nourriture en quantité suffisante.

APTITUDES

Précocité : La chèvre rousse est très précoce. Les chevreaux et chevrettes parviennent à la maturité sexuelle vers l'âge de 6 à 7 mois. La première parturition intervient vers l'âge de 12 mois en élevage traditionnel mais en station, un tiers des premières mises-bas ont lieu entre 7 et 10 mois.

Prolificté : La chèvre rousse de Maradi est d'une prolificité remarquable.

Pour une femelle, la mise-bas gémellaire et bisannuelle se poursuit régulièrement jusqu'à 5 et 6 ans.

Le coefficient moyen de naissance est de 3 par femelle et par an. Triplés et quadruplés ne sont pas rares et leur fréquence augmente comme celle des jumeaux après la première gestation.

La multiparité est un caractère de pureté raciale indiscutable mais qui n'est pas sans inconvénient sur la descendance, la meilleure laitière ne pouvant sauver un chevreau chétif.

Qualités bouchères : avec un poids moyen de 10 kg par carcasse, bien en muscles, le squelette léger, les rendements oscillent entre 48 à 50 % pour les femelles et dépassent 50 % pour les mâles castrés. Ils sont supérieurs à ceux observés chez la chèvre commune ou bariolée (45 à 48 %) et chez la chèvre sahélienne (45 % au maximum).

Aptitudes laitières : Elles sont bien marquées. Dans les villages sédentaires, dépourvus de bovins, la chèvre pourvoit seule à la fourniture du lait.

En raison de la parturition bisannuelle, la lactation totale dure 6 mois répartis en deux périodes de durée variable, de 2 à 4 mois. Le niveau de la production quotidienne change avec la saison : de 0,3 à 0,5 kg par jour pendant 90 à 100 jours au cours de la saison sèche, il oscille entre 0,8 et 1,2 kg en saison humide et se prolonge pendant 100 à 120 jours. La production annuelle moyenne est de 150 kg en 200 jours.

Qualités de la peau : Techniquement, la peau de la chèvre de Maradi présente des qualités exceptionnelles de structure qui sont : un grain prononcé et profond, des fibres élastiques denses et compactes peu grasses, acceptant bien la nourriture et la travail, qui la font rechercher pour la maroquinerie de luxe, la ganterie, le glacé, le vêtement façon daim, le velours pour les chaussures.

(3) Ensemble des caractères qui permettent de distinguer les deux sexes d'une espèce.

Le poids moyen des peaux rousses exportées est, après parage, de 400 grammes. Celui des peaux métissées de 425 grammes. La moyenne nationale se situe entre 410 et 420 grs selon les années, compte tenu des apports du Sahel.

ACTION ZOOTECHNIQUE

Au Niger, elle fait appel à diverses méthodes qui sont des applications théoriques ou pratiques de la sélection des races locales sans apport extérieur.

Citons :

- la sélection en station de lignées pures et progressivement améliorées quant à leur productivité;
- le maintien du potentiel zootechnique par la castration;
- l'extension du berceau de race par croisement d'absorption à la périphérie;
- la diffusion de reproducteurs en milieu rendu réceptif par une préparation psychologique indispensable.

Seule l'action en faveur de la chèvre de Maradi a réellement utilisé toutes ces techniques.

De 1933 à 1954, il a été effectué 185 000 castrations de boucs bariolés ou communs dans la région de Maradi et dans sa périphérie.

Après 1954, l'action s'est étendue dans les zones jugées favorables et jusqu'en 1965, 800 000 castrations ont été effectuées en divers points dont 285 000 pour le secteur de Maradi. De 1966 à 1969, on note encore 280 000 interventions. Cette forme d'action, pour simple qu'elle soit, s'est révélée la plus efficace.

Les diffusions de caprins de race pure ont connu des fortunes diverses. Commencées en 1935, interrompues faute de moyens entre 1940 et 1952, elles ont repris en 1953 et 10 000 reproducteurs ont été distribués jusqu'en 1969 dont 3 000 mâles et 7 000 femelles.

En 1969, la diffusion a été compromise par une épidémie de pleuropneumonie contagieuse qui a provoqué la mort de 101 sujets. A titre de comparaison, on avait distribué 2 425 animaux en 1957, 4 918 de 1960 à 1964 et seulement 437 en 1969.

Les problèmes posés par le placement des reproducteurs sont multiples et depuis quelques années le développement de cet élevage a atteint un palier.

Des moyens simples, tels que la castration des mâles bariolés, la sélection de reproducteurs roux, leur distribution dans les élevages villageois, ont d'abord fait progresser rapidement l'effectif dans son aire d'origine et permis de créer hors du berceau de nouveaux noyaux. Des progrès considérables ont été réalisés, eu égard à la situation du

départ. Mais la sélection sur des critères simples d'appréciation a conduit à uniformiser la teinte rousse de la robe sans assurer la pureté de la race ni profondément améliorer ses qualités.

Des techniques plus scientifiques sont donc devenues indispensables. Elles sont mises au point à la station de Maradi.

La diffusion doit être plus qu'une simple distribution. Elle doit englober tous les aspects d'une opération intégrée, depuis la préparation technique et sociale de la zone réceptrice jusqu'au contrôle des effets économiques de l'introduction des animaux améliorateurs, eux-mêmes produits en station selon des critères scientifiques et zootechniques indiscutables.

L'éducation et l'organisation des paysans en vue d'une meilleure conduite de leur élevage s'avèrent aussi nécessaires que la zootechnie ou la mise sur pied d'une protection sanitaire efficace de la population importée ou de souche.

Une étape importante dans cette voie a été franchie par la création et la mise en service en 1963 du Centre d'Encadrement de l'élevage caprin à Maradi. Une nouvelle tranche d'un montant de 170 millions est en cours de réalisation (1971-1973). Elle permettra de doter la station des moyens techniques et scientifiques qui lui sont nécessaires pour remplir son rôle.

Les contraintes du milieu et le mode d'élevage à base de sédentarité, constituent des facteurs limitants à une extension de la zone de dispersion.

On pourrait être satisfait d'un programme à long terme qui, sans modifier la répartition actuelle entre les variétés « sahélienne » et « Maradi », remplacerait progressivement métis et bariolés par des sujets de race pure d'une productivité plus élevée.

Economie de l'élevage caprin

Le disponible brut comprend le croît ou épargne et la fraction exploitée qui intéresse quatre produits : la viande et le lait consommés sur le marché intérieur, les animaux vivants exportés, la peau enfin, tannée ou exportée de tous temps. Pour fixer les idées, nous dirons que le disponible brut moyen est de 35 % dont 1,7 % est épargné et 33,3 % exploité, au niveau national.

1. LE CROIT NET OU ECONOMIQUE

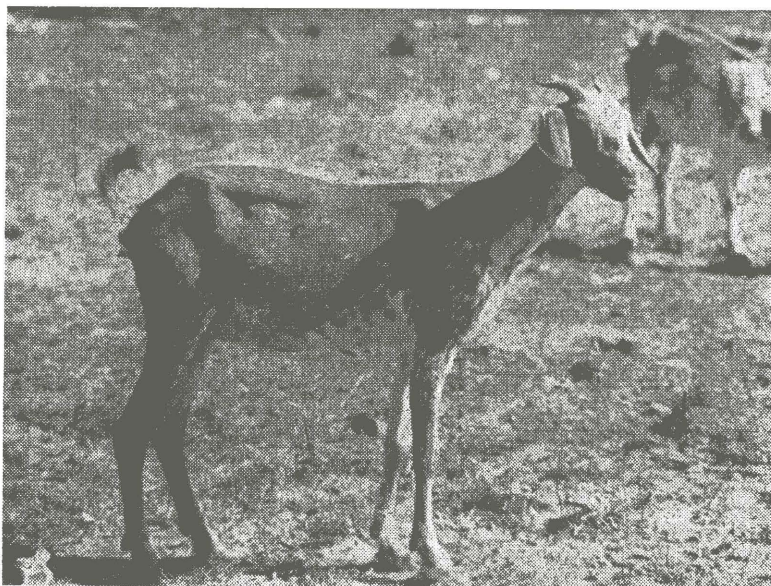
Il s'agit du croît résiduel, déduction faite de la mortalité après 1 an. En moyenne, il est compris entre 1,5 et 2 % pour l'ensemble du cheptel. Il est difficile de discerner une différence bien nette entre les variétés sahélienne ou sédentaire. En principe, sauf maladies ou sécheresse grave, le cheptel voit naître chaque année, 4,5 à 5 millions de chevreaux (80 %) dont la moitié succombe avant l'âge de 1 an sous l'effet d'agressions et de carences multiples (débilité, sous-alimenta-

tion et rachitisme, parasitisme et maladies infectieuses, notamment les charbons et le complexe « maladies pulmonaires » où prédominent pasteurellose, et affection à mycoplasme etc...) 250 000 adultes meurent encore dans le même temps pour des causes variables. Finalement 100 000 têtes environ, soit 1,7 %, survivent chaque année en supplément des 2 000 000 d'animaux abattus et exportés (disponible net ou exploité).

Ces chiffres laissent rêver un Européen habitué à la fois à plus de précision et à de plus hautes performances.

Mais ils traduisent bien l'hostilité de l'environnement et l'inorganisation d'un élevage que les distances, le manque de techniciens et de moyens de tous ordres, notamment sanitaires, rendent peu productif malgré un potentiel élevé.

Ils révèlent aussi les efforts qui restent à accomplir dans tous les domaines tant il est difficile de déterminer l'ordre et la liste des priorités les plus rentables sur le plan économique.



Grande chèvre sahélienne ou nomade

2. EXPORTATION DES ANIMAUX VIVANTS

L'exportation du cheptel vif utilise 5 % du disponible exploité ou 1,7 % de l'effectif, soit 100 000 têtes. Elles sont destinées aux pays limitrophes, essentiellement le Nigeria, en trafic frontalier. L'exportation procure aux sédentaires la valeur monétaire ou d'échange d'environ 100 millions F. C.F.A.. Les chèvres rousses et les métis y participent pour plus des 3/4. Il n'y a aucune sortie de viande morte, sauf un petit trafic de viande séchée incontrôlé dans l'extrême Est du pays.

3. LA VIANDE

L'abattage pour la consommation intérieure porte sur 95 % du disponible net soit 1 900 000 têtes. Il procure 21 000 tonnes de viande. Cette donnée est importante, car 35 % de la consommation nationale provient de l'espèce caprine. La

chèvre de Maradi et les métis y participent pour les 2/3. Précisons que sur une consommation per capita de viande de boucherie de l'ordre de 14,5 kg en 1970, 7 kg proviennent du bœuf, 5 kg de la chèvre, 1,5 kg du mouton et 1 kg des autres espèces, notamment du chameau. Les volailles (1,5 kg), les abats (3 kg) et le poisson (1 kg) complètent cette ration.

Contribution au P. I. B.

Elle se déduit du tableau N° 3 qui présente le compte Ressources/Emplois de l'espèce caprine pour les 3 productions précédentes (croît, export, viande).

Les poids arrondis sont exprimés en équivalent carcasse sur la base de 11 kg par tête commercialisée ou stockée.

Tableau n° 3 :

Ressources	Nombre	Poids en tonnes
Importations	0	0
Production intérieure brute	2 100 000	23 100
Emploi		
Croît ou épargne	100 000	1 100
Export vif	100 000	1 100
Consommation intérieure	1 900 000	20 900
Total emplois	2 100 000	23 100

La valeur ajoutée au niveau « producteur » est de 1,850 milliards F. C.F.A. au prix de base de 80 F le kg net. La valeur supplémentaire ajoutée soit jusqu'au commerce de détail soit jusqu'à la frontière est globalement de 500 millions.

4. LA PRODUCTION LAITIÈRE

Sur le plan général, elle participe largement au processus encore très élevé d'autoconsommation. Elle est, pour beaucoup de ruraux, le seul moyen de compléter la ration minimale par un apport régulier en matières grasses et en protéines. Grâce à elle, dans beaucoup de villages, la malnutrition distincte de la sous-alimentation (et certainement plus grave) peut être évitée par l'apport de ses minéraux, de vitamines et d'oligo-éléments indispensables à la croissance des enfants et aux femmes pendant les derniers mois de leur grossesse et pendant l'allaitement.

Le lait est utilisé soit frais pour la confection de bouillies à base de mil, soit sous forme de galettes de fromage blanc séché, non fermenté.

Prélevé sans précaution particulière et dans des conditions d'hygiène discutables, il est rarement consommé en nature même par les jeunes enfants et toute une éducation des producteurs et des consommateurs reste à faire.

Soigneusement sélectionnée et convenablement nourrie, notamment avec les sous-produits agricoles, la race de Maradi en raison de ses aptitudes, pourrait sans difficultés atteindre la production moyenne des chèvres de Turquie (250 kg) ou d'Italie (300 kg) au lieu du chiffre actuel de 150 kg/an (1).

(1) Rappelons pour éviter toute confusion qu'il ne s'agit que du prélèvement théorique effectué par l'homme.

En 1970, nous estimons le troupeau national à 2 400 000 reproductrices (40 % de l'effectif) dont 50 % en lactation. Le prélèvement moyen annuel par l'homme est de 75 l par tête soit 90 millions de litres. Dans ces conditions le produit brut peut être évalué à 1,800 milliards F. C.F.A. sur la base de 20 F le litre au prix producteur. Ce montant représente 40 % de la valeur affectée à l'ensemble de la production nationale.

5. LES PEAUX

À côté des sorties contrôlées, qui représentent un peu plus de 1 000 tonnes (brut et tanné), il faut mentionner les exportations traditionnelles vers le Nigeria, seul pays concerné avant 1953.

Progressivement, des structures nationales ont été mises en place. La création d'un service chargé de la préparation et du contrôle, ceux de l'infrastructure du conditionnement, la formation et le recrutement d'une centaine de techniciens, l'organisation d'une collecte mieux structurée allant chercher la production sur les lointains marchés de brousse et la création de deux tanneries auront été les jalons les plus marquants d'une politique de développement extrêmement dynamique.

En poids, les peaux de chèvres ne participent que pour 33 % au tonnage global du brut. Mais en valeur, elles représentent avec 500 millions, 70 % du chiffre d'affaires de la profession estimé à 700 millions F. C.F.A. Les cuirs viennent ensuite avec 125 millions puis les peaux de moutons, 75 millions. Quant au P.I.B., au niveau producteur, il est estimé à 415 millions en 1970 dont 270 pour les chèvres. Les perspectives du marché mondial des peaux sont excellentes, notamment celles qui sont utilisées sur chair pour la fabrication du velours, ce qui est le cas de la chèvre de Maradi dont les cours sont en hausse depuis 2 ans. La mise en service en mars 1971 d'une tannerie à Maradi, d'une capacité de 500 000 peaux avec extension possible à 800 000 va modifier profondément la répartition des emplois. Vers 1975, 1/3 de la production globale (dont au moins 50 % de la production caprine) sera exporté sous forme tannée.

6. CONTRIBUTION GLOBALE AU P.I.B. SECTORIEL (CHIFFRES ARRONDIS)

Les postes retenus sont les suivants au niveau producteur

a) droit ou épargne		2,2 %	0,090 Mds F CFA
b) exportation en vif	1,850 Mds	2,2 %	0,090 Mds F CFA
c) consommation de viande		12,6 %	1,670 Mds F CFA
d) lait		46,0 %	1,800 Mds F CFA
e) peaux brutes		7,0 %	0,270 Mds F CFA
TOTAL			3,920 Mds F CFA

Ce total représente un peu moins de 25 % du P.I.B. global de la production animale.

7. LA PRODUCTIVITE

a) caractéristiques techniques

Il est intéressant de pouvoir comparer d'un pays à l'autre la productivité moyenne de viande et de lait par tête entretenue.

On obtient ce « ratio » en divisant la production concernée d'une année par le nombre moyen d'animaux présents pendant la même période.

L'indice « viande » des caprins nigériens est de 3,7 kgs par tête. En 1960, celui des pays méditerranéens à vocation d'élevage traditionnel était de 9 à 10 kgs soit 2,5 fois supérieur. Il s'agit évidemment de la chèvre de parcours (ou « Range goat ») encore appelée « Chèvre sauvage » et dont la disparition par voie autoritaire à la suite d'une politique aberrante a causé la ruine de très nombreux petits éleveurs.

La différence sur ce plan avec les variétés nigériennes est donc moins élevée qu'on ne le pense généralement.

La production laitière avec une moyenne de 15 litres est par contre beaucoup plus défavorisée. En prenant une productivité égale à un pour la variété sahélienne, on trouve successivement un coefficient de 2,5 pour la variété Maradi, de 5 pour les variétés méditerranéennes non sélectionnées, de 10 pour la race Chios de Grèce et de 100 à 150 pour les laitières à très haut rendement (SAANEN-ALPINE-POITEVINE).

b) caractéristiques économiques

Par animal et par an, le produit intérieur brut est de l'ordre de 650 frs. Il se décompose approximativement comme suit :

- 3,7 kg de viande :
soit 300 Frs sur la base de 80 Frs le kg;
- 15 litres de lait :
soit 300 Frs sur la base de 20 Frs le litre;
- 1/3 de peau :
soit 35 Frs (250 Frs le kg 2,5 peaux/kg);
- 1/60 de chevreau vivant après un an :
15 Frs (croît, épargne ou capitalisation).

650

Il est possible d'affecter ce produit d'une façon approchée à chaque variété. Nous admettons que 2,5 millions de chèvres sahéliennes apportent au P.I.B. 1,5 milliard soit par animal 600 Frs C.F.A. et que 3,5 milliards de chèvres sédentaires (Maradi et métis) y contribuent pour 2,420 milliards soit un peu moins de 700 Frs.

Par habitant et par an le produit intérieur brut est de l'ordre de 1000 Frs C.F.A. (1030) donc stable par rapport aux données de 1965 (1000) (1).

Cette situation est la conséquence de la croissance démographique (2,7 %) qui absorbe à 90 % l'augmentation de la production moyenne de l'espèce (3 %). S'y ajoutent les effets de l'urbanisation et l'évolution du niveau de vie. La stagnation des prix du lait et de la viande n'est compensée que dans une très faible mesure par la hausse des cours mondiaux des peaux brutes.

On peut tenter une répartition assez vraisemblable par type de producteur en affectant 1,5 milliard de revenus à 1.000.000 de nomades exploitants de la variété sahélienne et

(1) Sur la base de 3.800.000 exploitants ruraux.

2,420 Mds à 2 800 000 sédentaires, détenteurs des variétés métisses et bariolées. Les revenus individuels deviennent, ainsi respectivement 1 500 et 860 F (865).

8. REVENU MONETAIRE ET P.I.B. — SYNTHÈSE

Les caractéristiques économiques de l'élevage caprin sont résumées dans le schéma ci-dessous :

	Moyenne nationale	Sédentaires	Nomades
P.I.B. individuel	1 000	860	1 500
Part auto-consommée	550 (55 %)	430 (50 %)	1 000 (67 %)
Revenu brut monétaire	450	430	500
Impôt bétail (70 F litre)	110	85	175
Revenu net disponible	340	345	325

On constate que pour cette espèce les différences de revenu final per capita ne sont pas très marquées malgré la grande disparité des variétés et des modes d'exploitation.

Conclusion

Au niveau national un relèvement du disponible exploité de 35 % (cas actuel) à 40 % permettrait, à cheptel égal, de disposer de 300 000 peaux et de 5 700 tonnes de viande supplémentaires, avec un gain de poids individuel de 1 kg par carcasse. (12 kgs au lieu de 11).

La production différentielle, exprimée en valeur, serait de l'ordre de 600 millions de F. CFA, soit 15 % des résultats actuels. Etant données les difficultés que l'on rencontrerait pour obtenir ces résultats à partir de la race sahélienne ou des variétés communes, l'effort devra entièrement porter sur l'élevage de la chèvre de Maradi par absorption des métis et extension de l'aire de diffusion.

Le gouvernement nigérien en est conscient et a inscrit des crédits en faveur de la recherche en laboratoire et station.

La précocité des mâles de boucherie est l'un des objectifs primordiaux à attendre.

Le gain de production laitière devrait être entièrement réservé aux jeunes. Avant tout, la qualité de la peau ne devrait pas souffrir des performances accrues dans ces deux domaines.

Sur un plan pratique, il est important d'améliorer en premier lieu les conditions d'alimentation et la santé du cheptel pour que les produits issus de lignées plus productives mais plus exigeantes puissent extérioriser leur potentiel.

Des soins plus attentifs de la part d'un éleveur mieux informé permettrait de réduire sensiblement les hécatombes de la première année.

Or, on peut craindre que les collectivités n'aient pas les moyens de l'assumer avec leurs ressources propres.

Une politique nationale de l'Élevage Caprin est donc un préalable indispensable et elle doit intéresser tous les facteurs du développement, notamment les éleveurs sédentaires dont l'encadrement doit être organisé et renforcé.

A.H. Robinet

La Haye, 12-14 janvier 1972

La Conférence parlementaire de l'Association

La huitième session de la Conférence parlementaire de l'Association a eu lieu à La Haye du 12 au 14 janvier 1972. La capitale néerlandaise, qui avait été choisie au cours de la dernière session de la Conférence à Yaoundé, a réservé un chaleureux accueil à cette réunion eurafricaine.

Au cours de la séance inaugurale, en présence de Leurs Altesses Royales la Princesse héritière Beatrix et le Prince Claus des Pays-Bas, les plus hautes autorités néerlandaises ont pris la parole pour souhaiter le bienvenue aux parlemen-

taires des Etats associés, aux parlementaires européens et aux personnalités politiques présentes.

Plusieurs orateurs ont souligné l'importance de cette réunion ouverte dans le cadre prestigieux du Ridderzaal, qui a été depuis 750 ans au centre de l'histoire des Pays-Bas. Chaque année, la Reine y ouvre la nouvelle session du Parlement néerlandais. C'est là aussi qu'il y a deux ans, s'est réunie la Conférence au sommet de La Haye, qui a donné une nouvelle impulsion au développement de la Communauté et qui a inauguré une deuxième décennie du développement de la coopération européenne.



M. Philippe YACÉ (debout à droite), président sortant et président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, et M. Walter BEHRENDT (debout à gauche), président du Parlement européen, au moment de son élection à la présidence de la Conférence parlementaire.

M. BIESHEUVEL, Premier Ministre des Pays-Bas, avant d'aborder les problèmes du Tiers-Monde, a évoqué la place privilégiée que tient l'Association dans la politique de son pays à l'égard des problèmes du développement. « La contribution que l'Europe, en train de s'unifier, peut apporter au progrès de ce monde nouveau, a-t-il déclaré », s'est notamment concrétisée dans l'Association de la C.E.E. avec les pays africains. C'est un lien dont la valeur s'est révélée de manière convaincante au cours des années. Les Pays-Bas reconnaissent et apprécient le caractère particulier de cette association, dont les organes sont constitués sur une base paritaire, et dont l'approche du problème du développement est large et souple. L'Association est entretemps devenue un instrument précieux et efficace pour la coopération au développement. Elle y est irremplaçable ».

M. DE NIET, Président de la Première Chambre des Pays-Bas, a, lui aussi, mis en valeur le rôle de l'Association. « Lors de chaque renouvellement périodique de cette Convention, a-t-il déclaré, un progrès est accompli dans le sens d'un souci commun du développement économique, social et culturel de tous les pays signataires de la Convention, dont le nombre sera certainement supérieur à 24 dans un proche avenir ».

Le premier acte de la Conférence parlementaire d'Association a été d'élire son Bureau. M. Walter BEHRENDT (socialiste allemand), Président du Parlement européen, a été élu Président de la Conférence, en remplacement de M. YACE (Côte d'Ivoire) élu premier Vice-président. MM. BERSANI (démocrate-chrétien italien), MARIGOH M'BOUA (Cameroun), VALS (socialiste français), AHMED OULD DIE (Mauritanie), BAAS (libéral néerlandais), ANDRIANATORO (Madagascar), BRIOT (U.D.E. français) et NZONDOMYO (Zaïre) ont été élus Vice-présidents.

Aux travaux de la Conférence assistaient le représentant de l'île Maurice, M. BOOLEEL, qui a pris la parole au début des travaux, et un représentant des pays de l'Est africain, M. BOMANI, qui, à la fin, a remercié la Conférence de l'avoir accepté comme observateur.

La Conférence avait pour tâche de discuter le septième rapport d'activité du Conseil d'Association. A cette fin, elle a entendu, avant le rapporteur M. ARMENGAUD (libéral français), trois exposés substantiels : celui de M. MOHAMED OULDCHEIRA SIDIA (Mauritanie), Président en exercice du Conseil d'Association, celui de M. THORN, Président en exercice du Conseil des Communautés et celui de M. DENIAU, membre de la Commission. Ces trois orateurs ont traité de l'ensemble des problèmes de l'Association.

M. DENIAU a tout particulièrement traité de l'évolution et des perspectives d'avenir. « L'Association, a-t-il dit, ne peut laisser s'affaiblir aucun de ses trois éléments essentiels : le commerce, la coopération financière et les institutions. Dès lors, l'Association doit se renforcer et se perfectionner de l'intérieur ». M. DENIAU a insisté sur l'importance du dialogue institutionnel. « Il s'agit là, a-t-il dit, d'un des traits originaux de l'Association ».

De nombreux orateurs se sont succédé à la tribune. Ils ont pour l'essentiel traité les trois sujets qui semblent être au centre des problèmes de l'Association : les problèmes commerciaux, les problèmes que posent pour le FED les manipulations monétaires et les problèmes que l'élargissement de la Communauté soulèvera pour les pays associés.

En ce qui concerne les problèmes commerciaux, la plupart des orateurs ont approuvé les orientations qui se dégagent du rapport de M. ARMENGAUD (en annexe la résolution).

M. NZEYIMANA (Burundi) a souligné les principes humanistes qui devraient régir les rapports entre pays industrialisés et pays en voie de développement. « Tout devrait être mis en œuvre pour que ces relations ne soient plus guidées par des intérêts immédiats et mercantiles. Semblable attitude ne ressortirait pas seulement à la générosité, mais à la justice, puisque les pays pauvres subissent depuis toujours la loi d'airain de mécanismes qu'ils ne contrôlent pas ». « Les résultats de la politique commerciale des E.A.M.A., a-t-il ajouté, ne sont guère satisfaisants. A cet égard, il y a lieu de réformer la mentalité et les structures dans les rapports commerciaux entre riches et pauvres et de parvenir, dépassant le stade de la coopération financière et technique et de la protection tarifaire, à la création d'une véritable communauté d'intérêts ».

Plusieurs orateurs se sont également inquiétés des répercussions que peuvent avoir sur les investissements dans les pays associés, les manipulations monétaires qui font suite aux décisions américaines du 15 août. Ils ont accueilli avec satisfaction les déclarations de M. DENIAU selon lesquelles la crise monétaire ne doit pas affecter la capacité d'action du FED. « La Commission a déjà décidé des adaptations techniques précises à cet effet. L'unité de compte est désormais décrochée du dollar. Mais la remise en ordre à long terme du système monétaire doit prendre en considération les difficultés spécifiques des pays en voie de développement et ne pourra se faire sans une participation accrue de l'Europe dans l'aide aux pays en voie de développement et un changement profond des méthodes, surtout en ce qui concerne le développement et l'équilibre des échanges ».

Enfin, en ce qui concerne l'élargissement, les inquiétudes des Etats associés ont été exprimées dans la première intervention de M. YACE.

« La question que nous nous posons, a-t-il dit, est de savoir si les E.A.M.A. trouveront dans l'élargissement de la C.E.E. matière à nourrir les craintes de ceux qui y voient déjà une menace à la survie de l'Association, ou au contraire, l'occasion espérée d'un élan supplémentaire de la solidarité entre la C.E.E. et les E.A.M.A., cette solidarité qui est seule capable de rendre l'Eurafrrique plus harmonieuse et de renforcer les liens d'association et de coopération à l'heureux bénéfice des E.A.M.A. ».

M. DENIAU, de son côté, a déclaré que le Traité sur l'élargissement des Communautés européennes fera une part importante à la sauvegarde et à l'extension de leur politique

d'association. « Il ne manquera pas, a-t-il dit, de susciter, en particulier dans les pays du Commonwealth, des réflexions, des contacts. La Commission participera à cet effort d'explication ».

Au terme d'un débat très nourri, le rapport de M. ARMENGAUD a été adopté à l'unanimité des membres. Seule Mme IOTTI (communiste italienne) s'est abstenue. Dans son intervention elle a indiqué qu'elle ne partageait pas les orientations de M. ARMENGAUD sur l'avenir à long terme de l'Association.

La Conférence a procédé à un rapide échange de vues sur le document de travail de M. GLINNE (socialiste belge), relatif à la coordination de l'action des 24 Etats partenaires de l'Association dans le cadre des organisations internationales de coopération économique et de développement, en application notamment du protocole n° 5 de la Convention de Yaoundé II.

La Conférence est convenue, à la demande de M. SISSOKO (Mali), de renvoyer le document de travail à la Commission paritaire, qui devrait présenter un rapport assorti d'une résolution à la neuvième Conférence en 1973.

La Conférence parlementaire s'est terminée par une allocution de M. BEHRENDT, son Président, qui s'est réjoui de l'excellente atmosphère des travaux et des résultats auxquels la Conférence était arrivée.

La Commission paritaire de la Conférence parlementaire de l'Association s'est réunie immédiatement après et a organisé ses travaux, préparant ainsi la neuvième session de la Conférence, qui, en 1973, se réunira en Afrique.

Ainsi, au bout de trois jours de travail, la Conférence parlementaire a donné la preuve que l'organe exerçant le contrôle démocratique sur l'Association est bien vivant. Son activité ne le dispute en rien à l'ardeur avec laquelle elle poursuit les objectifs que les signataires de la Convention de Yaoundé se sont fixés.

J.J. Schwed.

L'exposé du Président du Conseil d'Association à la Conférence parlementaire de l'Association

Les débats les plus importants ont été consacrés au septième rapport annuel d'activités du Conseil d'Association à la Conférence parlementaire de l'Association. Parmi les différentes interventions à ce sujet, nos lecteurs voudront bien trouver ci-après un résumé de Monsieur Mohamed Ould Cheikh SIDIA, Président en exercice du Conseil d'Association.

Présentant le septième rapport annuel d'activité du Conseil d'Association, Monsieur Mohamed Auld Cheikh SIDIA, président en exercice, souligne tout d'abord que la période couverte par le rapport, qui s'étend du 1er juillet 1970 au 30 juin 1971, a été particulièrement féconde. Les deux sessions que le Conseil a tenues pendant cette période ont permis non seulement de faire progresser la solution des problèmes très concrets, mais encore de dégager des orientations communes visant à résoudre certaines difficultés fondamentales que pose un monde en constante transformation.

Après l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention de Yaoundé, le 1er janvier 1971, le Conseil d'Association s'est notamment attaché à adopter une série de dispositions d'ordre institutionnel. C'est ainsi qu'il a arrêté son nouveau règlement intérieur et approuvé celui du Comité d'Association, auquel il a délégué l'exercice de certains pouvoirs. Il a aussi procédé à la nomination du président, des juges et des suppléants de la Cour arbitrale de l'Association. Dans ce contexte, l'orateur souligne par ailleurs l'importance que le Conseil d'Association accorde aux travaux de la Conférence parlementaire.

Abordant la deuxième partie du rapport d'activité, le président en exercice du Conseil constate que **l'accroissement en valeurs des importations de la Communauté en provenance**

des E.A.M.A s'est poursuivi au taux relativement satisfaisant de 8 %, les importations, des E.A.M.A. en provenance de la Communauté s'étant accrues, pour leur part, de 13 % par rapport à l'année précédente.

Pour ce qui est du problème des préférences généralisées, l'orateur met l'accent sur le fait que les Etats associés ont obtenu un certain nombre de garanties pour que ce système, qui ne les favorise guère, ne leur soit pas trop défavorable. Ils sont persuadés que la Communauté n'hésiterait pas à mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de sauvegarde propres à défendre leurs intérêts essentiels. Cependant, les Etats associés sont légitimement inquiets des retards intervenus dans la généralisation des préférences généralisées.

L'orateur procède ensuite à l'analyse des décisions prises en ce qui concerne le régime applicable aux produits agricoles des E.A.M.A. et la commercialisation de ces produits. Les décisions relatives aux marchés de travaux, de fournitures, d'études, de contrôle et de surveillance, financés par le Fonds européen de développement et par la Banque européenne d'investissement, sont également mises en lumière.

En ce qui concerne la définition de l'orientation générale de la coopération financière et technique, le Conseil d'Association a adopté une synthèse des résolutions intervenues dans le cadre de la précédente Convention, résolutions qui

demeurent donc pleinement valables. Le Conseil a souligné l'importance qu'il attache aux pouvoirs qui lui sont dévolus dans ce domaine et est convenu d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa prochaine session ordinaire.

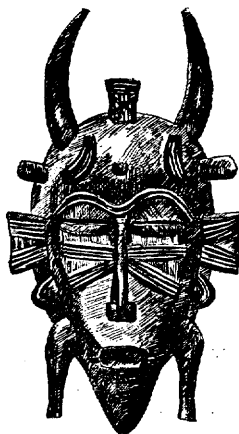
L'orateur évoque ensuite la session extraordinaire que le Conseil d'Association a tenue le 30 novembre dernier, session qui fut consacrée aux conséquences de l'élargissement de la Communauté. Ces travaux sont intervenus à la suite d'une série de communications par lesquelles la Communauté a tenu les Etats associés régulièrement informés de l'état d'avancement des négociations avec les pays candidats à l'adhésion. A cette occasion, la Communauté a rappelé qu'elle avait arrêté une ligne de conduite constante et que son objectif demeurait celui de **conserver l'acquis de l'Association et ses principes fondamentaux**. L'adhésion de nouveaux Etats membres et l'extension éventuelle de la politique d'association ne devraient pas être la source d'un affaiblissement des relations entre la Communauté et les E.A.M.A.

Ces relations assurent à ces Etats un ensemble d'avantages et reposent sur des structures qui confèrent à l'Association son caractère propre; dans l'esprit des dispositions de l'article 62 de la Convention, la Communauté est prête à poursuivre sa politique d'association, aussi bien à l'égard des E.A.M.A. qu'au profit des pays indépendants en voie de développement du Commonwealth qui deviendront membres de la même Association.

Après avoir rappelé les trois formules de l'offre qui sera faite par la Communauté élargie aux pays indépendants du Commonwealth, le Président du Conseil aborde deux problèmes particuliers, celui du **sucre**, produit d'une grande importance pour l'économie de plusieurs pays, et pour lequel, selon les E.A.M.A., une réglementation satisfaisante devrait dès à présent être adoptée dans le cadre actuel de la Convention de Yaoundé, et celui du **statut quo**, c'est-à-dire de la situation qui prévaudra entre la date d'adhésion des nouveaux membres, envisagée pour le 1er janvier 1973, et l'entrée en vigueur des accords qui feront suite aux accords d'association actuels.

Enfin, le Président du Conseil souligne que les Etats associés escomptent en particulier que leurs relations privilégiées avec la Communauté ne se limiteront pas aux avantages découlant du système actuel, mais pourront être complétées par des **mesures assurant aux produits de base**, dont l'exportation conditionne l'économie des Etats associés, des **débouchés stables à des prix rémunérateurs**.

Ayant évoqué brièvement la question des négociations envisagées avec les pays de l'A.E.L.E. non candidats à l'adhésion, et celle de la demande d'adhésion de l'Ile Maurice à la Convention de Yaoundé, l'orateur termine son exposé en soulignant la nécessité de sauvegarder le caractère global et dynamique de la coopération et des E.A.M.A.



Le 31 mars 1972

Le cahier général des charges des marchés publics deviendra opérationnel

Lors de sa douzième session qui s'est tenue à Bruxelles, le 30 novembre 1971, le Conseil d'Association a adopté le **Cahier général des charges des marchés publics, de travaux et de fournitures financés par le Fonds Européen de Développement**. Cette décision, qui vient couronner un travail de cinq années, mérite d'être signalée, tant il est vrai que, sous ses aspects juridique et pratique, le Cahier des charges est appelé à avoir un retentissement certain. **Ce cahier des charges deviendra opérationnel le 31 mars 1972**, après son introduction dans la législation de chacun des Etats associés.

Pour comprendre la portée exacte d'un tel document, il est nécessaire de savoir ce qu'est un cahier des charges, car si ce vocable est bien connu tant des administrations que des entrepreneurs de travaux publics et des fournisseurs de l'Etat, il n'évoque souvent que des notions très vagues pour les non initiés.

Rappelons que l'Association entre la C.E.E. et les Etats Africains et Malgache comporte un volet « coopération financière et technique » dont l'instrument est le Fonds Européen de Développement. Dans le cadre de son action, le Fonds assure le financement de marchés de travaux et de fournitures dans les pays associés bénéficiaires. Ces marchés passés — en règle générale après appel d'offres international — entre les administrations locales et des entrepreneurs et des fournisseurs, sont régis par un ensemble de documents contractuels comprenant notamment les cahiers des charges. On peut définir les cahiers des charges comme des **documents fixant les obligations générales des parties au marché**. La pratique distingue essentiellement deux sortes de cahiers des charges dont les dispositions sont simultanément applicables à un même marché :

- 1° les **cahiers des clauses et conditions générales** qui fixent les dispositions applicables à tous les marchés passés par une même administration;
- 2° les **cahiers des prescriptions spéciales** qui fixent les dispositions particulières à chaque marché.

Le Cahier général des charges des marchés financés par le FED n'est pas autre chose que le premier de ces documents, c'est-à-dire le Cahier des clauses et conditions générales. Comme tout Cahier général des charges, il contient d'abord des dispositions relatives aux conditions et à la procédure de la conclusion même des marchés qui sont des clauses réglementaires; il contient ensuite des clauses qui ont pour objet de déterminer les règles générales selon lesquelles le marché devra s'exécuter; ces clauses constituent des modèles de stipulations qui, une fois insérées dans le marché, font corps avec lui et deviennent ainsi contractuelles.

Cette définition du Cahier général des charges situe l'importance de ce document dans l'ensemble du marché.

En fixant sur un plan général les droits et les obligations des parties, il détermine la règle du jeu entre administration et entrepreneurs et fournisseurs, depuis la passation jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

La place du Cahier général des charges ayant été soulignée, il est dès lors plus facile de comprendre les **objectifs** poursuivis lors de la décision d'élaboration d'un document spécifique aux marchés financés par le FED. Le cadre communautaire et de l'Association a évidemment marqué de son empreinte la **méthode** et les **procédures** suivies pour l'élaboration du projet. Les **avantages** qui sont à attendre de l'application du Cahier général et qui découlent tout à la fois du caractère spécifique du document et de la méthode suivie, ne devraient pas être démentis par la pratique.

I. — Les objectifs

La Commission a constaté que, depuis leur accès à l'indépendance, les E.A.M.A. ont eu tendance à diversifier leurs réglementations nationales en matière de marchés publics. Les marchés financés par le FED étant soumis à l'empire de ces diverses législations, il est certain que cette extrême diversité est source de nombreuses difficultés.

Ces difficultés sont ressenties d'abord par les entreprises appelées à participer aux marchés financés par le FED et surtout par les entreprises étrangères. L'appréciation exacte des risques et des aléas que comportent inévitablement des réalisations lointaines est rendue encore plus difficile par une connaissance malaisée et imparfaite des réglementations diverses et souvent touffues qu'aggrave encore l'ignorance des pratiques administratives locales. Devant de tels facteurs d'insécurité, certaines entreprises hésitent à soumissionner ou, si elles le font, elles ont tendance à se couvrir d'une façon exagérée contre ces risques, entraînant des surestimations d'offres et, par conséquent, leur écartement de l'attribution des marchés. Il faut ajouter à ces inconvénients l'obstacle d'une langue étrangère qui nécessite la traduction parfois délicate des documents nécessaires à l'élaboration de l'offre.

Par contre, les entreprises installées dans les pays bénéficiaires de l'aide communautaire, grâce à leur connaissance des réglementations nationales et des pratiques administratives locales, bénéficient d'un avantage inverse qui finit par constituer, en fait, une véritable entrave à l'établissement des conditions normales de concurrence.

Les difficultés provenant de la diversité de ces réglementations sont également ressenties par les services de la Commission qui doivent assurer un contrôle permanent des appels d'offres et de l'exécution des marchés.

Ainsi apparaît clairement le double objectif du Cahier général des charges : **élargir la participation des entreprises** aux marchés financés par la Communauté en supprimant certaines entraves à l'établissement de conditions normales de concurrence; **faciliter et alléger les tâches de contrôle de la Commission.**

II. — Méthode et procédures

Le travail d'élaboration du Cahier général des charges est parti d'un recensement et d'une étude comparée des différentes réglementations sur les marchés publics en vigueur dans les Etats associés et dans les Etats membres.

La conception du document a dû tenir compte de plusieurs impératifs, parfois contradictoires, mais tout de même conciliables. En présence d'une telle diversité de réglementations, il a fallu faire une synthèse, trouver un commun dénominateur, unifier les règles sans apporter de bouleversements. L'objectif était également de réaliser un document consacrant les solutions les plus modernes, sans en faire un outil trop compliqué et raffiné, en raison de la faiblesse de certaines administrations africaines appelées à le faire appliquer. Le Cahier général des charges devait également affirmer les prérogatives de l'Administration tout en assurant la protection des entreprises contre les risques inhérents à des réalisations effectuées dans des pays lointains.

Les différentes procédures qui ont conduit à la décision finale par le Conseil d'Association se sont déroulées sous le signe du dialogue. Au sein même de la Commission tout d'abord, l'avant-projet a été soumis à une Commission de fonctionnaires, techniciens et financiers, confrontés chaque jour avec la vie des projets du FED, les litiges, les difficultés des administrations et des entreprises. Au niveau du Conseil ensuite, le projet de la Commission a été longuement débattu par un groupe d'experts ad hoc, cependant que des discussions se déroulaient parallèlement avec les organisations professionnelles. Le document n'étant pas encore au point lors du renouvellement de la Convention de Yaoundé en 1969, la nouvelle Convention d'Association prévoyait dans son Protocole n° 6 que le Cahier des charges serait arrêté définitivement par le Conseil d'Association. Le projet de la Communauté fut donc discuté avec les Etats associés au sein d'un **groupe mixte d'experts CEE/EAMA**. C'est à l'issue de ces travaux que le **Conseil d'Association** a adopté, après avoir surmonté les derniers obstacles, le Cahier général des charges lors de sa session du 30 novembre 1971.

On ne peut que se féliciter de ce dialogue qui a déjà largement contribué à une connaissance approfondie du Cahier général par ses utilisateurs, administrations et entreprises. Tout en relevant le rôle important de la Commission qui, aux termes du Protocole n° 6 de la Convention de Yaoundé II, devait présenter la proposition du texte du Cahier Général des charges, il faut noter ici le parfait fonctionnement des organes institutionnels de l'Association et, notamment, du Conseil d'Association dont le caractère paritaire a renforcé l'aspect « négocié » de ce document. L'adoption du Cahier Général des charges par le Conseil d'Association a également illustré d'une façon remarquable le pouvoir

réglementaire confié, dans certains domaines, à cette haute instance politique de l'Association.

III. — Les avantages du Cahier général des charges

Le Cahier général des charges offre tous les avantages d'une réglementation unique et appropriée aux marchés de travaux et de fournitures du FED. Cette réglementation insérée dans la législation de chacun des Etats associés et partageant la nature juridique de la Convention d'Association dont elle procède, s'appliquera dans tous les EAMA non seulement aux marchés du 3e FED mais également à ceux non encore lancés du 1er et du 2e FED.

Traduit dans les quatre langues officielles de la Communauté, ce document ne posera plus de problèmes de compréhension pour les entreprises étrangères.

En substituant à des réglementations dispersées et disparates, une **réglementation unique, moderne, claire et disponible dans les quatre langues de la Communauté**, le Cahier général des charges apportera aux administrations comme aux entreprises un instrument de travail qui répond aux préoccupations maintes fois exprimées. Ce document peut donc être considéré comme une étape importante de l'amélioration des conditions de concurrence pour l'exécution des projets financés par le FED. Il simplifiera également les tâches administratives et de contrôle des administrations locales et de la Commission. Il sera enfin, peut-être, un facteur d'unification des réglementations des divers Etats associés en matière de marchés publics.

•••

Pour achever l'œuvre entreprise, il reste encore à rendre applicable le Cahier général des charges dans les EAMA avant la date du 31 mars 1972 prévue dans la décision du Conseil d'Association. Chaque Etat associé devra, dans les formes appropriées prévues par sa législation interne, prendre les mesures nécessaires à cet effet.

Le Cahier général des charges est destiné à s'appliquer également dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer associés à la Communauté en vertu des décisions du Conseil des Ministres de 1964 et 1970. La mise en vigueur du Cahier général des charges est d'ailleurs prévue par le Protocole n° VI annexé à la décision du Conseil relative à l'association des P.T.O.M. en date du 29 septembre 1970. Tout porte à croire que le Conseil prendra très prochainement une décision appropriée **rendant applicable le Cahier des charges dans les P.T.O.M.**

Par ailleurs, l'article 55 du Cahier général des charges prévoit que le règlement des différends surgis à l'occasion de la passation ou de l'exécution des marchés financés par le FED sera résolu par voie d'arbitrage, conformément à un **règlement d'arbitrage arrêté par le Conseil d'Association**. Les services de la Commission se sont déjà attachés depuis un certain temps à l'élaboration de ce règlement d'arbitrage qui devra être soumis à des procédures de négociation analogues à celles suivies pour le Cahier général des charges.

Pour parfaire cette œuvre, il restera encore à élaborer un commentaire pratique du Cahier général des charges et du règlement d'arbitrage.

Propos d'André PHILIP



Il y a environ dix-huit mois, André Philip disparaissait prématurément en pleine activité. Il fut certes un homme politique, un professeur, un militant européen et un éducateur; toutefois, nous voudrions ici particulièrement évoquer le rôle croissant qu'il eut, surtout dans les quinze dernières années de sa vie, comme expert international des problèmes économiques et commerciaux des pays en voie de développement.

Consellier de nombreux gouvernements africains, il réclama en 1964, à Genève, l'application du fameux 1% en faveur des P.V.D. En 1967, il est détaché de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris, où il enseignait notamment l'économie africaine; puis, il devient président du Centre de développement de l'O.C.D.E. Il se rend, l'année suivante, à la Conférence de New Delhi où il sera longuement reçu, à titre personnel, par les représentants de l'ensemble des pays en voie de développement qui ont toujours eu en lui une grande confiance résultant de sa compétence, mais aussi de sa franchise et son sens de l'humain.

A la fin de 1971, est paru un livre intitulé « André Philip par lui-même, ou les voies de la liberté » rassemblant des écrits et conférences couvrant près d'un demi-siècle. On trouvera ci-après son dernier discours prononcé le 25 juin 1970 au Congrès de La Haye organisé par la F.A.O. sur le « problème de l'agriculture », thème de la rubrique « dossier » de ce numéro. André Philip a ainsi voulu poursuivre son action et continuer à assumer ses responsabilités jusqu'aux dernières heures de sa vie, ce qui ne saurait surprendre ceux qui l'ont bien connu. Les idées qu'il a exprimées dans ce dernier discours sont suffisamment neuves et hardies pour donner l'assurance que cette action est encore loin d'être achevée.

« Je crois qu'une distinction doit être faite entre les produits que les pays en voie de développement vendent dès maintenant sur le marché mondial car il s'agit alors d'essayer de régulariser et de stabiliser leurs prix de vente, et d'autre part les produits qu'ils n'ont pas vendus jusqu'ici mais qu'ils vont être en état de vendre comme conséquence même de leur développement. Ce sont deux problèmes différents qu'il faut prendre l'un après l'autre. Je dois dire que je suis arrivé à des conclusions assez pessimistes car, pour la plupart de ces produits, on est devant une **faible élasticité de la demande**, et lorsqu'on augmente le revenu d'un pays importateur, l'augmentation de sa consommation de cacao ou de café ne suit pas dans la même proportion. Toute une série d'actions sont enga-

gées pour essayer de stabiliser ces prix. Je crois que c'est précieux. Mais on n'obtient pas grand-chose car, pendant que l'on fait un effort pour essayer d'augmenter les prix, une augmentation beaucoup plus grande intervient dans les prix des produits que les pays en voie de développement achètent aux pays industrialisés. Il faut voir la réalité en face : cela tient à la **structure sociale des pays industrialisés**, au fait que dans toute notre politique sociale, dans les conventions collectives de travail, la tendance est d'augmenter les salaires avec l'accroissement de la productivité dans l'industrie. Ainsi, dans les pays en voie de développement, lorsque la production augmente, leurs prix baissent, et dans les pays industrialisés, lorsque la productivité augmente les salaires augmen-

tent. Ils augmentent même plus que la productivité et quand nous nous sommes contentés d'une hausse des prix de 3 à 4% par an, nous crions triomphalement que nous avons maîtrisé l'inflation, que nous contrôlons le mouvement des prix. Mais si les produits que nous vendons aux pays en voie de développement augmentent de 4 à 5% et ceux que nous leur achetons restent stables, ou même présentent une tendance à la baisse, il est évident que les pays concernés y perdent.

C'est une réalité qu'il faut voir en face, ce qui veut dire qu'il faut essayer de parvenir à une autre conception de l'ensemble de la politique économique et sociale pour envisager qu'une partie importante de l'augmentation de la productivité dans les pays industriels soit réalisée sous forme de baisse des prix. Cela a lieu dans un certain nombre de grandes industries modernes, celles qui sont en pleine transformation, en plein progrès technique, mais cela n'a pas lieu en moyenne dans l'ensemble du secteur industriel. Ce qui fait que je reste assez sceptique sur les limites que nous pouvons obtenir grâce à la politique d'organisation des marchés et je crois que le problème le plus important maintenant est en réalité l'autre problème, **celui qui apparaît comme une conséquence de la nouvelle révolution des techniques agricoles.**

Les pays en voie de développement vont redevenir exportateurs pour un certain nombre de produits qu'ils ne vendaient pas jusqu'ici. Avec deux ou trois récoltes par an, nous allons les voir réapparaître sur le marché mondial pour un grand nombre de céréales, réapparaître comme concurrents des producteurs des pays avancés industriellement, et des concurrents valables. Et nous allons nous heurter à la résistance, on s'y heurte dès maintenant, des producteurs traditionnels des pays industrialisés qui veulent maintenir des restrictions quantitatives, des droits de douane pour empêcher l'arrivée sur leur marché de produits exportables venant des pays en voie de développement produits dans de meilleures conditions que les leurs, avec des prix de revient plus faibles, parfaitement compétitifs sur le marché. C'est un problème qu'il faut regarder en face parce qu'il est important à la fois par les possibilités qui s'ouvrent et par le danger d'une réaction hostile. Danger d'une réaction hostile car on ne peut plus raisonner comme au XIXe siècle : laissons faire, laissons passer; supprimons les droits de douane; laissons circuler les marchandises; laissons les producteurs s'adapter. Ce sont les petits paysans de chez nous, les petits industriels, les ouvriers qui protestent qui n'accepteront pas les souffrances de la période intermédiaire, si elle se fait rapidement. Autrement dit, on ne peut pas improviser en la matière. Il convient **d'élaborer un programme général de transformation des structures, poursuivi sur une longue période, avec des compensations financières.** Par exemple, il est nécessaire d'abandonner la culture de la betterave dans les pays de la Communauté européenne car il s'agit d'une concurrence scandaleuse vis-à-vis de la production de sucre de canne des pays en voie de développement. On a parlé d'exploitation à différentes reprises : je crois que c'est un cas typique, et, au demeurant, contraire à toutes les règles d'une saine rentabilité économique.

Dans ces conditions, il convient de négocier sur de longues périodes une politique mondiale de transformation des structures et des techniques agricoles. La F.A.O. est l'organisme le plus qualifié pour essayer de la préparer à assez longue échéance. La meilleure méthode consisterait à reconnaître que, pour chaque grande catégorie de produits, les pays du monde industrialisés devraient prendre l'engagement de **consacrer chaque année aux importations en provenance des pays en voie de développement un certain pourcentage de l'augmentation de leur consommation nationale. Pourcentage fixé dix ans à l'avance**, car ce n'est pas quelque chose qui s'improvise. Cela se négocie, cela se prépare et cela se réalise sur une longue période, si on veut être capable de le faire d'une manière qui soit efficace et sans trop de souffrances pour les uns et les autres dans les périodes intermédiaires. Nous devons souligner ce point : la nécessité d'une période transitoire juridiquement organisée par voie contractuelle.

Autre observation : Nous sommes à la veille d'une transformation de toute la structure du commerce international. Celui-ci est de plus en plus **dominé par de grandes sociétés qui agissent sur l'univers entier** et qui vont s'installer dans certains pays, non pas nécessairement pour y faire des bénéfices substantiels, mais parce qu'il est essentiel pour leur politique de production globale, pour la sécurité de leurs ressources, d'avoir un pied à terre à cet endroit là, même s'il n'est pas rentable.

Vis-à-vis de ces grandes sociétés inter-territoriales, je ne veux pas avoir une attitude purement négative. Je crois que cela serait une erreur. Les Fondations Rockefeller et Ford ont joué un rôle décisif au cours des dernières années. Elles ont sauvé davantage de vies humaines que l'armée américaine n'en a tuées au Vietnam — par les transformations techniques, les inventions trouvées grâce à elles. En liaison avec les Fondations, les industries chimiques et les engrais ont joué un rôle positif. Par conséquent, il faut travailler avec elles, à condition qu'elles s'intègrent dans l'élaboration d'une politique évolutive de production des engrais dans le monde, de localisation des usines suivant les nécessités, en vue d'abaisser les prix et de permettre ainsi la généralisation de leur emploi par les pays en voie de développement.

Nous serons alors en présence, non plus d'entreprises cherchant des bénéfices comme aux anciens temps, mais de grandes sociétés représentant des pouvoirs, ayant entre elles des luttes de puissance, des stratégies élaborées à l'avance, mais valables car créatrices, à condition qu'elles rentrent dans le cadre d'un programme d'ensemble concernant la politique générale de développement. Cela signifie qu'en présence des grandes entreprises privées, s'il est bon d'avoir de grandes entreprises publiques et de grandes sociétés d'économie mixte réunissant des capitaux privés et des capitaux publics, l'investissement privé n'est pas à exclure systématiquement. Il est en train de changer de nature, car l'investissement privé international n'est plus un investissement pour devenir propriétaire de quelque chose dans un pays étranger, mais un investissement sous forme d'accord,

de contrat de direction, de participation, de fourniture de ressources contre livraison de produits. C'est une innovation et une **transformation complète de la notion d'investissement privé** telle que nous l'avons connue au cours des dernières années.

Dans le domaine des investissements privés, il faut observer ce que font déjà certains pays en voie de développement comme la Tanzanie et l'Algérie. Ils hésitent à avoir chez eux des investissements aux mains de propriétaires privés, mais ils sont prêts à passer des accords par lesquels ils donnent pour dix ou quinze ans un contrat de gestion à une entreprise privée qui est rémunérée par une partie de la production. **Toute une série de combinaisons et de contrats nouveaux est à élaborer en séparant de la propriété, la participation à la gestion et la coopération technique.** Tout cela est à inventer. Une nouvelle structure de commerce international est à mettre en place, qui prend forme non plus d'un marché libre comme au XIXe siècle, mais **d'un droit international du développement.**

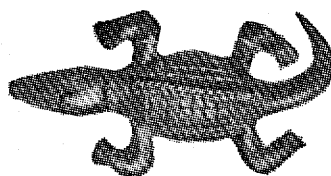
Ces changements ne font que commencer. Il faudrait que nous saisissons l'occasion de notre réunion ici pour dire que le commerce mondial est en train de se bouleverser, que nous ne connaissons pas encore sa nouvelle structure. Alors, il est trop tôt pour discuter, pour dire si cette transformation est bonne ou mauvaise. Il y a, en cours, une transformation sur laquelle nous pouvons peser, mais que nous ne connaissons pas encore, dont nous voyons apparaître simplement un certain nombre de traits, d'indices. Cela peut être la création de quelque chose de nouveau susceptible de changer véritablement le monde. Toutes nos structures internationales telles que nous les avons créées jusqu'ici doivent être trans-

formées pour être capables de suivre cette modification, pour la contrôler, pour peser sur ce changement. Nous avons créé toutes nos organisations internationales avec l'idée qu'il existe une politique d'aide à fournir pendant une période intermédiaire en attendant que certains pays aient franchi le fameux cap et soient capables de se débrouiller seuls. Ce n'est pas le vrai problème. Le vrai problème est celui de la naissance d'une nouvelle structure économique du monde, dans laquelle nos institutions internationales joueront un rôle permanent. On y avait pensé au début, mais l'idée a été abandonnée. Maintenant, c'est une nécessité, car aucune de nos structures ne sera valable si elle ne se repense comme élément d'un secteur public international, socialisé, permanent. Ainsi assisterons-nous progressivement à la naissance d'un droit international du développement.

Je lance ces idées car je crois qu'il serait bon d'avoir une première réaction sur elles. Nous ne pouvons rien dire de très précis dans les recommandations car **ces idées sont neuves.** Mais je crois qu'il serait bon que nous tirions la sonnette d'alarme, que nous disions qu'il existe quelque chose de nouveau. Ce nouveau sera peut-être une catastrophe, peut-être une réalisation admirable. Il se présente d'énormes possibilités. **Pour la première fois dans l'histoire, l'homme a la possibilité d'essayer de définir une politique commune du développement.**

Si nous réussissons, la voie sera ouverte vers un progrès. Si nous ne réussissons pas, je crains alors vraiment une catastrophe dont les conséquences pourraient être dramatiques.

André Philip



Résultats de certaines opérations d'amélioration des cultures

dans le cadre du II^{me} F.E.D.

Bien que l'utilisation des crédits attribués au titre des aides à la production à Madagascar ne soit pas achevée, il est possible dès maintenant d'émettre, en essayant d'adopter une vision plus large que celle des rapports administratifs, un jugement d'ensemble sur leurs conditions d'exécution.

Exécution, il faut le dire, difficile, et qui rend d'autant plus intéressants et méritoires les résultats obtenus. La liaison psychologique, au départ, entre le soutien des cours et les améliorations structurelles a conduit pour l'engagement et la liquidation des dépenses, à l'adoption d'un principe d'annualité qui a singulièrement compliqué la comptabilité de projets dilués à l'extrême sur la carte géographique. Le soutien des prix a péché par l'approximation des calculs de prix d'objectifs, et par l'adoption de versements trimestriels aux caisses de soutien, alors que ce soutien devait être calculé par rapport aux prix de vente obtenus sur l'ensemble des campagnes agricoles.

L'indifférence de beaucoup de fournisseurs européens aux spécifications des lettres de commande qui leur attribuaient la responsabilité du matériel jusqu'au lieu de livraison, et l'ignorance où ils semblaient se trouver de

l'existence de transitaires ont engendré un contentieux important de réclamations concernant les matériels non livrés, ou livrés en ordre dispersé, et les remises de pénalités, sans parler des carences du service après vente et des difficultés des services locaux de douanes. Enfin l'affectation tardive à Madagascar (Mars 1966) du Contrôleur Délégué a retardé la mise en train effective de ce programme, et a conduit d'ailleurs corrélativement à bloquer en une seule les deux dernières tranches d'exécution.

Peu à peu, cependant, ces divers obstacles ont été surmontés. Les services de la Direction Générale de l'Aide au Développement, ont dû faire face à un travail considérable de tenue de plans comptables, d'engagements de crédits, d'apurement de dépenses et même de gestion technique, que l'éloignement de Madagascar et la lenteur relative des correspondances n'ont certes pas facilité. Ils ont donc dû dégager des solutions nouvelles.

✱

Sur le plan pratique, il est indéniable que dans deux secteurs prioritaires de l'agriculture malgache, le riz d'abord, aliment de base de sa population et, sous la forme des riz de luxe, qua-

trième poste d'exportation nationale, et le café ensuite, premier poste d'exportation de l'île, le programme d'aide à la production s'est manifesté non seulement par des effets tangibles sur les tonnages produits, mais aussi comme un véritable « coup de fouet » qui a réveillé des secteurs enfoncés dans la routine et le vieillissement, en faisant **pénétrer la notion de rendement jusqu'à l'échelon de base du cultivateur.**

Sur les 5,606 milliards F.M.G. du programme (dont 5,274 milliards programme quinquennal et 0,322 milliard report aide à la diversification), 3,194 milliards ont été consacrés à l'amélioration structurelle de la riziculture, dans le cadre de trois opérations différentes : O.R.A., G.O.P.R. et COMEMA. Le café, jumelé à un programme de recherche consacré au poivre, a, pour sa part, émarginé pour 1,649 milliard F.M.G. tandis que le coton a bénéficié d'une aide se montant à 0,172 milliard F.M.G. (à l'intérieur de ce programme). Enfin, 375 millions F.M.G., ont été consacrés au soutien des prix qui aura joué en définitive dans ce programme un rôle modeste (7%) qu'expliquent à la fois les défauts, évoqués plus haut, de son organisation et la tenue relative des cours mondiaux.

De tous les projets rizicoles, le G.O.P.R. (Groupement pour l'opération productivité rizicole) est celui qui, ayant utilisé les crédits les plus importants, a soulevé aussi, comme il fallait s'y attendre, les critiques les plus vives. Trois bureaux d'études européens le constituaient sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture. Reprenant les thèmes développés précédemment par une opération similaire financée par le F.A.C. dans la préfecture de Tananarive, le G.O.P.R. a diffusé auprès des paysans adhérents, dans les trois préfectures d'Antsirabe, Amboitra et Fianarantsoa, tant par la démonstration, le contrôle et la micro-hydraulique que par l'emploi d'engrais en pépinières et en rizières, une « méthode améliorée » à laquelle on doit de 1966 à 1970, pour ces trois préfectures, un accroissement de la production estimée à 74.000 tonnes de paddy.

Il est hors de doute que l'ensemble de la « méthode améliorée » pivote



AMBOHIMAHDZO (Amboitra - sud)

Prélèvement d'un échantillon de 2 m² dans une rizière « ordinaire » chez un paysan, en présence de celui-ci.

autour de l'utilisation de la fumure minérale. Il suffit pour s'en convaincre de voir, sur les marchés du Vakankaratra ou du Betsileo, les cultivateurs, adhérents ou non adhérents, faire la queue devant les magasins du G.O.P.R. où se débite l'engrais. Cet aspect prioritaire de l'engrais a soulevé des problèmes aigus touchant, eu égard au prix de vente local du paddy, la rentabilité générale de l'opération. Celle-ci a été contestée et il est exact que sur la base de 300 kgs/ha de N.P.K. en fumure de fond, elle repose sur des têtes d'épingle. Mais à attaquer le caractère marginal de cette rentabilité, doit-on en conclure pour autant que l'accroissement de production commandé par un taux de développement démographique de 2,5% trouve une solution plus avantageuse pour Madagascar dans l'achat de riz au Brésil ou en Birmanie ? Et dans un marché intérieur comme l'est, à 97%, celui du paddy malgache, la rentabilité ne dépend-elle pas d'un élément, fixé par l'Etat, qui est le prix de vente sur le marché local ?

Au demeurant, les méthodes de comptage mises au point par une mission directement gérée et financée par le F.E.D. en accord avec les autorités malgaches ont permis des constatations nouvelles dans ce domaine : à savoir que, dans l'ensemble, une dose de 100 kgs de N.P.K./ha permettrait d'obtenir des rendements pratiquement aussi satisfaisants que les 300 kgs considérés jusqu'alors comme la dose optima, ce qui modifie de fond en comble les données du problème.

L'accroissement des rendements rizières est d'ailleurs, dès maintenant, une question en partie dépassée pour le G.O.P.R., du fait des plafonds que les sols fixent à ces rendements, quelle que soit la réceptivité du cultivateur et l'excellence des façons culturales. Un nouvel objectif est très vite apparu, celui de la diversification des activités sur les plateaux, permettant au cultivateur betsileo ou mérina de s'adonner, en sus de la riziculture, à des spéculations à caractère semi-industriel (embouche du bétail, maïs, tabac ou thé dans la région de Fianarantsoa).

On voit donc que le G.O.P.R. né du programme d'Aide à la Production, a déclenché un processus de réactions en chaîne, et c'est ce qui explique que **les autorités malgaches aient demandé sa reconduction partielle sur le 3ème F.E.D.**, tout en prenant désormais à leur charge, sinon les investissements nouveaux, du moins les frais de fonctionnement qu'il implique.

*
*

Mais c'est dans le domaine du café que l'intervention financière du F.E.D., à partir de 1966, a permis un redémarrage spectaculaire sans lequel la vétusté des plantations condamnerait Madagascar à voir régulièrement décroître sa production caféière, jusqu'à son élimination pratique du marché mondial.

La méthode de reproduction par boutures racinées sélectionnées par l'I.F.C.C. a permis ainsi de monter de toutes pièces un échelon « support technique », étendu sur toute la longueur de la côte est, de Sambava à Vangaindrano, et chargé, par la création de points d'appui avec bacs de bouturage et parcs à bois, et de pépinières d'attente en brousse, du ravitaillement en matériel végétal d'un échelon de « vulgarisateurs », groupés en équipes opérationnelles, qui assurent la diffusion de ce nouveau matériel chez les planteurs, en surveillant la bonne utilisation, tout en recépant

faisant et devant la démonstration éclatante de son succès, de l'aide effective du F.A.C., sans parler d'une participation accrue des moyens nationaux. Ces interventions permettront, dans le programme 1970-1975, au financement du F.E.D. de devenir minoritaire. On peut compter raisonnablement sur l'entrée en production, à partir de 1971, de 1.500 hectares nouveaux par an, représentant un accroissement annuel minimum de 2.000 tonnes. Les débouchés que Madagascar trouve, dès maintenant, en dehors de la zone A.I.C. devraient lui permettre de revendiquer légitimement, dès 1973, un relèvement substantiel de son quota. Il n'est donc pas excessif de dire que l'organisation de ce projet, la perfection de ses moyens techniques, le dynamisme de ceux qui l'ont dirigé et la valeur de ses cadres peuvent être cités en exemple, et qu'ils ont permis à Madagascar d'abandonner définitivement, on l'espère du moins, le rôle de parent pauvre au sein des producteurs de café.



Une fois que les sondeurs ont pris leurs échantillons (un trou au centre) le paysan procède à la récolte complète de la rizière.

les anciennes plantations afin d'éviter les chutes brusques de revenu qu'entraînerait pour le planteur une substitution trop rapide des nouveaux plants aux anciens caféiers.

La production des plants a suivi ainsi une progression ascendante de 0 en 1966, à 135.000 en 1967, à 1.300.000 en 1970, cependant que le programme mis au point pour la période de 1970 à 1975 prévoit une production annuelle de 2.500.000 plants. Entamée en 1966, avec les moyens financiers du F.E.D., cette opération a pu bénéficier, chemin

Tels sont les résultats généraux. On voit qu'ils n'ont pas été seulement matériels, mais qu'ils comportent une part d'excitation psychologique à la production et au relèvement du niveau de vie pour le moins aussi importante. Si leur exécution a donné lieu à des difficultés, celles-ci ont comporté pour les uns et les autres, des enseignements fructueux qui doivent permettre au F.E.D., de préciser et d'améliorer encore son propre style.

P. Hugot

BIBLIOGRAPHIE

La Pensée sociale de Félix Houphouët-Boigny, président de la République de Côte d'Ivoire - Centre d'Etudes d'Afrique noire 1970 - Bordeaux.

Une étude très concrète de l'évolution générale de la Côte d'Ivoire est proposée à travers les discours prononcés et les interviews accordés par le chef de l'Etat, dont les différentes phases de l'action menée constituent une traduction de sa pensée politique.

La lutte contre les liens tribaux apparaît comme l'un des objectifs prioritaires du régime concrétisé par le vote d'un nouveau Code Civil en 1964.

Sur le plan social, des différenciations nouvelles sont apparues. Le développement d'une bourgeoisie rurale et la présence dans les villes d'une importante minorité étrangère non-africaine qui fournit des capitaux privés, des cadres et des techniciens, sont le résultat de l'option libérale du gouvernement.

La Côte d'Ivoire utilise aussi l'intervention publique, organisée par un plan décennal; l'Etat relaie l'initiative privée dans les secteurs menacés et la complète dans les industries-clés (en détenant notamment une partie du capital de sociétés d'économie mixte).

« La révolution est un mot qui a un « r » de trop. Le problème pour nous a été d'adapter, d'évoluer et de progresser, plus que de faire table rase » : cette phrase du président Houphouët-Boigny condense toute sa démarche politique.

R. GOBE, secrétariat d'Etat au Développement Rural du gouvernement du Cameroun Oriental. — **Eléments de vulgarisation agricole**. - Rome. - F.A.O. 1971. - 15 F. F.

Fruit d'une expérience professionnelle au service des paysans camerounais, cet ouvrage précise et décrit point par point ce qu'est la vulgarisation agricole. Enseignement post-scolaire permanent, destiné à tous les âges, la vulgarisation agricole utilise les sources d'informations techniques pour améliorer les méthodes de travail agricole et relever ainsi le niveau de vie. Une collaboration étroite est donc nécessaire entre le vulgarisateur, les organismes techniques et les agriculteurs eux-mêmes pour mettre en œuvre des méthodes nouvelles ou les perfectionner.

J. DENIS, P. VENNETIER, J. WILMET. — **L'Afrique centrale et orientale** - Ed. PUF, 1971.

Les terres qui nous sont présentées dans cet ouvrage couvrent la zone moyenne du continent, à cheval sur

l'équateur, du Cameroun à l'Ethiopie, de l'Angola à la Tanzanie. Il s'agit d'un tiers du continent, d'un ensemble qui a la superficie de l'Europe, mais une population six fois moindre.

Le climat, le relief, le peuplement, créent des oppositions, mais la diversité n'est pas celle de l'Europe. Les contrastes sont violents, mais les unités souvent démesurées.

Les traits d'ensemble sont vigoureusement soulignés, et les problèmes qui naissent de l'histoire du peuplement, de l'évolution des civilisations indigènes et de l'occupation européenne sont clairement posés.

Intendant militaire Marc Tiemako Garango, Ministre des Finances et du Commerce de la République de Haute-Volta. — **Le Redressement financier de la République de Haute-Volta**. — Imprimerie « Presses Africaines ». - B.P. 90. - Ouagadougou. - Haute-Volta. - 200 F.C.F.A. - Septembre 1971.

Deux systèmes de gestion des finances publiques, inspirés par des doctrines opposées, ont marqué l'histoire économique de la Haute-Volta, « pays remarquablement administré, mais très pauvre ». Cette appréciation, émise en avril 1971, dans un article intitulé « Les grandes compagnies commerciales et le marché africain » met en évidence deux notions difficilement conciliables : la saine gestion des finances et la pauvreté de ressources très limitées. Ce petit livre, où chaque mot est soigneusement pesé, raconte l'histoire de cette marche courageuse vers un équilibre budgétaire fondé sur la rigueur, la discipline et le réalisme, condition indispensable d'un développement économique et social harmonieux.

Professeur JOSSELIN de JONG. — **Contact des Continents**. - Presses Universitaires de Leiden, 1971.

La Fondation des Universités et des Ecoles supérieures néerlandaises pour la collaboration internationale (NUFFIC) organise chaque année, dans quelques villes universitaires, des sessions sur « les problèmes des pays en voie de développement ». Les exposés introductifs, traitant de questions fondamentales, présentés par Monsieur le Professeur Josselin de Jong, ont été rassemblés en un ouvrage qui constitue un plaidoyer vigoureux pour la compréhension entre les peuples. En traitant plusieurs questions fondamentales (par exemple une culture peut-elle changer par le contact avec une autre culture ? Peut-on expliquer la différen-

ce des cultures par la différence des races ?), il contribue à mettre un terme à beaucoup d'idées stéréotypées qui depuis longtemps ont conduit à des malentendus entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

VINCENT GUERRY. — **La vie quotidienne dans un village baoulé**. - Inades, B.P. 8008, Abidjan, Côte d'Ivoire.

Installé au cœur du territoire des Baoulés, une des plus importantes tribus de Côte d'Ivoire, Vincent Guerry vit silencieusement l'Evangile au monastère bénédictin de Bouaké. Partageant sa vie entre la prière et les travaux agricoles, il participe depuis plusieurs années aux tâches très rudes de ces agriculteurs tenaces et expérimentés. Considéré comme un des leurs, il a pu découvrir peu à peu les nombreux aspects de leur religion et la diversité de leurs coutumes.

JACQUES GIRAULT, JACQUES MAILLARD, BRIGITTE ROUANET, MARIE-LOUISE TRIOLLET. — **Le Tiers-Monde**. - Masson Ed., Dossiers d'histoire, 1971.

Résumé à l'extrême, mais avec nombre de cartes, de graphiques, de statistiques, de citations frappantes, l'essentiel de ce qu'il faut savoir du monde sous-développé, qu'il s'agisse de sa géographie, de son histoire, de son économie, de ses grands problèmes. Destiné plus particulièrement aux étudiants, ce petit livre devrait aider l'opinion à prendre conscience de la dramatique insuffisance de l'effort des pays riches vis-à-vis de ces « prolétaires du XXe siècle » que sont la plupart des nations du tiers monde. - A.F. (Le Monde 17-12-1971).

RAYMOND DENIEL. — **Islam et christianisme à Ouagadougou**. — Recherches voltaïques, n° 14, 360 pages, 1971. Laboratoire d'anthropologie sociale, Collège de France, place Marcelin-Berthelot, Paris 5°.

Docteur en sociologie et auteur d'un excellent ouvrage de vulgarisation sur les migrations des travailleurs mossis en Côte d'Ivoire par lequel il y a trois ans aux éditions Aubier, le R.P. Deniel présente, sous une forme plus savante, les résultats d'une longue et minutieuse enquête menée dans la capitale de la République de Haute-Volta. Le R.P. Deniel étudie non seulement l'appartenance religieuse des habitants de Ouagadougou mais aussi la diversité de leurs coutumes.

